

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Table des matières

### Table des matières

1	Informations fondamentales et valeurs-repères	5
1.1	Résultats	5
1.2	Évaluation globale	6
1.2.1	Nette amélioration des finances grâce à la distribution supplémentaire de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	6
1.2.2	Dépenses liées à la maîtrise de la pandémie de COVID-19 inférieures au budget 2021	6
1.2.3	Recettes fiscales supérieures au budget 2021 et subventions cantonales	7
101	inférieures aux prévisions	7
1.2.4 1.2.5	Investissement net supérieur aux valeurs de 2020 et aux prévisions budgétaires Non-respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements	
1.2.6	Conclusion de politique financière et perspectives	7
1.2.0		9
	Commentaire des comptes annuels	9 9
1.3.1	Compte de résultats	
1.3.2	Compte des investissements	10
1.3.3	Capital propre	10
1.3.4	Frein à l'endettement	11
1.3.5	Répercussions de la pandémie de COVID-19	14
1.3.6	Appréciation des risques	25
1.4	Données macroéconomiques	25
2	Comptes annuels	29
2.1	Compte de résultats	29
2.2	Compte des investissements	31
2.3	Bilan	32
2.4	Etat du capital propre	33
2.5	Tableau des flux de trésorerie	35
2.6	Annexe aux comptes annuels	37
2.6.1	Bases	37
2.6.2	Explications sur les comptes annuels	43
2.6.3	Opérations de couverture	89
2.6.4	Créances conditionnelles	89
2.6.5	Engagements conditionnels/tableau des garanties	91
2.6.6	Dettes de location simple	94
2.6.7	Changement d'appartenance cantonale de Moutier	94
2.6.8	Réserves formulées dans l'avis d'audit des comptes de 2020	94
2.6.9	Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations	94
2.6.10	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	94
3	Indications complémentaires	97
3.1	Locaux	97
3.2	Présentation d'une sélection d'institutions	99
3.2.1	Caisse de chômage	99
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	100
3.2.3	Haute école spécialisée bernoise	101
3.2.4	Haute école pédagogique germanophone	103
3.2.5	Université de Berne	104
3.2.6	Assurance immobilière Berne	105
3.3	Crédits	107
3.3.1	Crédits d'engagement et autorisations de dépenses	107
3.3.2	Crédits supplémentaires	107
3.3.3	Dépassements de crédit	107
3.3.4	Etat des crédits d'engagement	108
3.3.5	Reports de crédit	108
3.3.6	Crédits d'objet	108
3.3.7	Crédits-cadres	108
3.4	Indicateurs financiers	109
3.4.1	Indicateurs	109

4	Compte rendu politique	123
4.1	Informations générales sur l'activité du Conseil-exécutif	123
4.2	Priorités des Directions	123
4.2.1	Compte rendu de la Chancellerie d'Etat (CHA)	123
4.2.2	Compte rendu de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	123
4.2.3	Compte rendu de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	124
4.2.4	Compte rendu de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	125
4.2.5	Compte rendu de la Direction de la sécurité (DSE)	126
4.2.6	Compte rendu de la Direction des finances (FIN)	127
4.2.7	Compte rendu de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	128
4.2.8	Compte rendu de la Direction des travaux publics et des transports (DTT)	130
4.3	Politique du personnel	132
4.3.1	Évaluation générale de la situation	132
4.3.2	Aspects juridiques	132
4.3.3	Conditions d'emploi	132
4.3.4	Politique salariale	132
4.3.5	Formation et perfectionnement	132
4.3.6	Égalité	132
4.3.7	Indicateurs	133
4.3.8	Partenariat social	134
5	Délégation des membres du Conseil-exécutif dans des organes administratifs	137
5.1	Liste des membres	
5.1	Liste des membres	137
6	Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2021 du canton de Berne	141
7	Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil	145
8	Portefeuille d'informations	147

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Informations fondamentales et valeurs-repères

# 1 Informations fondamentales et valeurs-repères

### 1.1 Résultats

Compte de résultats Charges -11 9 Revenus 11 9 Résultat total du compte de résultats Compte des investissements Dépenses -5 Recettes 11 Investissement net -3 Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements Résultat total du compte de résultats Amortissements du patrimoine administratif 3 Prélèvement sur la réserve de réévaluation	2020	2021	2021	CHF	%
Charges Revenus 11 9 Résultat total du compte de résultats Compte des investissements Dépenses Recettes Investissement net Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements Résultat total du compte de résultats Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation					/0
Résultat total du compte de résultats  Compte des investissements  Dépenses Recettes Investissement net Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements  Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation					
Résultat total du compte de résultats  Compte des investissements  Dépenses Recettes Investissement net Investissement net Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements  Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation	904.4	-11 920.9	-12 169.5	-265.1	-2.2%
Compte des investissements  Dépenses -5 Recettes 1 Investissement net -3 Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements  Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif 3 Prélèvement sur la réserve de réévaluation	944.6	11 372.2	12 106.3	161.7	1.4%
Dépenses Recettes Investissement net Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements Résultat total du compte de résultats Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation	40.2	-548.7	-63.2	-103.4	-257.1 %
Recettes Investissement net -3 Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements Résultat total du compte de résultats Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation					
Investissement net  Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements  Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif  Prélèvement sur la réserve de réévaluation	510.8	-516.3	-544.4	-33.7	-6.6%
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements  Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif  Prélèvement sur la réserve de réévaluation	119.9	115.0	132.7	12.8	10.6%
des investissements Résultat total du compte de résultats Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation	90.8	-401.3	-411.7	-20.9	-5.4%
Résultat total du compte de résultats  Amortissements du patrimoine administratif  Prélèvement sur la réserve de réévaluation					
Amortissements du patrimoine administratif Prélèvement sur la réserve de réévaluation					
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	40.2	-548.7	-63.2	-103.4	-257.1 %
	331.0	345.7	360.4	29.3	8.9%
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Compensation du déficit de l'année précédente	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autofinancement <sup>1)</sup>	371.2	-203.1	297.2	-74.1	-20.0%
Investissement net -3	390.8	-401.3	-411.7	-20.9	-5.4%
Solde de financement <sup>2)</sup>	19.6	-604.4	-114.6	-95.0	-484.9%
Degré d'autofinancement en % <sup>3)</sup> 95	.0%	<b>-50.6</b> %	72.2%		-24.0%
Endettement brut II <sup>4)</sup> –8 8	01.5	-9 195.6	-8 840.0	-38.6	-0.4%
Bilan					
Patrimoine financier 5 8	343.1	5 258.2	5 669.9	-173.2	-3.0%
Patrimoine administratif 6 9	989.3	7 473.8	7 005.2	15.9	0.2%
Total des actifs 12 8	32.4	12 731.9	12 675.1	-157.3	-1.2%
Capitaux de tiers -12 1	150.4	-11 988.7	-12 032.1	118.3	1.0%
Capital propre –6					
Total des passifs -12 8	682.0	-743.2	-643.0	39.0	5.7%

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Résultat total du compte de résultats, plus amortissements sur le patrimoine administratif, plus amortissement des subventions d'investissement (charges de transfert), moins dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif (revenus de transfert), moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

<sup>2)</sup> Autofinancement moins investissement net

<sup>3)</sup> Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

<sup>4)</sup> Endettement brut I plus provisions

### 1.2 Évaluation globale

Le canton de Berne clôture l'exercice 2021 avec un solde négatif au compte de résultats.

	Compte	Budget	Compte	Écart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-11 904.4	-11 920.9	-12 169.5	-265.1	-2.2%
Revenus	11 944.6	11 372.2	12 106.3	161.7	1.4%
Résultat total du compte de résultats	40.2	-548.7	-63.2	-103.4	-257.1%
Investissement net	-390.8	-401.3	-411.7	-20.9	-5.4%
Solde de financement	-19.6	-604.4	-114.6	-95.0	-484.9%
– = Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Degré d'autofinancement en %	95.0%	<b>-50.6</b> %	72.2%		-24.0%

Le résultat total du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges; il accroît le découvert du bilan et réduit le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus; il réduit le découvert du bilan et accroît le capital propre.

L'autofinancement représente le montant des ressources propres qui peuvent être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou pour réduire la dette. L'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

Le solde de financement indique si les dépenses cantonales peuvent être financées par des fonds propres; il correspond à l'autofinancement moins l'investissement net. Le canton dégage un excédent de financement lorsque le solde de l'autofinancement est supérieur à l'investissement net et qu'il peut ainsi en principe réduire son endettement. Si l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, il en résulte un déficit de financement qui contraint le canton à accroître sa dette.

Avec des charges de CHF 12 169,5 millions et des revenus de CHF 12 106,3 millions, le compte de résultats clôture sur un excédent de charges de CHF 63,2 millions, alors que le budget tablait sur un solde négatif de CHF 548,7 millions pour 2021. Par rapport aux prévisions budgétaires, le solde du compte de résultats s'améliore donc de CHF 485,5 millions. L'investissement net, qui s'établit à CHF 411,7 millions, est de CHF 10,4 millions supérieur au budget. Il n'a pas été possible de le financer intégralement sur des fonds propres. L'insuffisance de financement atteint CHF 114,6 millions, alors que le budget tablait sur un solde de financement négatif de CHF 604,4 millions. Le nouvel endettement est donc inférieur de CHF 489,8 millions aux prévisions.

# 1.2.1 Nette amélioration des finances grâce à la distribution supplémentaire de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

Le versement supplémentaire de bénéfices de la BNS a largement contribué à l'amélioration sensible des finances cantonales. Le budget 2021 tablait sur une triple distribution de bénéfices pour un montant de CHF 244,0 millions. Or, on savait depuis début mars 2021 que la Confédération et les cantons recevraient une part supplémentaire du bénéfice de la BNS. Cette part supplémentaire et la distribution ordinaire du bénéfice ont permis une nette amélioration des comptes annuels de 2021 par rapport au budget, à hauteur de CHF 239,8 millions au total.

# 1.2.2 Dépenses liées à la maîtrise de la pandémie de COVID-19 inférieures au budget 2021

Les dépenses engagées pour endiguer la pandémie de COVID-19 totalisent CHF 131,4 millions au compte de résultats. Elles comprennent notamment les postes suivants: aides économiques et cas de rigueur (CHF 54,6 mio), mise en œuvre de la stratégie de vaccination (CHF 47,5 mio), dissolution de la provision constituée pour compenser les pertes de revenus des maisons de naissance et hôpitaux répertoriés, compte tenu des contributions effectivement versées (CHF –33,9 mio), développement des structures de test et de la gestion des contacts (CHF 18,7 mio), compensation des déficits dans le domaine des transports publics (CHF 18,7 mio) et versements exceptionnels au Fonds d'encouragement des activités culturelles (CHF 12,0 mio). Le budget 2021 prévoyait des dépenses totales de CHF 168,1 millions. L'amélioration par rapport à ces prévisions est donc de CHF 36,7 millions.

Le chapitre 1.3.5 du présent rapport de gestion fournit de plus amples informations sur les dépenses totales liées aux mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19. Ces chiffres ne comprennent pas les réductions de dépenses et les pertes de revenus résultant de la crise liée au coronavirus, comme par exemple la baisse des recettes de l'imposition des personnes physiques ou la diminution des charges matérielles de l'administration cantonale.

# 1.2.3 Recettes fiscales supérieures au budget 2021 et subventions cantonales inférieures aux prévisions

L'évolution des recettes fiscales présente un intérêt particulier dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Les recettes sont inférieures aux prévisions en ce qui concerne l'imposition des personnes physiques (CHF –17,2 mio) et les parts à l'impôt anticipé (CHF –116,8 mio). Sont en revanche largement supérieurs au budget les revenus de l'imposition des personnes morales (CHF 148,9 mio) et des autres impôts directs (CHF 91,8 mio). En outre, les subventions cantonales dégagent une très forte amélioration de CHF 123,2 millions au total (en valeur nette) par rapport aux valeurs budgétées. À l'inverse, une hausse de CHF 22,0 millions des amortissements entraîne une dégradation financière.

## 1.2.4 Investissement net supérieur aux valeurs de 2020 et aux prévisions budgétaires

L'investissement net progresse de CHF 20,9 millions par rapport à l'année précédente, passant de CHF 390,8 millions en 2020 à CHF 411,7 millions. Par rapport aux CHF 401,3 millions d'investissements nets inscrits au budget, une hausse de CHF 10,4 millions est enregistrée. Les dépenses supplémentaires résultent principalement de la réalisation de projets de construction, d'extension et de transformation (CHF 18,7 mio) et de projets supplémentaires d'assainissement de revêtements et de remise en état (CHF 8,1 mio) dans le domaine des infrastructures. De plus, CHF 19,4 millions (nets) de prêts non budgétés ont été accordés dans le secteur de la santé. Par contre, le report du droit de superficie sur l'année 2022 pour le Campus Biel/Bienne entraîne une diminution de CHF 34,0 millions des dépenses au compte des investissements.

Le budget 2021 prévoyait au total CHF 3,9 millions de dépenses d'investissement pour des mesures destinées à endiguer la crise liée au coronavirus. Il s'ensuit que les acquisitions d'immobilisations corporelles (CHF 0,2 mio) et incorporelles (CHF 2,3 mio) en lien avec la campagne de vaccination et la gestion des contacts mises en place dans ce but ne dépassent pas le budget du compte des investissements 2021. En ce qui concerne les mesures adoptées en 2020 pour maîtriser la pandémie, il faut noter que les CHF 16,8 millions de prêts accordés pour pallier à des problèmes de liquidités ont été intégralement remboursés durant l'année sous rapport.

# 1.2.5 Non-respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements

Les présents chiffres des comptes ne permettent pas de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats conformément à l'article 101a de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1). Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, à hauteur de CHF 9,8 millions (art. 101a, al. 5 ConstC), les comptes annuels de 2021 présentent un excédent de charges de CHF 73,0 millions. Lors de l'adoption du budget 2021, durant sa session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé par la majorité requise de trois cinquièmes de ses membres un excédent de charges de CHF 548,7 millions. L'excédent de charges des comptes de 2021 ne doit donc pas déjà être intégralement reporté au budget du deuxième exercice suivant (2023) en vertu de l'article 101a, alinéa 2 ConstC. Conformément à l'article 101a, alinéa 3 ConstC, il peut être amorti dans un délai de

quatre ans. Il faudra en tenir compte pour l'élaboration du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

Comme déjà l'année précédente, le déficit de financement enregistré en 2021 (CHF 114,6 mio) ne permet pas de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC). En vertu de l'article 101b, alinéa 4 ConstC, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de renoncer à compenser cette insuffisance de financement.

### 1.2.6 Conclusion de politique financière et perspectives

Marqués par les conséquences de la pandémie de COVID-19, les comptes de 2021 du canton de Berne clôturent sur un résultat négatif. Le compte de résultats boucle sur un excédent de charges de CHF 63,2 millions, entraînant un nouvel endettement de CHF 114.6 millions.

Ce résultat est donc nettement meilleur que celui prévu au budget (excédent de charges de CHF 548,7 mio et solde de financement négatif de CHF 604,4 mio). Lors de l'élaboration du budget 2021, on prévoyait encore – compte tenu des pronostics des principaux instituts de recherche conjoncturelle – un repli économique plus important et, partant, un recul plus marqué des recettes fiscales. De plus, on ne savait pas encore, en particulier, que le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse (BNS) allaient conclure une nouvelle convention concernant la distribution des bénéfices de la BNS qui présenterait un potentiel de versement nettement plus élevé.

Grâce au recul de la pandémie et à la levée de la plupart des mesures visant à la maîtriser, les perspectives de politique financière se sont globalement améliorées. Cette embellie résulte aussi notamment du fait que les recettes fiscales ont retrouvé une dynamique positive, que le potentiel de distributions des bénéfices de la BNS s'est accru et que, selon les pronostics, la péréquation financière fédérale devrait fournir au canton davantage de revenus.

Mais la guerre qui a éclaté en Ukraine et ses conséquences possibles pour l'économie mondiale remettent déjà en question cette évolution positive. Indépendamment de cela, d'importantes dépenses supplémentaires sont aussi à prévoir à l'avenir dans plusieurs domaines politiques (p. ex. secteurs des soins et de la formation du fait de l'évolution démographique).

En 2021, l'investissement net a dépassé pour la première fois depuis 2017 les valeurs budgétées. Le Conseil-exécutif considère que l'exploitation systématique du budget dans le domaine des investissements est un élément positif. Mais elle met aussi en évidence les besoins considérables de financement pour les grands projets prévus ces prochaines années dans le domaine des bâtiments et des travaux publics. Diverses mesures ont été adoptées ou engagées récemment pour faire face à ces besoins:

- Les avoirs résiduels du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers doivent pouvoir être utilisés pour financer les besoins accrus d'investissement. Le Grand Conseil va examiner un projet de loi en ce sens dans le courant de l'année 2022.
- En outre, dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et plan intégré mission-financement 2023 à 2025, le Conseil-exécutif a procédé à une priorisation des investissements dans le domaine

des bâtiments et proposé au Grand Conseil de contracter une nouvelle dette de CHF 500,0 millions sur une période de dix ans pour réaliser les investissements prioritaires. Au cours de sa session d'hiver 2021, le Grand Conseil a approuvé la priorisation des projets et la proposition de nouvel endettement.

Enfin, s'appuyant sur une initiative parlementaire, la Commission des finances a mis en consultation au mois de novembre 2021 ses propositions d'adaptation des dispositions constitutionnelles de freins à l'endettement. Ces adaptations doivent permettre non seulement de réaliser les gros investissements à venir dans le respect des freins à l'endettement, mais aussi de réagir rapidement et de manière adéquate aux événements exceptionnels dans des situations de crise.

Par ces mesures, d'importants jalons ont été posés pour faire face aux besoins d'investissement supplémentaires des prochaines années et réaliser ainsi des projets essentiels pour le développement économique du canton.

En conclusion, la pandémie de COVID-19 a heureusement eu un impact financier globalement moins fort que ce que l'on craignait initialement. Mais la guerre en Ukraine renforce considérablement les incertitudes concernant l'évolution des finances. Il n'est pas possible en effet d'évaluer à l'heure actuelle comment les affrontements militaires se répercuteront sur la situation économique et financière (risque d'inflation, hausse des taux d'intérêt, conséquences des sanctions, coût de l'accueil et de l'intégration des personnes réfugiées, etc.).

### Visualisation des finances du canton de Berne

Les résultats des comptes des précédents exercices et les chiffres de la planification correspondant au budget et plan intégré mission-financement sont publiés sur la plateforme <u>Visualisation</u> <u>des finances du canton de Berne</u> (www.finanzviz.apps.be.ch). Cette plateforme permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une longue période et, par exemple, de comparer les objectifs et les résultats.

### 1.3 Commentaire des comptes annuels

### 1.3.1 Compte de résultats

Par rapport à l'année précédente, les facteurs suivants ont eu un effet négatif sur le résultat:

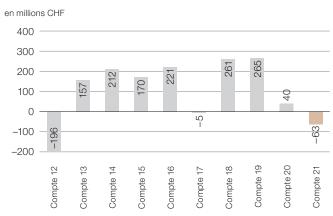
- Une augmentation de CHF 72,1 millions (en valeur nette) des charges de personnel est enregistrée. Elle résulte principalement des mesures salariales de 2021, de la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension CPB et CACEB, qui influe sur le résultat, de l'évolution démographique (augmentation des effectifs des élèves) et de l'augmentation qui en découle du nombre de leçons nécessaires suite à l'introduction du Lehrplan 21, ainsi que du renforcement des effectifs des corps de la Police cantonale (ACE 188/2019).
- En raison de la réduction d'activité de l'administration lors du confinement imposé en 2020 en lien avec la pandémie de COVID-19, les charges matérielles et d'exploitation augmentent de CHF 29,3 millions sur l'année écoulée dans plusieurs domaines d'activité de l'administration et projets à l'échelle cantonale.
- Les amortissements (y compris ceux sur les subventions d'investissement) progressent de CHF 28,3 millions.
- Les subventions cantonales affichent un solde négatif en hausse (CHF 149,5 mio nets), qui s'explique en particulier du fait de la baisse des revenus issus de la péréquation financière fédérale (RPT).
- Suite à la crise liée au coronavirus, les recettes fiscales (y compris les parts aux revenus de la Confédération) diminuent de CHF 194,1 millions. Cette diminution concerne aussi bien les personnes physiques (CHF –186,4 mio) que les personnes morales (CHF –51,7 mio) et les parts à l'impôt anticipé (CHF –68,7 mio). En revanche, les recettes sont en hausse pour les autres impôts directs (CHF 67,6 mio) et les parts au produit de l'impôt fédéral direct (CHF 40,6 mio).

Par rapport à l'année précédente, le résultat a été influencé positivement par les facteurs suivants:

- La sextuple distribution de bénéfices de la BNS entraîne un écart positif de CHF 160,3 millions par rapport à 2020 (quadruple distribution).
- Les régales, concessions et contributions dégagent des revenus supplémentaires totalisant CHF 31,0 millions. Cette amélioration résulte de divers facteurs de faible importance. Par exemple, les émoluments pour actes officiels augmentent de CHF 5,1 millions après la hausse des tarifs pour les prolongations de délais et la réduction des délais de dépôt, et suite à la suspension des rappels adoptée en 2020 dans le cadre des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19 à l'Intendance des impôts.
- Concernant les mesures adoptées pour endiguer la pandémie de COVID-19, on enregistre un écart de CHF 171,4 millions par rapport à l'année précédente.

Le chapitre 1.3.5 du présent rapport de gestion fournit de plus amples informations sur les dépenses imputées au compte de résultats et au compte des investissements du canton suite aux mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19.

### Graphique 1: Évolution du solde du compte de résultats



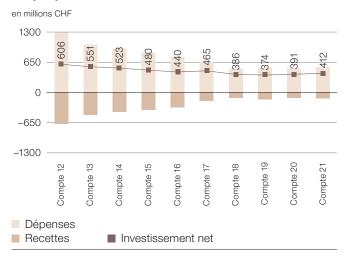
La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'est pas respectée pour l'exercice sous rapport en raison d'un excédent de charges de CHF 63,2 millions. Au cours des dix dernières années, le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'avait pas non plus été respecté en 2012 (CHF 195,6 mio) ni en 2017 (5,0 mio). Entre 2013 et 2016 puis entre 2018 et 2020, les comptes ont dégagé des excédents de revenus; le plus élevé des dix dernières années, de CHF 264,9 millions, a été atteint en 2019.

### 1.3.2 Compte des investissements

Au compte des investissements, les dépenses atteignent quelque CHF 544,4 millions pour des recettes de CHF 132,7 millions. L'investissement net s'élève ainsi à CHF 411,7 millions. Il est donc supérieur de CHF 20,9 millions (soit 5,4%) au chiffre de 2020 (CHF 390,8 mio). Par ailleurs on enregistre durant l'année sous rapport pour un montant total de CHF 3,5 millions d'acquisitions supplémentaires d'immobilisations, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de vaccination visant à maîtriser la pandémie de COVID-19: immobilisations corporelles (GM 50; CHF 0,2 mio) et immobilisations incorporelles (GM 52; CHF 3,2 mio). Mais grâce aux mesures adoptées l'an dernier pour endiguer la pandémie, les recettes dégagées par les remboursements de prêts (GM 64) ont atteint CHF 16,8 millions.

Le volume 2 du rapport de gestion «Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux» fournit des informations détaillées sur le compte des investissements à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, de l'autorité de surveillance de la protection des données ainsi que des autorités judiciaires et du Ministère public.

### Graphique 2 : Évolution de l'investissement net



Entre 2014 et 2019, l'investissement net a présenté une légère tendance à la baisse. Le recul observé concernait surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux. Ce recul s'expliquait non seulement par des coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi par des transferts vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2/IPSAS). À partir de l'exercice 2020, l'investissement net affiche une légère hausse.

### 1.3.3 Capital propre

Le bilan au 31 décembre 2016 établi selon le MCH1 présentait un découvert de CHF 3319,8 millions. Le découvert fait désormais partie intégrante du capital propre, suivant la nouvelle classification du bilan résultant de l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, et la comptabilisation via le découvert, sans effet sur le résultat, des réserves de réévaluation de CHF 2662,1 millions qui relèvent des finances cantonales générales. Le capital propre ne correspond pas à un compte individuel, mais au groupe de matières 29 qui comprend les groupes de comptes suivants:

- 290: Engagements/avances envers des financements spéciaux,
- 291: Engagements/avances envers des Fonds,
- 293: Préfinancements,
- 294: Réserve de politique financière,
- 295: Réserve de réévaluation (introduction MCH2),
- 296: Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier,
- 298: Autres capitaux propres,
- 299: Excédent / découvert du bilan.

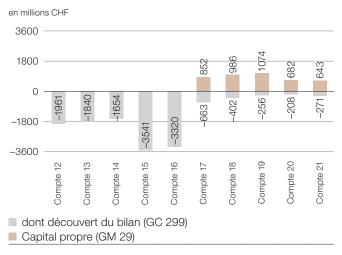
Le capital propre à proprement parler n'est pas seulement influencé par la compensation du résultat global du compte de résultats via l'excédent ou le déficit du bilan (299), mais aussi par les versements ou prélèvements sur les autres groupes de comptes (290 à 298) du capital propre.

Les immobilisations financées par des financements spéciaux ou des Fonds qui avaient été réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS ont été amorties de 2017 à 2019 sur leur durée d'utilisation. En vertu de la dissolution influant sur le résultat de la réserve de réévaluation constituée sans effet sur le résultat par la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds arrêtée par l'ACE 360/2018, ces amortissements annuels ont été partiellement compensés. Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de la révision de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la disposition transitoire prévue à l'article T1-1 a été modifiée de sorte que les actifs financés par des Fonds ou des financements spéciaux qui avaient été réévalués dans le cadre du retraitement effectué au 1er janvier 2017 ont été entièrement dissous, sans incidence sur le résultat, sur la réserve de réévaluation (introduction MCH2) existante au 1er janvier 2020.

L'excédent de charges du compte de résultats de 2021, de CHF 63,2 millions, accroît le découvert du bilan au 31 décembre 2021: celui-ci passe ainsi de CHF –208,3 millions à CHF –271,5 millions. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 LFP.

Le capital propre du canton de Berne diminue de CHF 39,0 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 643,0 millions au 31 décembre 2021. Le chapitre 2.4 du présent rapport de gestion détaille les évolutions du capital propre par rapport à 2020 et fournit des informations complémentaires sur l'état du capital propre.

## Graphique 3: Évolution découvert du bilan / capital propre



En règle générale, le résultat annuel du compte de résultats influe de manière déterminante à la fois sur le montant du capital propre et sur l'évolution du découvert du bilan. Avec la présentation des comptes selon le MCH1, le découvert du bilan avait accusé en 2015 une hausse d'environ CHF 1886,6 millions, qui résultait principalement de la première inscription au bilan des engagements vis-à-vis des deux caisses de pension CPB et CACEB. Depuis l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, le découvert (CHF 662,6 mio) fait partie intégrante du capital propre. Conformément à la modification de l'article T1-1 LFP au 1er janvier 2020, le solde restant des réserves de réévaluation correspondant à des actifs financés par des Fonds (CHF 491,5 mio) a été dissous sans effet sur le résultat, entraînant une diminution marquante du capital propre en 2020. Cette tendance négative se poursuit avec l'excédent de charges de CHF 63,2 millions enregistré au compte de résultats de 2021, qui accroît du même montant le découvert du bilan.

### 1.3.4 Frein à l'endettement

Le canton de Berne a décidé le 28 février 2008 de mettre en place un frein à l'endettement (modification de la Constitution cantonale).

Ce frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats<sup>1)</sup> n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est triple :

- Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats doit maintenir chaque année l'équilibre des charges et des revenus courants pour éviter en principe l'apparition d'un déficit.
- Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements exige que le canton finance ses investissements à moyen terme à 100 pour cent par des fonds propres (impôts, émoluments, subventions, etc.). La perspective à moyen terme élargit la marge de manœuvre du canton dans des périodes de difficultés financières. Les règles de compensation garantissent l'équilibre des finances cantonales. Si le degré d'autofinancement peut être

planification et certains exercices comptables, l'insuffisance de financement doit cependant être compensée les autres années. Le frein à l'endettement ne s'applique que si la quote-part de l'endettement II est supérieure à 12 pour cent.

inférieur à 100 pour cent certaines années de la période de

 Le frein à l'augmentation des impôts est maintenu pour une durée indéterminée. Toute hausse de la quotité d'impôt, qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales, doit être approuvée par la majorité des membres du Grand conseil (81) et non pas uniquement par la majorité des votants et votantes, comme c'est normalement le cas.

### Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), les gains comptables et les amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier ne doivent pas être pris en compte dans l'application du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'attestation ci-après.

Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, à hauteur de CHF 9,8 millions, les comptes de 2021 clôturent sur un excédent de charges de CHF 73,0 millions. Les présents chiffres des comptes ne respectent donc pas les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats selon l'article 101a ConstC.

Lors de l'adoption du budget 2021, durant sa session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé à la majorité requise des trois cinquièmes de ses membres un excédent de charges de CHF 548,7 millions. L'excédent de charges des comptes de 2021 ne doit donc pas déjà être intégralement reporté au budget du deuxième exercice suivant (2023) (art. 101a, al. 2 ConstC): conformément à l'article 101a, alinéa 3 ConstC, il peut être amorti dans un délai de quatre ans. Il faudra en tenir compte pour l'élaboration du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

Comme déjà en 2020, l'insuffisance de financement affichée en 2021 (CHF 114,6 mio) ne permet pas de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Conformément à l'article 101b, alinéa 3 ConstC, une insuffisance de financement (= solde de financement négatif) dans les comptes annuels doit être compensée dans le budget de la deuxième année qui suit (2023) et des trois années suivantes (2024–2026). Le Grand Conseil peut toutefois décider à la majorité de trois cinquièmes de ses membres de prolonger à huit ans le délai de la compensation du découvert ou de renoncer entièrement à le compenser (art. 101b, al. 4 ConstC).

En vertu de l'article 101b, alinéa 4 ConstC, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de renoncer à compenser l'insuffisance de financement de CHF 114,6 millions résultant au compte des investissements de 2021.

<sup>1)</sup> Lors de l'introduction du MCH2/IPSAS, l'appellation «compte de fonctionnement» utilisée dans la Constitution cantonale a été remplacée par «compte de résultats».

#### Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici ne respectent ni les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, ni celles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. La demande correspondante du Conseil-exécutif au Grand Conseil est exposée au chapitre 7 du présent rapport de gestion.

	Comple
en millions CHF	2021
Résultat total du compte de résultats	-63.2
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les placements du patrimoine financier conformément à	-9.8
l'article 101a, alinéa 5 ConstC	
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-73.0

#### 1.3.4.1 Endettement brut I et II

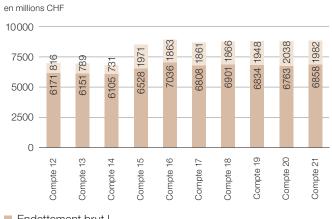
L'endettement brut I inclut les engagements courants et les engagements financiers à court terme et à long terme, moins les instruments financiers dérivés ainsi que les subventions d'investissement promises à des tiers et inscrites au passif. Il progresse de CHF 95,0 millions par rapport à 2020, pour atteindre CHF 6858,1 millions. L'endettement brut I augmente ainsi à peu près dans la même mesure que le laisse prévoir le solde de financement négatif de CHF 114,6 millions (année précédente: CHF 19,6 mio). Il faut préciser à cet égard que le déficit de financement ne traduit qu'une tendance à la progression de la dette et que les écarts constituent la règle. Ces écarts s'expliquent par des opérations qui, à la date du bilan au 31 décembre 2021, se sont répercutées sur les liquidités mais non sur les résultats, et par celles qui à l'inverse se sont répercutées sur les résultats mais pas encore sur les liquidités.

L'endettement brut II est la somme de l'endettement brut I et du montant des provisions à court terme et à long terme. Reconnaissant que la majeure partie des impôts anticipés ne serait restituée qu'après le délai de trois ans prévu, en 2021 la Confédération a de nouveau remanié la méthode pour constituer des provisions sur les revenus de ces impôts. Par analogie avec la méthode fédérale, l'Intendance des impôts accroît de CHF 125,9 millions au compte de résultats, dans les comptes annuels de 2021, les provisions sur la part cantonale au revenu de l'impôt anticipé de la Confédération. Malgré cette mesure, les provisions diminuent de CHF 56,5 millions à CHF 1981,9 millions le 31 décembre 2021.

L'endettement brut II progresse au total de CHF 38,6 millions par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi CHF 8840,0 millions.

#### Graphique 4: Évolution de l'endettement brut I et II

Compto



Endettement brut IEndettement brut II

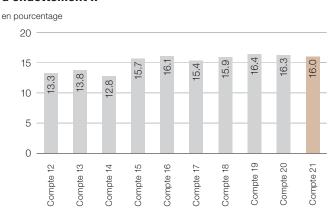
En 2012, l'endettement brut I avait augmenté essentiellement en raison du déficit enregistré de CHF 6170,7 millions. L'endettement a diminué les années suivantes, avant de s'accroître de CHF 693,0 millions à partir de 2015 du fait des nouvelles dispositions de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41) concernant la reconnaissance de dette vis-à-vis de ces deux caisses pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes. Malgré la crise liée au coronavirus et les dépenses supplémentaires qui en ont découlé en 2020 et en 2021, le montant de la dette recule sur la période de 2017 à 2021, par rapport à l'exercice 2016.

L'augmentation de l'endettement brut II d'environ CHF 1,2 milliards en 2015 résulte principalement de la modification de la LCPC (provisions pour les contributions de transition/cotisations de financement). La hausse de ces deux dernières années s'explique pour l'essentiel par les nouvelles provisions constituées en lien avec la crise du coronavirus et par l'augmentation des provisions sur la part cantonale aux revenus de l'impôt anticipé de la Confédération.

### 1.3.4.2 Quote-part d'endettement II

La quote-part de l'endettement, déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution, exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Conformément à l'article 101b, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

### Graphique 5: Évolution de la quote-part d'endettement II



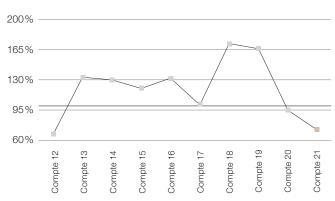
Alors qu'elle s'élevait à 13,3 pour cent en 2012, la quote-part de l'endettement a fortement augmenté à partir de l'exercice 2015. Cette augmentation est liée aux répercussions financières de la nouvelle LCPC.

Remarque concernant le revenu cantonal : les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans (calcul combinant valeurs estimées et effectives). Les données des années précédentes peuvent présenter des modifications apparentes en raison de changements de méthode éventuels pour le calcul du revenu cantonal. L'OFS et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont procédé en 2020 à la révision des comptes nationaux, laquelle a donné lieu à une nouvelle estimation des séries chronologiques historiques des années 1980 à 2019, à la réorganisation de l'industrie manufacturière ainsi qu'à l'introduction de nouvelles méthodes d'évaluation dans le secteur financier et touristique. En conséquence, les taux d'endettement présentés les années précédentes ont changé.

### 1.3.4.3 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime l'autofinancement (résultat total du compte de résultats plus amortissements sur le patrimoine administratif, moins dissolution des subventions d'investissement portées au passif et prélèvement sur la réserve de réévaluation) en pourcentage de l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela signifie que le financement doit être assuré par l'emprunt de capitaux de tiers. Compte tenu de l'importance que revêt l'endettement brut comme paramètre de pilotage pour le canton de Berne, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou plus est donc un objectif important.

### Graphique 6: Évolution du degré d'autofinancement



Avec un autofinancement de CHF 297,2 millions, le degré d'autofinancement atteint 72,2 pour cent. En raison du déficit au compte de résultats de 2021, le degré d'autofinancement chute encore de 22,8 pour cent par rapport à l'année précédente. L'investissement net ayant dépassé l'autofinancement en 2020 et en 2021, il en est résulté pour ces deux exercices un degré d'autofinancement négatif de respectivement CHF 19,6 millions et CHF 114,6 millions.

Comme déjà en 2012 et en 2020, il n'a donc pas été possible de financer intégralement l'investissement net par des fonds propres durant l'année sous rapport. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

### 1.3.5 Répercussions de la pandémie de COVID-19

### 1.3.5.1 Répercussions sur le compte de résultats et le compte des investissements du canton de Berne

En vertu de l'article 7 de la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp; RS 818 101), le Conseil fédéral a décrété du lundi 16 mars au 19 juin 2020 l'état de «situation extraordinaire» dans toute la Suisse, qui s'est accompagné en même temps d'un confinement à l'échelle nationale. Ces mesures ont entraîné la fermeture jusqu'à la mi-avril 2020 de tous les magasins (excepté les magasins d'alimentation et les établissements de soins), marchés, restaurants, bars, établissements de divertissement et de loisirs ainsi que des entreprises dans lesquelles le respect des distances n'était pas possible. La «situation particulière» prévue à l'article 6 LEp s'applique depuis juin 2020. Elle exige toujours une étroite coordination entre la Confédération et les cantons concernant les autres trains de mesures destinés à endiguer le coronavirus et à atténuer ses conséquences sur l'économie.

La situation épidémiologique est restée préoccupante même dans les mois qui ont suivi. Une nouvelle augmentation marquante des contaminations a été enregistrée à l'automne et en hiver 2020, conduisant le Conseil fédéral, après consultation des cantons, à renforcer de nouveau en décembre 2020 les mesures nationales de lutte contre la propagation du coronavirus. En conséquence, une nouvelle fermeture notamment des espaces intérieurs des restaurants et des équipements de loisirs, de sport et de culture, a été imposée du 22 décembre 2020 à fin mai 2021 dans le but de réduire fortement les contacts. Le Conseil fédéral a en outre étendu l'utilisation des tests rapides afin de protéger davantage la population du virus, de garantir la couverture en soins et d'alléger la tâche du personnel de santé.

Parallèlement aux mesures d'allégement arrêtées par le Conseil fédéral, comme par exemple l'extension de l'indemnité de chômage partiel et les aides transitoires COVID-19 sous forme de prêts sans intérêt, le Conseil-exécutif a atténué les effets de la pandémie sur l'économie bernoise au moyen notamment de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.22), de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS; RSB 101.33), de l'ordonnance du 8 avril 2020 sur les mesures de soutien visant l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture (OCCVC; RSB 101.54) et de l'ordonnance cantonale du 18 décembre 2020 concernant les mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 (ordonnance cantonale sur les cas de rigueur; RSB 901.112).

L'ordonnance du 4 novembre 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 (O COVID-19; RSB 815.123) règlemente les mesures cantonales de la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'ordonnance du 25 novembre 2020 portant introduction de la législation fédérale relative au COVID 19 dans le domaine de la culture (Oi COVID-19 culture; RSB 423.411.2) réglemente quant à elle l'exécution des indemnités pour pertes financières en faveur des entreprises culturelles et des acteurs et

actrices culturels ainsi que les contributions à des projets de transformation destinées aux entreprises culturelles. De plus, l'ordonnance cantonale du 30 juin 2021 sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec l'épidémie de COVID-19 (OMMIS COVID-19; RSB 423.411.3) règle les prestations de soutien aux acteurs et actrices qui organisent des manifestations publiques telles que des manifestations sportives ou culturelles ou des foires spécialisées ou tout public d'importance supracantonale.

En vertu de l'article 8, alinéa 2 LEp et conformément aux consignes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a élaboré une stratégie de vaccination qu'elle a appliquée à grande échelle dans le canton de Berne à partir de janvier 2021. Cette stratégie prévoit d'atteindre une immunité collective au sein de la population bernoise en vaccinant toutes les personnes volontaires, afin de rompre le plus rapidement possible la chaîne de transmission du coronavirus.

En résumé, des mesures d'allégement et de soutien financier ciblées et limitées dans le temps ont été engagées pour garantir les liquidités et l'existence durable des institutions de santé, entreprises, établissements et personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Des mesures en matière de santé ont par ailleurs été adoptées pour endiguer la transmission de la maladie dans la population bernoise. Voici les principales mesures mises en place:

- versements extraordinaires aux hôpitaux répertoriés du canton de Berne, aux organisations d'aide et de soins à domicile et aux institutions accueillant des personnes handicapées (art. 3 et 4 OCCV).
- compensation de la perte de revenu des hôpitaux et maisons de naissance répertoriés (art. 1 OCCVS),
- indemnisation de la part non couverte du coût des traitements anti-COVID-19 (art. 2 OCCVS),
- rémunération des infrastructures et du personnel supplémentaires (art. 5 OCCVS),
- sursis au paiement des loyers, fermages et rentes du droit de superficie (art. 5 OCCV),
- prolongation des délais de paiement et renonciation à la perception d'intérêts moratoires sur les créances que le canton de Berne détient à l'égard de tiers en matière d'impôts, d'émoluments et de taxes (art. 6 OCCV),
- suspension de l'amortissement de prêts, sursis au paiement de la taxe d'hébergement et remise de cette dernière, et remise de la redevance d'alcool (art. 8 à 8b OCCV),
- aides accordées à des entreprises technologiques (art. 9 OCCV),
- versement d'indemnités pour perte de gain à des entreprises et des acteurs et actrices du domaine de la culture, et contributions à des projets de transformation pour des entreprises culturelles (art. 1 Oi COVID-19 culture),
- mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 (ordonnance cantonale sur les cas de rigueur),

<sup>2)</sup> abrogée le 19.08.2020 au 20.03.2021

<sup>3)</sup> abrogée le 26.03.2020 au 31.03.2021

<sup>4)</sup> abrogée le 17.06.2020 au 01.03.2021

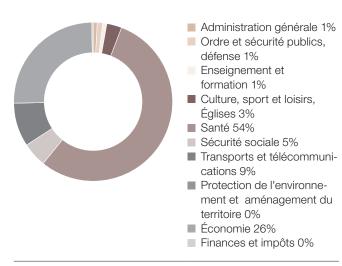
- indemnités d'exploitation dans le domaine des transports publics et des sociétés de navigation bernoises conformément aux bases légales pertinentes<sup>5)</sup>,
- planification et mise en œuvre de la stratégie de vaccination COVID-19 (art. 8, al. 2 LEp),
- prestations de soutien pour les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec la pandémie de COVID-19 (OMMIS COVID-19).

Les mesures adoptées pour maîtriser la pandémie entraînent au 31 décembre 2021 des dépenses (provisions comprises®) à hauteur de CHF 118,1 millions (CHF 319,6 mio en 2020). Elles se répartissent comme suit entre le compte de résultats (CR) et le compte des investissements (CI):

en millions CHF	2020	2021	Total
Dépenses/charges CR	302.8	131.4	434.2
Dépenses/recettes CI	16.8	-13.3	3.5
Dépenses totales (nettes)	319.6	118.1	437.7

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des dépenses (provisions comprises) des exercices 2020 et 2021 destinées à maîtriser la pandémie de COVID-19, qui totalisent CHF 437,7 millions, selon la classification fonctionnelle et leur ventilation entre les Directions, les autorités et la Chancellerie d'État, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public.

### Graphique 7: ventilation des dépenses COVID-19 selon la classification fonctionnelle



### Graphique 8: répartition des dépenses COVID-19 entre les Directions, les autorités et la Chancellerie d'État, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public

en millions CHF (Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds )

Autorités et Chancellerie d'État	3.2
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	112.4
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	260.4
Direction de l'intérieur et de la justice (y comp. Bureau cantonal pour la surveil- lance de la protection des données)	0.6
Direction de la sécurité	4.3
Direction des finances	0.1
Direction de l'instruction publique et de la culture	17.2
Direction des travaux publics et des transports	39.2
Contrôle des finances	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public	0.4

#### Informations sur les dépenses liées à la COVID-19

Les comptes de 2021 sont profondément marqués tant par les mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19 que par leurs répercussions. Les pages qui précèdent présentent les dépenses supplémentaires exigées par la pandémie qui ont déjà été effectuées et/ou les charges correspondant à des provisions comptabilisées - que le canton de Berne doit supporter (en chiffres nets).

Les tableaux et graphiques ci-dessus ne comprennent pas les diminutions de revenus résultant de la pandémie de COVID-19, qui ne sont pas encore totalement quantifiables (p. ex. baisse du produit de l'impôt anticipé) ni les conséquences financières du côté des recettes des mesures adoptées par le Conseil-exécutif (p. ex. remises d'émoluments ou exonération des intérêts moratoires).

Les commentaires de l'annexe aux comptes annuels (voir notamment le chap. 2.6.2.1 du compte de résultats) fournissent des indications complémentaires sur les diminutions/augmentations de charges et de revenus liées à la pandémie de COVID-19.

De plus, des informations détaillées sur les conséquences financières de la pandémie de COVID-19 sont présentées dans les chapitre relatifs aux Directions du volume 2 (Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financement spéciaux) du présent rapport de gestion.

Enfin, il faut noter que le canton de Berne n'a pas contracté de créances conditionnelles ni d'engagements conditionnels pour des cautionnements ou garanties de l'État du fait de la pandémie de COVID-19 durant l'exercice sous rapport.

<sup>5)</sup> Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19 (RO 2020 3825), article 28a de la loi fédérale du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV; RS 745.1), articles 4, 6, 9, 12, 14 et 15 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4).

<sup>6)</sup> Les provisions constituées à la charge du compte de résultats sont des risques de perte ou des engagements identifiables comme faisant partie des fonds de tiers, précisément délimités et chiffrables, fondés sur un événement passé. La sortie de fonds est probable (probabilité supérieure à 50 %) ou certaine à la date du bilan, mais sa date d'occurrence n'est pas connue avec précision.

## 1.3.5.2 Dépenses et provisions liées à la pandémie de COVID-19

Les dépenses et provisions liées à la pandémie de COVID-19, qui totalisent CHF 437,7 millions, se répartissent comme suit:

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	153 800 000	153 800 000	-33 944 576	119 855 424	Conformément à l'OCCVS, le canton octroie aux hôpitaux et maisons de naissance répertoriés situés dans le canton de Berne qui dispensent des traitements anti-COVID-19 ou qui proposent et, si nécessaire, mettent du personnel à la disposition d'autres hôpitaux à cet effet, une compensation pour la perte de revenu subie au niveau des prestations hospitalières selon l'article 49a, alinéa 1 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) et des prestations ambulatoires fournies dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, sur la base des revenus de 2019 (et compte tenu de la diminution des charges). De plus s'il est établi que le coût des traitements anti-COVID-19 n'est pas couvert par la structure tarifaire, le canton alloue une indemnité supplémentaire par cas pour compenser le déficit de couverture moyen, calculé sur la base de l'ensemble des cas bernois. Enfin, le canton peut verser sur demande une contribution aux institutions situées dans le territoire cantonal qui, pour assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19, ont mis à disposition des infrastructures et des effectifs en personnel de santé non couverts par les systèmes de rémunération existants ou par d'autres rétributions. Une provision de CHF 153,8 millions a été constituée à cette fin dans les comptes de l'exercice 2020. Après l'utilisation effective (= sortie de fonds) de cette provision en 2021, une grande partie des fonds restants (CHF 33,9 mio) a été dissoute dans les comptes de 2021 au profit du compte de résultats. Un montant d'environ CHF 3,0 millions reste inscrit au bilan.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/ Office de l'éco- nomie	118 840 000	23 787 194	54 626 601	78 413 795	Conformément à l'ordonnance cantonale sur les cas de rigueur, les entreprises bernoises qui remplissent les conditions requises pour l'obtention des prestations peuvent demander un soutien en cas de perte de chiffre d'affaires (cas de rigueur 1), de fermeture administrative (cas de rigueur 2) ou de cumul de ces deux situations (cas de rigueur 3). La provision de CHF 23,8 millions constituée le 31 décembre 2020 a été utilisée en totalité durant l'exercice 2021. De plus amples informations à ce sujet sont publiées sur le site web de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (rubrique «Economie»).

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	64 920 000	1 066 689	50 996 881	52 063 570	La mise en œuvre de la stratégie de vaccination doit garantir une vaccination échelonnée conformément aux prescriptions de l'OFSP. En fonction de la température de conservation des doses de vaccin et de leur quantité, le vaccin devra être administré dans les hôpitaux et les cliniques, si possible également dans les cabinets des médecins ainsi que dans les pharmacies. Les pensionnaires de foyers pourront être vaccinés par le personnel médical de ces établissements tandis que des équipes des services de sauvetage se rendront au domicile des personnes à mobilité réduite. De plus, des offres sont mises en place pour une vaccination de rappel. Cette stratégie prévoit d'atteindre une immunité collective au sein de la population bernoise en vaccinant toutes les personnes volontaires, afin de rompre le plus rapidement possible la chaîne de transmission du coronavirus. Outre les dépenses courantes affichées aux comptes de résultats des exercices 2020 et 2021, on enregistre dans ce contexte au compte des investissements de 2021 un montant total de CHF 3,5 millions d'investissements pour des immobilisations corporelles (GM 50, CHF 0,2 mio) et incorporelles (GM 52, CHF 2,3 mio).
Direction de la sécurité/Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires/Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal <sup>7)</sup>	60 000 000	43 536 729	0	43 536 729	Les moyens demandés par l'Organe de conduite cantonal (OCCant) ont été affectés principalement à l'achat de matériel de protection médicale (masques, blouses, lunettes, gants, kits de test COVID-19, etc.) mais aussi à la couverture d'autres dépenses engagées par l'OCCant, comme l'exploitation de la permanence téléphonique cantonale par la fondation CARElink ou encore la campagne d'information et de sensibilisation de la population. Les «dépenses effectives» sont des dépenses en valeur nette. Le matériel de protection médicale acheté a été revendu à des institutions du domaine de la santé.

<sup>7)</sup> En vertu de l'article 81 de la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1), le crédit a été accordé par le Conseil-exécutif pendant la "situation extraordinaire" le 9 avril 2020 (ACE 0383/2020) et géré par la Direction de la sécurité (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires) au profit de l'OCCant. Conformément au chiffre 6 de l'ACE 0701/2020, le transfert à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (Office du pharmacien cantonal) a eu lieu le 31 décembre 2020.

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	1 = 2 =	ffectation = Dépenses/recettes (compte de résultats) = Dépenses/recettes (compte des investissements) = Charges (provisions)
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/ Office de l'économie	35 800 000	29 063 825	0	29 063 825	1	L'objectif principal des mesures est d'assurer à court terme des liquidités dans les entreprises bernoises afin de maintenir l'emploi, en versant des contributions à des entreprises à caractère technologique et à des microentreprises, une participation au programme fédéral d'extension du système de cautionnement en faveur des start-up, des contributions en faveur des destinations et de BE! Tourisme SA pour compenser partiellement les pertes réalisées sur la taxe d'hébergement et des subventions d'exploitation supplémentaires pour la mise sur pied du centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel AG).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	26 500 000	0	18 682 429	18 682 429	1	Parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie de vaccination, les mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19 se sont poursuivies ou ont été étendues: structures de test, gestion des contacts (traçage) et mesures de communication.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/ Office de l'économie	26 000 000	0	70 486	70 486	1	Conformément à l'OMMIS, les organisateurs et organisatrices qui organisent des manifestations publiques telles que des manifestations sportives ou culturelles ou des foires spécialisées ou tout public d'importance supracantonale peuvent bénéficier de prestations de soutien.
Direction de l'instruction publique et de la culture/ Office de la culture	19 500 000	0	12 000 000	12 000 000	1	Versements (CHF 19,5 mio) / prélèvements (CHF 7,5 mio) sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles provenant/en faveur des fonds publics.
Direction des travaux publics et des transports/ Office des trans- ports publics et de la coordination des transports	37 360 000	18 666 667	18 693 333	37 360 000	3	La pandémie de COVID-19 provoque d'énormes baisses de revenus pour les entreprises de transport public. Les acheteurs couvriront les déficits enregistrés en 2020 et en 2021 par les entreprises de transport. Les montants exacts ne seront connus qu'après la clôture des comptes de 2020 et de 2021 de ces entreprises. Une provision correspondant à l'estimation des possibles paiements subséquents a été constituée dans la comptabilité cantonale.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpi- taux et Office du médecin cantonal	16 800 000	16 800 000	-16 800 000	0	2	En vertu de l'article 3 OCCV, les hôpitaux répertoriés ayant leur siège dans le canton de Berne et pouvant attester de difficultés de liquidités ont la possibilité de bénéficier de versements extraordinaires sous la forme d'un prêt sans intérêts, en sus des flux de trésorerie existants. Les prêts ont été remboursés en temps opportun fin juin 2021.

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31.12.2021	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des personnes âgées et des personnes handicapées	16 989 360	7 709 126	9 280 235	16 989 360	Les pertes enregistrées par les institutions pour personnes âgées et handicapées suite à la pandémie de COVID-19 sont prises en charge par le canton en tenant compte du principe de subsidiarité, après un examen approfondi. Les provisions de CHF 6,0 millions constituées le 31 décembre 2020 pour des ateliers dans le domaine du handicap ont été entièrement dissoutes en 2021 au profit du compte de résultats; les fonds restants ont été affectés au but susmentionné. De nouvelles provisions ont toutefois été constituées pour assumer d'éventuels surcoûts liés à la COVID-19 dans le domaine des personnes âgées en 2020 et 2021 (CHF 12,8 mio), dans le cadre du financement résiduel incombant au canton de Berne.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office de l'intégration et de l'action sociale	6 140 822	3 304 821	65 421	3 370 242	L'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine à l'accueil extrafamilial (OCCVAcc; RSB 101.6) visait à atténuer l'impact économique dans ce domaine et à garantir le maintien d'une offre de prise en charge extrafamiliale également pendant la crise. Concrètement, les émoluments versés pour des prestations de prise en charge qui n'avaient pas été utilisées par les parents du fait de la crise liée au coronavirus et de la communication du canton, ont été pris en charge par le canton et les communes pour la période du 17 mars au 16 mai 2020 (part cantonale dans le cadre de la compensation des charges de l'aide sociale et part équivalente des communes).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	6 115 000	6 048 558	309	6 048 868	La stratégie pour endiguer efficacement la pandémie de COVID-19 prévoit que, dans la mesure du possible, tout nouveau cas de COVID-19 soit dépisté et tracé de manière à interrompre les chaînes de contamination. Pour ce faire, une stratégie de test à plus large échelle a été mise en place, tandis que la gestion systématique et contrôlée des contacts (traçage) a été réactivée. Cette méthode avait pour objectif d'identifier le plus grand nombre possible de contacts qu'un sujet malade a eus dans une période de temps définie et de joindre les personnes concernées. Ces dernières étaient alors informées qu'elles avaient été en contact avec une personne infectée et qu'elles devaient se placer en quarantaine. Elles étaient également instruites des diverses possibilités de test.

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	5 100 000	2 950 781	-24 829	2 925 952	Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le canton de Berne, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes d'avoir accès rapidement et sans bureaucratie à des offres de test, a augmenté les capacités de dépistage en mettant en place un centre de test mobile (bus) et une station de test (drive-in) sur l'Allmend à Berne. Lors de la première vague de la pandémie, le bus de dépistage a surtout été utilisé par le personnel et les patients des institutions de soins/de longue durée. Au vu de l'augmentation du nombre de cas en août/septembre 2020, le nombre des tests effectués a également progressé. Les capacités de test des institutions de soins du canton de Berne étaient de 6000 à 7000 tests par semaine. Cette limite a été atteinte voire dépassée dès après les vacances d'été 2020. Outre le centre de dépistage à Berne et le centre de test rapide à Belp, il est prévu de soutenir les prestataires dans les autres régions pour accroître leurs capacités de test.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	3 000 000	1 040 664	213 180	1 253 844	Conformément à l'article 31, alinéa 1 LEp, l'Office du médecin cantonal (OMC) ordonne les mesures épidémiologiques nécessaires aux personnes concernées. En particulier une personne malade, présumée malade, infectée ou présumée infectée peut être tenue de suivre un traitement médical ou de se soumettre à des prélèvements. Les cantons assument les coûts des mesures visant des individus ou la population, pour autant que ces coûts ne soient pas couverts autrement, ainsi que ceux des enquêtes épidémiologiques jusqu'à ce que celles-ci soient prises en charge par la Confédération (à partir du 25.06.2020).
Autorités/Grand Conseil	2 980 000	1 708 712	1 187 937	2 896 649	Du fait de la situation extraordinaire liée à la crise du coronavirus, et en raison des prescriptions de la Confédération, notamment en ce qui concerne l'organisation de manifestations, le Bureau du Grand Conseil a décidé d'organiser les sessions d'été, d'automne et d'hiver 2020 et les sessions de printemps et d'été 2021 en dehors de l'Hôtel du gouvernement, sur le site de BERNEXPO, afin que les mesures d'hygiène et de distanciation requises puissent être respectées.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/ Office de l'éco- nomie	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000	Les mesures adoptées ont principalement visé à garantir à court terme des liquidités dans les entreprises bernoises afin de maintenir l'emploi, en versant des contributions en faveur des destinations et de BE! Tourisme pour compenser partiellement les pertes réalisées sur la taxe d'hébergement.

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	1 = 2 =	fectation = Dépenses/recettes (compte de résultats) = Dépenses/recettes (compte des investissements) = Charges (provisions)
Direction des finances/Office du personnel	1 920 000	1 041 559	36 244	1 077 803	7	Le fonctionnement des divers guichets du canton de Berne (p. ex. Intendance des impôts, caisses de chômage et offices régionaux de placement, Office des assurances sociales, bureaux du registre foncier, offices du registre du commerce, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, préfectures, Office de la circulation routière et de la navigation, offices de l'étatcivil et centres de documents d'identité) et les tâches effectuées au poste de travail se sont fait dans le respect des mesures de protection obligatoires.  Le port du masque de protection était prescrit dans les locaux utilisés par plusieurs personnes. Après l'analyse des besoins dans les Directions concernées, l'Office du personnel s'est chargé d'acheter les masques.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/ Office de l'économie	1 800 000	0	1 800 000	1 800 000	1	Versement sur le Fonds de lutte contre la toxicomanie suivant l'ACE 823/2021. Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide aux personnes dépendantes. Afin que ces mesures puissent être maintenues, les recettes manquantes de CHF 1,8 million sont remplacées par un versement exceptionnel au Fonds en application par analogie de l'article 44, alinéa 1, lettre c LFP.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Secrétariat général	1 368 983	704 878	77 122	782 000	1	Dépenses informatiques liées aux mesures visant à maîtriser la pandémie (p. ex. données COVID-19 ou plateforme d'inscription pour des missions, développement du tableau de bord COVID-19 ou actualisation de la page Web consacrée au coronavirus).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office de l'intégration et de l'action sociale	1 127 790	1 127 790	-528 268	599 522	1	Pertes de revenus pendant le confinement dans le domaine des offres d'insertion professionnelles; part du canton de Berne au titre de la compensation des charges de l'aide sociale (part équivalente des communes). Des provisions correspondantes d'un montant de CHF 1,1 million ont été constituées au 31 décembre 2020. Après l'utilisation effective (= sortie de fonds) de cette provision en 2021, une grande partie des fonds restants (CHF 0,3 mio) a été dissoute dans les comptes de 2021 au profit du compte de résultats.

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Secrétariat général/Office du pharmacien cantonal/Office du médecin cantonal	1 100 000	249 840	286 325	536 165	Renforcement du personnel de l'Office du médecin cantonal, de l'Office du pharmacien cantonal et du Secrétariat général pour maîtriser la pandémie de COVID-19 (technique et administratif, organisation).
Direction de l'instruction publique et de la culture/ Office de l'école obligatoire et du conseil et Office de la formation professionnelle	988 000	0	287 122	287 122	Mise en œuvre des recommandations de la Confédération concernant le dépistage en série sous forme de tests hebdomadaires par prélèvement salivaire dans les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II entre mai et fin août 2021.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpitaux et Office du pharmacien cantonal	890 000	319 636	191 893	511 529	Achat de matériel de protection pour des institutions et des professionnels de la santé selon la décision de l'OCCant en tant compte des revenus issus de la facturation des commandes. De plus, la gestion de l'entrepôt de matériel de protection par la POCA a nécessité d'engager du personnel supplémentaire à la charge des comptes de la DSSI.
Direction des travaux publics et des transports/ Office des trans- ports publics et de la coordination des transports	752 319	752 319	<del>-</del> 39 686	712 633	La pandémie de COVID-19 a provoqué d'énormes baisses de revenus pour les entreprises bernoises de transport public. Mais la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19 (RO 2020 3825) prévoit d'indemniser les entreprises concessionnaires du secteur touristique pour les pertes liées à la pandémie entre mars et septembre 2020. Ces compensations ont été versées à la BLS Schifffahrt et à la Compagnie de navigation du lac de Bienne en 2021. Une provision correspondante avait été constituée dans la comptabilité cantonale en 2020.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Secrétariat général	650 000	558 067	0	558 067	1 En lien avec les mesures visant à maîtriser la pandémie, le canton a lancé diverses campa- gnes (p. ex. campagnes d'image et d'infor- mation «C'est sûr» et «Cadeau de Pâques» pour le personnel soignant et thérapeutique qui subit une forte charge).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne/Office de la santé	500 000	224 928	0	224 928	Un crédit-cadre et un crédit complémentaire ont été accordés à l'OCCant par ACE 0373/2020 et 0383/2020 pour lui permettre d'acquérir du matériel de protection médicale nécessaire d'urgence afin de lutter contre la pandémie de COVID-19. Le crédit-cadre était également destiné à couvrir, entre autres, les coûts de fonctionnement d'une permanence téléphonique cantonale. Après l'intervention de l'OCCant, la responsabilité des outils de gestion de crise mis en place a été transférée à la DSSI.

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office des hôpi- taux	150 000	14 550	10 603	25 153	Certains services de sauvetage ont subi une forte charge en lien avec la pandémie de COVID-19 (augmentation du nombre de transports, mais aussi absences de membres du personnel pour cause de maladie). Pour les soulager, la Confédération a mis à disposition des membres de l'armée. Cependant, les hôpitaux et services de sauvetage ont dû prendre en charge la formation, les repas et l'hébergement des militaires. Les institutions seront indemnisées pour les coûts occasionnés en vertu de l'OCCVS.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/ Office du phar- macien cantonal	134 987	76 982	52 277	129 259	Joutien financier pour le Service régional d'inspection des médicaments du nordouest de la Suisse (RHI) en raison de la pandémie de COVID-19 (difficultés de liquidités suite à des pertes de revenus, l'activité d'inspection ayant été temporairement suspendue).
Directions, autorités et Chancellerie d'État, Contrôle des finances, Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, autorités judiciaires et Ministère public	5 043 307	5 043 307	-1 624 391	3 418 917	Charges liées en particulier à la mise en œuvre des stratégies de sécurité concernant les contacts avec la clientèle, et charges de personnel et de matériel pour maîtriser la pandémie de COVID-19 dans les Directions. Les comptes de 2021 présentent un solde négatif qui résulte en particulier de la facturation interne en lien avec le versement CHF 1,8 million au Fonds de lutte contre la toxicomanie mentionné plus haut.
Total	618 770 568	319 597 622	118 096 648	437 694 271	

Le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds d'encouragement des activités culturelles étant neutres au plan du résultat, les dépenses les concernant n'ont globalement aucune incidence sur les finances cantonales. Elles sont uniquement mentionnées à des fins d'exhaustivité:

Direction/Office	Montants auto- risés jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF	Comptes 2021 en CHF	Total jusqu'au 31.12.2021 en CHF	Affectation  1 = Dépenses/recettes (compte de résultats)  2 = Dépenses/recettes (compte des investissements)  3 = Charges (provisions)
Direction de l'in- struction publique et de la culture/Office de la culture	21 004 900	12 612 395	11 126 472	23 738 867	Les mesures comprennent le versement d'indemnités pour pertes financières à des entreprises culturelles à but lucratif ou non lucratif et à des acteurs et actrices culturels ainsi que des contributions à des projets de transformation d'entreprises culturelles (2021). Ces indemnités visent à compenser les pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations et de projets ou de la fermeture de l'entreprise qui ne sont pas couvertes par d'autres mesures (p. ex. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail). La Confédération finance la moitié des indemnités pour pertes financières et des contributions à des projets de transformation accordées par le canton. La part prise en charge par le canton est financée grâce à la contribution extraordinaire du Fonds de loterie au Fonds d'encouragement des activités culturelles, d'un montant de CHF 15,0 millions (2020), à des attributions spéciales sur les fonds publics à hauteur de CHF 12,0 millions et aux ressources du Fonds.
Direction de la sécurité/ Secrétariat général	10 000 000	966 231	937 450	1 903 681	Le Fonds du sport et en partie aussi le Fonds de loterie mettent à disposition un montant total de CHF 10,0 millions pour d'autres mesures extraordinaires d'utilité publique visant l'indemnisation des pertes résultant de l'annulation de manifestations sportives (jusqu'au 31.03.2021), le soutien des associations et fédérations ainsi que des subventions aux infrastructures.
Total	31 004 900	13 578 626	12 063 922	25 642 548	

### 1.3.6 Appréciation des risques

L'identification des risques importants et des mesures à adopter pour les gérer joue un grand rôle dans l'appréciation des résultats de la clôture des comptes.

D'entente avec la Commission de gestion du Grand Conseil, les risques ont été subdivisés en deux catégories : les risques généraux et les risques opérationnels.

Les risques généraux sont identifiés et gérés par le Conseil-exécutif dans le cadre de ses instruments de pilotage. Les risques opérationnels relèvent de la responsabilité décentralisée des Directions et de la Chancellerie d'État.

Le compte rendu des risques généraux et des risques opérationnels de l'administration est effectué, conformément à la directive concernant les risques et les assurances de l'administration du canton de Berne (ACE 323/2008), dans un processus distinct et est soumis au Conseil-exécutif en dehors des comptes annuels, en vertu d'un mandat supplémentaire de la Direction des finances.

Nous renvoyons par ailleurs aux explications que le Conseil-exécutif fournit dans le cadre du plan intégré mission-financement au sujet des risques et des opportunités en matière de politique financière

### 1.4 Données macroéconomiques

	Compte	Budget	Compte
	2020	2021	2021
Croissance économique CH	1.1) -2.4 %	1.2) 3.5-6.0 %	1.3) 3.5 %
Croissance économique canton de Berne	2.1) -3.7 %	2.2) 5.4 %	2.3) 3.4 %
Intérêts à long terme <sup>3)</sup>	-0.11 %	0.25%	0.32%
Intérêts à court terme 4)	-0.73 %	0.00%	-0.68%
Renchérissement	5.1) -0.7 %	5.2) -0.3-0.5 %	5.3) 0.6 %

- 1.1) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2021)
- Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (juin 2020)
- 1.3) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2021)
- <sup>2.1)</sup> Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne ; source : BAK Economics (décembre 2021)
- Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; prévisions BAK Economics (juin 2020)
- <sup>2.3)</sup> Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne ; source : BAK Economics (décembre 2021)
- 3) Cours vendeur swap à 15 ans
- 4) Swiss Average Rate Overnight (SARON)
- 5.1) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2021)
- Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (juin 2020)
- Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2021)

Après l'effondrement conjoncturel historique en 2020 lié à la pandémie mondiale de COVID, aussi bien l'économie suisse que l'économie bernoise ont affiché une reprise étonnamment rapide en 2021. Les mesures d'allégement adoptées au printemps 2021 ont entraîné de nets effets de rattrapage au sein de l'économie cantonale. Malgré quelques goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, le secteur des exportations a aussi profité de la reprise conjoncturelle globale. La recrudescence de la pandémie de COVID-19 a certes atténué la reprise au dernier trimestre de 2021, mais la croissance du PIB est globalement très élevée durant cet exercice, à plus de trois pour cent.

Les taux d'intérêts pour les emprunts à long terme ont augmenté par rapport à l'année précédente et sont nettement supérieurs aux prévisions. Ceux des emprunts à court terme ont aussi progressé par rapport à 2020. Les taux d'intérêt à court terme sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2021.

Le renchérissement est de 0,6 pour cent, taux légèrement supérieur à la valeur maximale qui était prévue au budget 2021. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des prix des produits pétroliers et des loyers. En revanche, les prix des voyages organisés à l'étranger et des médicaments ont diminué.

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Comptes annuels et annexe

# 2 Comptes annuels

### 2.1 Compte de résultats

	Compte	Budget		Ecart par rapp.	·	Point de
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%	l'annexe <sup>1)</sup>
Charges d'exploitation	-11 804.9	-11 820.2	-12 078.2	-273.3	-2.3%	
Charges de personnel	-2 991.9	-3 108.7	-3 079.3	-87.4	-2.9%	1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-939.6	-1 007.9	-969.2	-29.6	-3.2 %	2
Amortissements du patrimoine administratif	-284.9	-290.0	-283.7	1.2	0.4 %	3
Attributions aux Fonds et financements spéciaux	-155.3	-79.6	-125.1	30.2	19.4%	4
Charges de transfert	-6 695.4	-6 584.5	-6 885.9	-190.5	-2.8%	5
Subventions redistribuées	-584.4	-580.3	-584.2	0.2	0.0%	6
Imputations internes	-153.6	-169.2	-150.9	2.7	1.7%	
Revenus d'exploitation	11 627.1	10 950.1	11 792.8	165.7	1.4%	
Revenus fiscaux	5 708.5	5 311.9	5 542.5	-166.0	-2.9 %	7
Régales et concessions	381.4	302.4	542.9	161.5	42.3 %	8
Contributions	614.5	543.6	627.3	12.7	2.1 %	9
Revenus divers	2.0	2.6	3.2	1.2	58.4%	10
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	101.7	84.7	107.9	6.2	6.1 %	11
Revenus de transfert	4 081.0	3 952.0	4 233.9	153.0	3.7 %	12
Subventions à redistribuer	584.4	580.3	584.2	-0.2	-0.0%	6
Imputations internes	153.6	172.5	150.9	-2.7	-1.8%	
Résultat des activités d'exploitation	-177.8	-870.0	-285.4	-107.6	-60.5 %	
Charges financières	-84.9	-78.2	-75.7	9.2	10.9%	13
Revenus financiers	316.0	285.8	311.2	-4.8	-1.5%	14
Résultat financier	231.1	207.6	235.5	4.4	1.9%	
Résultat opérationnel	53.3	-662.4	-49.8	-103.1	-193.5 %	
Charges extraordinaires	-14.6	-22.5	-15.6	-1.0	-7.2 %	15
Revenus extraordinaires	1.5	136.2	2.3	0.8	50.6%	16
Résultat extraordinaire	-13.1	113.7	-13.4	-0.3	-2.2 %	
Résultat total du compte de résultats	40.2	-548.7	-63.2	-103.4	-257.1 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

<sup>1)</sup> La «version définitive» sera publiée sur le <u>site internet</u> de la Direction des finances du canton de Berne.

#### Explications sur les échelons du compte de résultats

#### Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des revenus d'exploitation (revenus fiscaux, régales et concessions, contributions, revenus divers, prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux, revenus de transferts, subventions à redistribuer, imputations internes) moins les charges d'exploitation (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, amortissements du patrimoine administratif, versements aux Fonds et financements spéciaux, charges de transferts, subventions redistribuées, imputations internes).

#### Résultat financier

Le résultat financier se calcule à partir des revenus financiers (revenus des intérêts, bénéfices réalisés sur le patrimoine financier, revenus des participations du patrimoine financier, revenus des biens-fonds du patrimoine financier, révaluations des immobilisations du patrimoine financier, revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, revenus financiers d'entreprises publiques, revenus de biens-fonds du patrimoine administratif, revenus de biens-fonds loués, autres revenus financiers) moins les charges financières (charges d'intérêts, pertes de change réalisées, frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, charges des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, charges financières diverses).

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et le résultat financier.

#### Résultat extraordinaire

Charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'il est impossible de tabler sur eux, s'ils se dérobent à toute influence et tout contrôle et qu'ils ne relèvent pas des affaires opérationnelles (fourniture des prestations). L'utilisation de moyens de la politique financière est comptabilisée comme charge ou revenu extraordinaire. Il s'agit des amortissements supplémentaires, de l'amortissement du découvert du bilan, des attributions aux Fonds et des prélèvements sur les Fonds, des réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, des préfinancements et des autres réserves.

#### Résultat total du compte de résultats

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

### 2.2 Compte des investissements

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp	. compte 2020	Point de
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%	l'annexe <sup>1)</sup>
Dépenses	-510.8	-516.3	-544.4	-33.7	-6.6%	
Immobilisations corporelles	-307.6	-282.1	-313.0	-5.3	-1.7%	17
Investissements pour le compte de tiers	-1.3	0.0	-0.5	0.7	57.8%	18
Immobilisations incorporelles	-29.8	-62.6	-38.5	-8.7	-29.3%	19
Prêts (y compris prêts inscrits au passif)	-51.1	-29.2	-56.9	-5.7	-11.2%	20
Participations et capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%	21
Subventions d'investissement accordées	-105.9	-122.5	-116.2	-10.2	-9.7%	22
Subventions d'investissement redistribuées	-15.0	-19.9	-19.4	-4.4	-29.2%	23
Investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%	24
Recettes	119.9	115.0	132.7	12.8	10.6%	
Transfert d'immobilisations corporelles au patri- moine financier	5.9	0.1	3.7	-2.2	-37.4%	25
Remboursements	5.6	8.1	3.8	-1.8	-32.8%	26
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier	0.9	3.5	4.5	3.6	418.5%	27
Subventions d'investissement acquises	46.5	55.9	55.3	8.8	18.9%	28
Remboursement de prêts	35.5	27.6	39.6	4.1	11.6%	29
Reports de participations	10.2	0.0	4.9	-5.2	-51.4%	30
Remboursement de subventions d'investissement accordées	0.4	0.0	1.5	1.1	243.9%	31
Subventions d'investissement à redistribuer	15.0	19.9	19.4	4.4	29.2 %	32
Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%	33
Investissement net	-390.8	-401.3	-411.7	-20.9	-5.4%	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

 $<sup>^{1)}</sup> La \ \text{``eversion définitive''} \ sera \ publiée \ sur \ le \ \underline{\text{site internet}} \ de \ la \ Direction \ des \ finances \ du \ canton \ de \ Berne.$ 

### 2.3 Bilan

	Compte	Compte	Ecart par rapp. o	compte 2020	Point de
en millions CHF	31.12.2020	31.12.2021	CHF	%	l'annexe1)
Actif circulant	5 671.1	5 472.1	-199.1	-3.5%	
Patrimoine financier	5 671.1	5 472.1	-199.1	-3.5%	
Disponibilités et placements à court terme	102.5	99.5	-3.0	-3.0%	35
Créances	3 594.7	3 395.4	-199.2	-5.5%	36
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0%	37
Actifs de régularisation	1 957.1	1 959.6	2.5	0.1%	38
Stocks et travaux en cours	16.8	17.5	0.7	4.2%	39
Actif immobilisé	7 161.2	7 203.0	41.8	0.6%	
Patrimoine financier	171.9	197.9	25.9	15.1%	
Immobilisations financières	6.3	5.2	-1.0	-16.5%	40
Immobilisations corporelles (PF)	165.7	192.6	27.0	16.3%	41
Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%	42
Patrimoine administratif	6 989.3	7 005.2	15.9	0.2%	
Immobilisations corporelles (PA)	4 338.2	4 352.5	14.2	0.3%	43
Immobilisations incorporelles	135.9	159.1	23.2	17.0%	44
Prêts	614.8	634.4	19.6	3.2%	45
Participations/capital social	588.6	583.7	-4.9	-0.8%	46
Subventions d'investissement	1 311.7	1 275.5	-36.2	-2.8%	47
Actif total	12 832.4	12 675.1	-157.3	-1.2%	
Capitaux de tiers	-12 150.4	-12 032.1	118.3	1.0%	
Capitaux de tiers à court terme	-5 277.9	-5 273.7	4.2	0.1%	
Engagements courants	-1 498.8	-1 522.9	-24.1	-1.6%	48
Engagements financiers à court terme	-770.6	-832.4	-61.8	-8.0%	49
Passifs de régularisation	-2 377.8	-2 256.4	121.4	5.1%	50
Provisions à court terme	-630.8	-662.1	-31.3	-5.0%	51
Capitaux de tiers à long terme	-6 872.5	-6 758.4	114.1	1.7%	
Engagements financiers à long terme	-5 210.9	-5 181.0	30.0	0.6%	52
Provisions à long terme	-1 407.6	-1 319.9	87.8	6.2%	51
Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	-253.9	-257.5	-3.6	-1.4%	54
Capital propre	-682.0	-643.0	39.0	5.7%	04
Engagements(-) / avances (+) envers des financements	27.9	28.3	0.3	1.2%	EE
spéciaux du capital propre	00.6	04.0	1 7	7.00/	55
Engagements(-) / avances (+) envers des Fonds du capital propre	-22.6	-24.3	-1.7	-7.6%	56
Préfinancements	-523.2	-520.9	2.3	0.4%	57
Réserve de politique financière	-250.0	-250.0	0.0	0.0%	58
Réserve de réévaluation (introduction MCH2)	0.0	0.0	0.0	0.0%	59
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-123.0	-147.6	-24.6	-20.0%	60
Autres capitaux propres	0.5	0.1	-0.4	-84.6%	61
Excédent / découvert du bilan	208.3	271.5	63.2	30.3 %	62
Passif total  Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis	-12 832.4	-12 675.1	157.3	1.2%	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

 $<sup>^{1)}</sup>$ La «version définitive» sera publiée sur le  $\underline{\text{site internet}}$  de la Direction des finances du canton de Berne.

# 2.4 Etat du capital propre

en millions CHF	Finance- ments spéciaux et Fonds	Préfinan- cements	Réserve de poli- tique finan- cière	Réserve de réé- valua- tion	Réserve de retrai- tement	Autre capital propre	Excédent (-)/décou- vert (+) du bilan	Total capital propre
Capital propre au 01.01.2020 avant retraitement	-15.8	-476.1	-250.0	-495.7	-92.4	0.0	256.3	-1 073.7
Dissolution de la réserve de réévaluation corres-	0.0	0.0	0.0	491.5	0.0	0.0	-491.5	0.0
pondant aux actifs financés par des Fonds <sup>1)</sup>	0.0	0.0	0.0	.00	0.0	0.0	10110	0.0
Amortissement des éléments d'actif financés par des Fonds <sup>1)</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	464.8	464.8
Dissolution et corrections ultérieures liées au retraitement <sup>2)</sup>	0.0	0.0	0.0	4.2	-4.2	0.0	-4.6	-4.6
Restructuration et correction ultérieures du Fonds d'aide aux investissements liées au retraitement <sup>3)</sup>	25.0	-48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	23.5	0.0
Capital propre au 01.01.2020 après retraitement	9.2	-524.7	-250.0	0.0	-96.6	0.0	248.5	-613.5
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et Fonds	-3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.9
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinancements	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation <sup>1)</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	-26.4	0.0	0.0	-26.4
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.5
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-40.2	-40.2
Capital propre au 31.12.2020 après comptabilisation du résultat annuel	5.3	-523.2	-250.0	0.0	-123.0	0.5	208.3	-682.0
Capital propre au 01.01.2021	5.3	-523.2	-250.0	0.0	-123.0	0.5	208.3	-682.0
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et Fonds	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.4
Versement (-)/prélèvement(+) sur les préfinancements	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation <sup>2)</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	-24.6	0.0	0.0	-24.6
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	-0.4
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	63.2	63.2
Capital propre au 31.12.2021 après comptabilisation du résultat annuel	4.0	-520.9	-250.0	0.0	-147.6	0.1	271.5	-643.0

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis. Remarque: des chiffres négatifs signifient un capital propre positif.

## Explications des termes suivis d'un appel de note

- <sup>1)</sup> Avec la modification de l'article T1–1 LFP au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le solde résiduel de la réserve de réévaluation correspondant aux actifs financés par des Fonds a été dissous sans effet sur le résultat. En contrepartie, les actifs financés par des Fonds ont aussi été totalement amortis sans incidence sur le résultat.
- 2) Correction d'erreurs suite au retraitement au 1er janvier 2017.
- <sup>3)</sup> Restructuration ultérieure du Fonds d'aide aux investissements des Fonds dans les préfinancements et correction sans effet sur le résultat de la fortune du Fonds via le découvert du bilan.

## Explications sur l'état du capital propre

L'état du capital propre indique l'évolution du capital propre durant l'année sous rapport. Il montre comment les faits financiers enregistrés se sont répercutés sur les différents éléments du capital propre. De plus, il présente de façon transparente les divers postes de réserves et leurs variations.

en millions CHF

## Financements spéciaux et Fonds

# -1.4 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

- -1.4 Résultat annuel 2021 du Fonds pour la gestion des déchets
- 1.9 Résultat annuel 2021 du Fonds pour l'assainissement
- 0.0 Résultat annuel 2021 du Fonds pour les cas spéciaux
- -0.3 Résultat annuel 2021 du Fonds de lutte contre la toxicomanie
- -0.2 Résultat annuel 2021 de la compensation de la plus-value
- -1.5 Résultat annuel 2021 du Fonds de régénération des eaux
- -0.6 Résultat annuel 2021 du Fonds des rives des lacs et des rivières
- -0.3 Résultat annuel 2021 de la Caisse des épizooties
- 0.3 Résultat annuel 2021 du Fonds du tourisme
- 0.6 Résultat annuel 2021 du Fonds pour l'alimentation en eau
- 0.1 Résultat annuel 2021 du Fonds pour les dommages causés par le gibier

### **Préfinancements**

## 2.3 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

- 0.0 Résultat annuel 2021 du Fonds de couverture des pics d'investissement
- 1.4 Résultat annuel 2021 du Fonds d'aide aux investissements
- 0.9 Résultat annuel 2021 du Fonds d'investissements hospitaliers

### Réserve de politique financière

### 0.0 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

0.0 Résultat annuel 2021 du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

# 2.5 Tableau des flux de trésorerie

en millions CHF	Compte 2020	Compte 2021	Ecart pa CHF	r rapp. 2020 %
Résultat annuel (excédent de revenus[+]/de charges[-])	40.2	-63.2	-103.4	-257.1 %
+/- Amortissements et dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif		360.4	-39.1	8.9%
+/- Pertes / gains de change sur placements financiers	-16.6	-8.0	-8.1	51.9%
+/- Rectifications de valeur/reprises de dépréciation des prêts, participations et subventions d'investissement	1.0	0.1	-0.9	-91.2%
+/- Pertes/gains issus de la vente d'immobilisations corporelles du PF et d'ajustements de la valeur comptable	-3.2	-1.8	1.4	43.7 %
- Activation de prestations propres	-0.5	-0.5	0.0	-0.6%
+/- Ajustement de la valeur comptable des créances à long terme	0.1	-0.5	-0.6	-691.1 %
+/- Diminution/augmentation des créances	-172.6	199.2	371.9	215.4%
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation du compte de résultats	-239.3	-0.7	238.6	99.7%
+/- Diminution/augmentation des stocks et des travaux en cours	0.3	-0.7	-1.0	-303.1%
+/- Augmentation/diminution des engagements courants	417.9	30.4	-387.5	-92.7 %
+/- Augmentation/diminution des passifs de régularisation du compte de résultats	376.1	-123.4	-499.5	-132.8%
+/- Constitution/dissolution ou utilisation des provisions du compte de résultats	92.4	-56.6	-149.0	-161.3%
+/- Variations des financements spéciaux et des réserves¹)	48.8	3.1	-45.7	-93.6%
+/- Autres transactions sans effet sur les liquidités	0.0	0.0	0.0	0.0%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	875.6	337.9	-537.7	-61.4%
- Dépenses pour des immobilisations corporelles	-307.6	-313.0	-5.3	-1.7%
- Dépenses pour le compte de tiers	-1.3	-0.5	0.7	57.8%
- Dépenses pour des immobilisations incorporelles	-29.8	-38.5	-8.7	-29.3%
- Dépenses pour des prêts	-51.1	-56.9	-5.7	-11.2%
- Dépenses pour des participations	0.0	0.0	0.0	0.0%
- Dépenses pour des subventions d'investissement accordées	-105.9	-116.2	-10.2	-9.7%
- Dépenses pour des subventions d'investissement redistribuées	-15.0	-19.4	-4.4	-29.2 %
- Dépenses pour des investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0%
+ Recettes de transfert d'immobilisations corporelles	5.9	3.7	-2.2	-37.4%
+ Recettes de remboursement	5.6	3.8	-1.8	-32.8%
+ Recettes de vente d'immobilisations incorporelles	0.9	4.5	3.6	418.5%
+ Recettes de subventions d'investissement acquises	46.5	55.3	8.8	18.9%
+ Recettes de remboursement de prêts	35.5	39.6	4.1	11.6%
+ Recettes de transfert de participations	10.2	4.9	-5.2	-51.4%
+ Recettes de remboursement de subventions d'investissement accordées	0.4	1.5	1.1	243.9%
+ Recettes de subventions d'investissement à redistribuer	15.0	19.4	4.4	29.2%
+ Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde du compte des investissements	-390.8	-411.7	-20.9	-5.4%
- Utilisation de provisions pour les routes nationales	-2.2	0.0	2.2	98.4%
- Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier	-11.3	-7.2	4.0	35.8%
+ Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0%
+ Report à l'actif en cas de contrats de location-financement	0.0	1.5	1.5	-
+ Activation de prestations propres	0.5	0.5	0.0	0.6%
+/- Autres transactions du compte des investissements sans effet sur les liquidités	-13.9	0.4	14.3	102.9%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du patrimoine admi-	-417.7	-416.6	1.0	0.3%
nistratif				
+/- Sorties/entrées de placements financiers du patrimoine financier	29.1	14.4	-14.7	<b>-</b> 50.5 %
+/- Sorties/entrées d'immobilisations corporelles du patrimoine financier	3.7	0.6	-3.1	-84.2 %
Flux de trésorerie liés aux activités de placement du patrimoine financier	32.8	15.0	-17.8	-54.3%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-384.8	-401.6	-16.8	-4.4%
Flux de trésorerie avant activités financières	490.8	-63.7	-554.5	-113.0%
free cashflow = flux de trésorerie positif, cash-drain = flux de trésorerie négatif	_			
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à court terme	-65.9	61.9	127.8	194.0%
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à long terme	-439.3	-1.3	438.0	99.7 %
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-505.2	60.7	565.9	112.0%
Total des flux de trésorerie	-14.4	-3.0	11.4	79.0%

	Compte	Compte	Ecart par	rapp. 2020
en millions CHF	2020	2021	CHF	%
+/- Etat des disponibilités au 01.01.	117.0	102.5	-14.4	-12.3%
+/- Augmentation/diminution des disponibilités et placements à court	-14.4	-3.0	11.4	79.0%
terme				
+/- Etat des disponibilités au 31.12.	102.5	99.5	-3.0	-3.0%

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

## Explication des termes suivis d'un appel de note

<sup>1)</sup> Versements(-)/prélèvements(+) sur les financements spéciaux et Fonds du capital propre et des capitaux de tiers, préfinancements, réserve de politique financière et réserve de réévaluation (introduction MCH2) du capital propre.

### Explication du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie indique la provenance et l'utilisation des liquidités, exposant ainsi les opérations à l'origine de l'état des liquidités. Il renseigne sur l'évolution des liquidités, sur les opérations d'investissement et sur le financement du budget au cours de l'exercice. Les causes de la variation des liquidités sont réparties dans trois domaines:

- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation montrent dans quelle mesure le canton de Berne peut amortir des engagements, préserver sa capacité d'action et financer des investissements en utilisant les excédents de moyens de paiements constitués. Le canton de Berne utilise la méthode indirecte. Les flux de trésorerie correspondent au résultat annuel (excédent de revenus[+]/de charges[-]), corrigé des charges sans effet sur les liquidités (p.ex. amortissements, constitution de provisions à court ou long terme au compte de résultats), des revenus sans effet sur les liquidités (p. ex. gains comptables, dissolution de provisions à court ou long terme au compte de résultats), ainsi que des variations de l'actif circulant net (p.ex. créances), des capitaux de tiers à court ou long terme (hors engagements financiers à court ou long terme), des engagements/avances envers des financements spéciaux et des Fonds et des réserves du capital propre.

## Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Ces flux de trésorerie recouvrent les activités d'investissement du patrimoine administratif et les activités de placement du patrimoine financier. Ils indiquent l'ampleur des dépenses engagées pour des ressources qui servent à l'accomplissement de tâches publiques ou qui dégageront un gain économique à terme. Le canton de Berne détermine les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement par la méthode indirecte, sur la base des données des comptes annuels (compte des investissements, postes du bilan, compte de résultats). Les « flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du patrimoine administratif » correspondent à l'investissement net, corrigé des transferts entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier sans effet sur les liquidités, des dépenses et recettes sans effet sur les liquidités (p. ex. constitution ou dissolution de provisions au compte des investissements) ainsi que des actifs et passifs de régularisation du compte des investissements. Les « flux de trésorerie liés aux activités de placement du patrimoine financier » correspondent aux variations des immobilisations financières ou corporelles du patrimoine financier, corrigées des charges sans effet sur les liquidités (pertes non réalisées, corrections de valeur) et des revenus sans effet sur les liquidités (p.ex. reprises de dépréciation).

### Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement

Ces flux permettent de présenter l'évolution des engagements du canton de Berne vis-à-vis de ses créanciers. Ils indiquent en particulier les engagements financiers à court ou long terme qui ont été constitués ou remboursés.

# 2.6 Annexe aux comptes annuels

### 2.6.1 Bases

# 2.6.1.1 Bases légales

### Constitution du canton de Berne

Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), chapitre 6 Régime des finances:

- Article 101 : Principes généraux
- Article 106: Surveillance financière

### Lois et ordonnances du canton de Berne

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0),
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1).

Outre la présentation des comptes, l'ordonnance règle les aspects juridiques de la gestion financière concernant les finances et les crédits.

### Etendue des comptes annuels

La législation (LFP et OFP) et le manuel sur la présentation des comptes (MPC) s'appliquent aux autorités, à la Chancellerie d'Etat, aux Directions, au Contrôle des finances, à l'Autorité de surveillance de la protection des données, aux autorités judiciaires et au Ministère public ainsi qu'à l'administration, y compris aux établissements qui ne sont pas dotés de la personnalité juridique (art. 2, al. 1 LFP). Les finances et la comptabilité des autorités et des institutions sont soumises à l'obligation d'agrégation ou de consolidation (art. 6, al. 3 LFP). En dérogation à la norme IPSAS 6, il n'y a pas de consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage (CCh) ainsi que du Service de l'emploi (ORP). Le canton renonce pour l'instant à la consolidation des comptes (voir ACE 247/2010, ch. 7, § 2, et art. 1b, al. 1, lit. b OFP). Les comptes annuels et le bilan de la Caisse de chômage et du Service de l'emploi sont publiés au chapitre du volume 1 intitulé « Indications complémentaires ».

# **Dates d'approbation**

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de façon définitive des comptes annuels le 23 mars 2022 et les a adoptés le 27 avril 2022. Soumis à l'approbation du Grand Conseil, ces comptes seront débattus lors de la session d'été de 2022.

# 2.6.1.2 Normes et standards appliqués

Les finances et la comptabilité du canton de Berne sont notamment conformes aux normes reconnues suivantes:

- Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2),
- Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS),
- Normes internationales de reporting financier (International Financial Reporting Standards, IFRS),
- Swiss Generally Accepted Accounting Principles de la Fondation établissant les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

# 2.6.1.3 Principes de présentation régulière des comptes

Conformément à l'article 5, alinéa 2 LFP, la présentation des comptes est régie par les principes de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité, de la continuité, du produit brut et de la comptabilité d'exercice. Ces principes de présentation des comptes s'appliquent aussi à l'établissement des comptes annuels et, par analogie, à l'élaboration du budget.

Le principe de l'intelligibilité veut que les informations fournies dans les états financiers soient claires et compréhensibles pour des lecteurs et lectrices avertis. Elles doivent leur permettre de se faire rapidement une idée d'ensemble de la situation financière du canton de Berne.

Selon le principe de *pertinence*, toutes les informations susceptibles d'influencer les utilisateurs et utilisatrices dans leurs décisions sont présentées. Aussi faut-il systématiquement tenir compte du contexte spécifique afin de déterminer l'importance relative d'une information.

Selon le principe de *fiabilité*, les informations publiées doivent être fiables, c'est-à-dire exemptes de toute erreur, altération ou manipulation. Il en découle les principes suivants:

- Présentation fidèle et perspective économique (prééminence de la substance sur la forme): les faits et les transactions sont comptabilisés et présentés conformément à leur substance objective et à leur réalité économique, et non pas simplement selon leur forme juridique. La substance économique des transactions ou d'autres événements ne correspond pas toujours à leur forme juridique. L'application de ce principe peut impliquer dans certains cas qu'un montant fasse l'objet d'une évaluation. Il existe en effet des situations où la réalité économique des faits n'est saisie qu'au moyen d'une estimation. Toutes les estimations doivent être réalisées de manière consciencieuse (estimation réaliste, meilleure estimation). Elles font l'objet d'une documentation exhaustive de sorte qu'elles sont compréhensibles (révisables) et continuellement applicables.
- Neutralité: les comptes annuels sont exempts de toute évaluation ou présentation arbitraire et faussée. La clôture des comptes obéit au principe de l'objectivité. Lorsqu'il existe une marge d'appréciation, il est tenu compte de toutes les informations importantes qui sont disponibles pour prendre les décisions.
- Prudence: des incertitudes sont parfois inévitables lors de l'évaluation de certains postes. Une certaine circonspection est observée dans l'exercice du pouvoir d'appréciation lorsque des estimations sont nécessaires. Ainsi les actifs ou les revenus ne sont-ils pas surévalués, ni les passifs et les charges sous-évalués.
- Exhaustivité: l'information contenue dans les états financiers est exhaustive, pour autant que le permettent le principe de l'importance relative et le rapport coût-avantage.

La comparabilité des informations est garantie si les principes régissant la présentation des comptes et l'élaboration du budget, de même que la structure des états financiers, demeurent inchangés pendant une longue période de sorte à pouvoir être comparés (continuité). Les chiffres de l'exercice précédent et du budget doivent en particulier être présentés selon les mêmes principes et la même structure. La structure de présentation des comptes annuels n'est modifiée que si les tâches publiques connaissent une évolution importante et durable ou que les bases légales soient modifiées. Toute dérogation au principe de comparabilité doit être commentée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le principe de *continuité* veut que, dans la présentation des comptes, les états financiers soient préparés en partant de l'idée que les unités administratives du canton de Berne poursuivront leurs activités. Les postes du bilan sont donc normalement évalués sur une base de continuité et non sur une base de liquidation. Si la poursuite d'activité n'est plus garantie, il faut ajuster les valeurs du bilan pour tenir compte de la nouvelle réalité.

Selon le principe du *produit brut*, les actifs et les passifs, les dépenses et les recettes ainsi que les charges et les revenus ne sont pas compensés les uns avec les autres. L'Administration des finances peut prévoir des exceptions au principe du produit brut, pour autant que cela n'altère pas l'information d'ensemble fournie dans les états financiers. Les postes liés par une relation de cause à effet (comme les rectifications de valeur sur des actifs, les remboursements de charges et de revenus payés en trop, les paiements a posteriori de créances déjà amorties, etc.) ne sont pas soumis au principe du produit brut car leur présentation dans les états financiers est conforme au contenu économique. Les opérations de ce type doivent être comptabilisées comme diminution de charges ou de revenus, indépendamment de la date de l'écriture d'origine.

Les éléments enregistrés dans une comptabilité tenue selon le principe de la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, la fortune nette et le capital propre ainsi que les charges et les revenus. Ils sont comptabilisés dans la période où ils sont générés<sup>5)</sup> En comptabilité d'exercice, les opérations de comptabilité et de publication sont enregistrées dans la période à laquelle elles se rapportent. Comme le changement de période comptable peut intervenir au cours d'une opération, il faut adopter des mesures adéquates pour affecter les flux de valeurs aux périodes appropriées, notamment par le biais de régularisations comptables et de provisions. Les principales dérogations au principe de la comptabilité d'exercice sont publiées dans l'annexe des comptes annuels, au chapitre 2.6.1.5 «Dérogations au MCH2/IPSAS (conf. art. 1b OFP)». Par l'ACE 247/2010, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer à appliquer le principe de régularisation aux revenus fiscaux (comptabilité d'exercice pour revenus fiscaux).

### 2.6.1.4 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

### **Disponibilités**

Les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs à vue en banque (y compris PostFinance SA), les placements à court terme sur le marché monétaire, les cartes de débit et de crédit ainsi que les autres liquidités. Les disponibilités sont évaluées à la valeur nominale et les placements sur le marché monétaire à la valeur marchande. Les disponibilités en devises étrangères sont converties dans la monnaie nationale au cours du jour de clôture du bilan.

## Créances

Les créances sont des avoirs monétaires. Elles comprennent toutes les sommes à recouvrer qui ont été facturées ou allouées à des tiers et regroupent les éléments suivants:

créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations, qui sont comptabilisées lorsque la livraison a été effectuée ou la prestation fournie, et que le profit a été transféré soit à l'acheteur ou l'acheteuse, soit au bénéficiaire ou à la bénéficiaire de la prestation;

- comptes courants avec des tiers, qui sont utilisés pour la compensation réciproque des créances (hors comptes postaux ou bancaires);
- impôts à encaisser qui représentent les créances fiscales (facturées ou arrêtées par décision) et sont inscrits au bilan sur la base des postes prévisionnels. Le principe de la régularisation n'est pas appliqué aux revenus fiscaux;
- acomptes versés à des tiers, qui désignent les paiements intervenus avant fourniture de la contre-prestation économique. Une fois la prestation fournie, ces acomptes sont reportés sur le compte approprié;
- créances sur transferts, qui comprennent les parts des recettes, indemnités et contributions, réclamées ou attribuées à d'autres collectivités publiques:
- comptes courants internes, comptes de gestion et de transfert qui ne sont utilisés que pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement;
- autres créances, qui comprennent les paiements par dépôt et les dépôts qui ne sont pas jugés comme des acomptes.

En fonction de leur échéance, les créances se subdivisent en créances à court terme (échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan) et créances à long terme (échéance à plus d'un an après la date de clôture du bilan). Les créances concernant l'exercice qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan sont, à l'exception des créances fiscales, portées au bilan comme actifs de régularisation. La valeur des créances d'un montant supérieur ou égal à CHF 100 000 est corrigée selon le principe de l'évaluation individuelle. Pour toutes les autres créances, on applique une approche différenciée selon laquelle les créances à recouvrer sont analysées en fonction du risque effectif qu'elles présentent. Le montant des réévaluations dépend de la situation concrète. L'évaluation des créances fiscales donne lieu à des réévaluations individuelles d'une part et forfaitaires de l'autre.

### Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des placements monétaires détenus à des fins d'investissement dans le cadre de la planification des liquidités. Ils comprennent des dépôts à terme et des placements financiers qui n'entrent pas dans la catégorie des prêts actifs ou des participations. Leur durée varie entre 90 et 360 jours. Les placements financiers à court terme sont en principe évalués à la valeur nominale. Les intérêts acquis sont comptabilisés par opérations de régularisation comptable. Le canton de Berne applique le « principe des caisses vides » et n'acquiert par conséquent pas de capitaux pour constituer une réserve. Les éventuels placements financiers de legs et de fondations sans personnalité juridique qui sont administrés à titre fiduciaire sont comptabilisés séparément.

# Actifs et passifs de régularisation

La comptabilité d'exercice vise à rattacher les opérations de comptabilisation et de publication à la période à laquelle elles se rapportent. Elle reflète la perspective économique. Ce qui est déterminant pour la régularisation comptable, c'est l'« entrée » ou la « sortie » d'un avantage ou d'une prestation, évalués à la valeur nominale. Le seuil d'activation de CHF 100 000 s'applique à toutes les opérations analogues rapportées à un seul processus (factures individuelles), en vertu de l'obligation de totalisation (art. 35 OFP). Exemples typiques de régularisations : les charges et les revenus relatifs à une période donnée, comme les loyers, les intérêts ou les primes d'assurance.

<sup>5)</sup> Principe comptable qui prévoit la comptabilisation des opérations et autres événements au moment où ils se produisent («accrual accounting»).

#### Stocks et travaux en cours

Les stocks sont des biens tels que:

- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées durant le processus de fabrication,
- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées ou distribuées durant le processus de fourniture de prestations,
- les produits finis (p. ex. marchandises) destinés à la vente ou à la distribution dans le cadre de la marche normale des affaires,
- les produits semi-finis en cours de fabrication qui sont destinés à la vente ou à la distribution,
- le cheptel et les autres animaux vivants qui sont détenus leur vie durant.

Les coûts d'acquisition ou de fabrication sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré ou selon le principe « First in-First out » (FIFO). Les stocks sont évalués à la moins élevée de ces trois valeurs : le coût d'acquisition, le coût de production ou la valeur nette de réalisation.

#### Travaux en cours

Tous les coûts de contrat qui augmentent la valeur de l'actif à créer sont inscrits à l'actif du bilan sous Travaux en cours. Pour les contrats de construction, les projets supérieurs à CHF 500 000 sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est indiqué individuellement pour chaque projet, les coûts déjà occasionnés étant opposés au coût total attendu. Les coûts cumulés et les gains réalisés conformément au degré d'avancement sont indiqués au fur et à mesure dans le compte de résultats. Les pertes doivent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'elles sont décelées. Tous les autres projets qui ne remplissent pas les critères d'application de la méthode du pourcentage d'avancement sont évalués et portés au bilan selon la méthode de l'achèvement. S'il n'est pas possible de déterminer de manière fiable le degré d'avancement d'un projet, les coûts du contrat doivent être enregistrés en tant que charges dans la période correspondante. Les acomptes payés pour des travaux en cours font l'objet d'une différence d'incorporation selon la période. Les acomptes payés sont présentés séparément des travaux en cours; ces postes sont présentés selon le principe du produit brut.

# Immobilisations financières du patrimoine financier

Les immobilisations financières du patrimoine financier sont des placements monétaires qui ne peuvent être affectés ni au groupe de comptes des prêts actifs ni aux participations du patrimoine administratif, et qui procurent un avantage économique futur. Leur durée est supérieure à un an et leur inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle. Les actions, les parts sociales (participations) et les obligations sont évaluées à leur valeur vénale (valeur marchande). La valeur marchande des actions des sociétés cotées en bourse est leur valeur boursière (cours de clôture annuelle). Les placements portant intérêts (p. ex. hypothèques, prêts, dépôts à terme ou bons de caisse) sont évalués à leur valeur nominale. A la date d'inscription au bilan, les actifs éventuellement compromis, comme des créances à long terme (p.ex. avoirs de clients) ou d'autres placements financiers à long terme (p. ex. instruments financiers dérivés) sont réévalués de manière appropriée. Ils sont évalués à raison du montant facturé (valeur nominale), déduction faite de l'estimation des réévaluations nécessaires à l'exploitation. Les intérêts acquis sont comptabilisés par des opérations de régularisation.

## Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier regroupent les biens mobiliers et les biens immobiliers que le canton a acquis

à des fins de placement ou d'investissement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Elles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication ou, en cas de donation, à leur valeur vénale (selon la méthode de la juste valeur). Les évaluations suivantes se font sur la base des valeurs vénales. La valeur des immeubles doit être alignée périodiquement (tous les 3 à 5 ans) sur leur valeur vénale, conformément au modèle de la juste valeur.

# Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

Les créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers représentent les avances du canton aux financements spéciaux ou aux Fonds. Elles sont évaluées à leur valeur nominale

### Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif regroupent les immobilisations corporelles du canton de Berne d'une durée d'utilisation pluriannuelle qui servent à accomplir une tâche publique ou à produire des biens ou fournir des prestations, et dont la valeur peut être établie de manière fiable. Les biens immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments (biens-fonds et terrains bâtis), les routes (ouvrages de génie civil), les constructions hydrauliques, les autres ouvrages de génie civil, les forêts, les biens culturels immeubles ainsi que les biotopes et géotopes Les biens immobiliers sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur de CHF 100 000, en appliquant le modèle du coût d'acquisition<sup>6)</sup>. Les biens meubles comprennent le mobilier, les machines, les appareils, les instruments et les outils. Les véhicules, les biens culturels meubles, les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement, le cheptel et les autres animaux vivants ne font pas partie des biens meubles. Les biens meubles sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur d'acquisition ou de fabrication de CHF 5 000. Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties linéairement en bonne et due forme et par catégorie en fonction de leur durée d'utilité, au débit du compte de résultats, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année. Les immobilisations qui sont encore en construction, et ne peuvent donc pas encore être exploitées, ne sont pas amorties. Etant donné que l'utilisation des terrains n'en fait en général pas diminuer la valeur, ceux-ci ne sont pas non plus amortis.

# Contributions à des immobilisations corporelles propres

Les contributions reçues pour une immobilisation corporelle du canton de Berne sont en principe inscrites sur l'actif correspondant dans la comptabilité des immobilisations (comptabilisation en valeur nette) une fois la prestation fournie. Cela signifie que les fonds reçus diminuent du même montant le coût d'acquisition du bien immobilisé inscrit à l'actif.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables, sans substance physique, qui servent à fabriquer des produits, à fournir des prestations de services, à être loués à des tiers ou à accomplir des tâches publiques. Le seuil d'activation des immobilisations incorporelles est de CHF 100 000. Les immobilisations incorporelles qu'une entité a elle-même achetées ou créées sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication. L'évaluation ultérieure est réalisée selon le modèle du coût d'acqui-

<sup>6)</sup> Coût d'acquisition ou de fabrication, diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations

sition. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année.

#### **Prêts**

Un prêt actif est un contrat par lequel un bailleur ou une bailleuse de fonds met une certaine somme d'argent à disposition d'un débiteur ou d'une débitrice, généralement contre une rémunération (intérêt) pour une durée déterminée. Le débiteur ou la débitrice s'engage à rembourser la somme d'argent qui lui est prêtée. Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques et inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles rectifications de valeur (en application du principe de l'évaluation individuelle). S'il est convenu au préalable de renoncer au remboursement, les sommes sont considérées comme prêtées à fonds perdu et sont dès lors comptabilisées dans le compte de résultats comme subventions cantonales. Signalons qu'il n'est possible de renoncer ultérieurement au remboursement d'un prêt, partiellement ou totalement, que si les conditions énoncées à l'article 31 LFP (renonciation à une recette) sont respectées.

#### Participations et capital social

Les participations et le capital social sont des parts du capital d'autres sociétés, entreprises ou établissements qui sont détenues à titre de placement durable, ce qui les différencie des titres. Les participations sont inscrites à l'actif si elles procurent un avantage économique futur ou qu'elles sont destinées à accomplir des tâches publiques. Les participations du patrimoine administratif sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Si l'on ne connaît pas leur valeur d'acquisition, elles sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de la réévaluation nécessaire.

# Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations monétaires grâce auxquelles le ou la bénéficiaire peut constituer des actifs durables à caractère d'investissement. Les actifs à caractère d'investissement, appelés «biens d'investissement», supposent ou permettent une utilisation nouvelle, étendue ou prolongée sur plusieurs années, et ce sur le plan qualitatif et/ou quantitatif. Les subventions d'investissement acquises sont portées au bilan lorsqu'elles apportent une utilité économique future, qu'elles sont destinées à l'accomplissement de tâches publiques et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. De plus, une éventuelle obligation de remboursement doit être juridiquement exigible et tout changement d'affectation du bien d'investissement est exclu. Les subventions en faveur de biens culturels ne sont pas inscrites à l'actif, car leur valeur ne peut, en règle générale, pas être déterminée de manière fiable. Les subventions d'investissement sont en principe amorties soit sur la durée d'utilisation du bien d'investissement qu'elles financent, soit linéairement comme charges de transfert, sur le délai plus court nécessaire à la disparition des charges et des conditions auxquelles elles sont subordonnées.

## **Engagements courants**

Les engagements courants sont des dettes monétaires dont le remboursement est prévu en règle générale dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. Les engagements courants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme désignent les engagements d'une durée maximale de douze mois. Ce sont les groupes de comptes des établissements financiers ainsi que des engage-

ments envers la collectivité, des entités consolidées ou d'autres entités indépendantes. D'autres engagements financiers à court terme sont aussi présentés ici. Les engagements financiers à court terme sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

### Provisions à court et à long termes

Les provisions, qui apparaissent dans les capitaux de tiers, sont des risques identifiables, définis avec exactitude et dont le montant est estimé de manière fiable ou des engagements ayant un événement passé pour origine, dont l'existence est probable ou certaine à la date de clôture du bilan, mais dont la date d'occurrence est indéterminée. Les provisions à long terme correspondent à des sorties de fonds probables qui sont attendues durant des périodes comptables à venir, mais pas l'année suivant l'exercice concerné. Des provisions sont en général constituées à partir de CHF 100 000 par événement. Elles sont évaluées selon le principe de la meilleure estimation (« best estimate »).

### Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance comprennent tous les plans, institutions et dispositions prévoyant des prestations en cas de retraite (vieillesse), d'invalidité ou de décès. Les incidences économiques des engagements de prévoyance consistent en un avantage ou en un engagement économique, calculé à la date de clôture du bilan. L'avantage ou l'engagement économique est mesuré à partir des suppositions les plus objectives, proches de la réalité et du marché possible. La régularisation des engagements de prévoyance dans les comptes annuels du canton de Berne englobe les cercles de consolidation 1 et 2, autrement dit le gouvernement et l'administration centrale (cercle 1), l'organisation judiciaire et autres autorités cantonales indépendantes (cercle 2). Les institutions et les autres organisations contrôlées par le canton de Berne (cercle 3) ne sont pas prises en compte. Les engagements de prévoyance sont évalués conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16 et sont enregistrés dans les provisions conformément au MCH2. Il est inutile de recalculer le capital de prévoyance pour établir le montant des engagements de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16. Le bilan doit indiquer l'avantage ou l'engagement économique ainsi déterminé et les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur. Les charges de prévoyance inscrites au compte de résultats comprennent les cotisations versées par l'employeur, la variation de l'avantage ou de l'engagement économique et la variation des réserves de cotisations de l'employeur.

# Engagements financiers à long terme

Il s'agit de tous les engagements financiers qui ne sont pas à court terme, c'est-à-dire qui ont une durée supérieure à douze mois. Ce sont notamment les hypothèques, les reconnaissances de dettes, les bons de caisse, les emprunts d'Etat, les prêts et les contrats de location à long terme ainsi que les autres engagements à long terme envers des tiers et les subventions d'investissement reçues. Les engagements financiers à long terme comprennent aussi les engagements envers des établissements cantonaux (caisses de prévoyance du personnel) ainsi que les legs et fondations dotées de la personnalité juridique. Les engagements financiers à long terme sont en principe évalués à leur valeur nominale.

### Contrats de location à moyen et à long termes

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur ou la bailleuse cède au preneur ou à la preneuse, en échange d'un paiement, le droit d'utilisation d'un actif pour une période convenue. Le canton de Berne a exclusivement le rôle de preneur, sauf pour ce qui concerne les droits de superficie. Nous ne présenterons donc pas ici le point de vue du bailleur ou de la bailleuse. À partir du seuil d'activation de CHF 100 000, on distingue les contrats de location

simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location dont le montant est inférieur au seuil d'activation sont considérés comme des baux à loyer. La distinction repose sur des critères économiques, en vertu desquels la substance du contrat prévaut sur la forme juridique. Ce ne sont donc pas les droits de propriété qui entrent en ligne de compte, mais les droits et les risques qui sont liés à l'exploitation économique du bien loué. Un contrat de location simple n'est pas inscrit au bilan et les paiements exigibles au titre de la location sont exclusivement inscrits dans le compte de résultats. La première inscription au bilan d'un contrat de location-financement est effectuée à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le taux d'escompte est le taux d'intérêt prévu au contrat de location. L'obligation qui s'y rapporte est enregistrée comme engagement résultant de l'opération de leasing financier. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre les intérêts et le remboursement du principal. La valeur inscrite à l'actif est amortie de façon linéaire sur la durée d'utilisation selon les principes de la classe d'immobilisations déterminante. Si l'immobilisation n'est pas acquise au terme du contrat, elle est amortie sur la durée du contrat de location.

# Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

Les financements spéciaux et les Fonds sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et les fondations dont les fonds doivent être administrés à titre fiduciaire, dont les dispositions d'utilisation sont strictes et précises et pour lesquels la marge de manœuvre est étroite sont inscrits au bilan dans les capitaux de tiers. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Conformément à l'article 126, alinéa 1 de la loi fédérale du 27 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51), les bénéfices nets dégagés par les loteries et les paris sportifs ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Ils sont administrés séparément.

# Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre

Les engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour créer, alimenter et utiliser les ressources des financements spéciaux et des Fonds. Ils sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et fondations dont les conditions d'utilisation ne sont pas définies avec précision, autrement dit pour lesquels l'institution considérée dispose d'une importante latitude quant à la manière d'investir les fonds, sont inscrits au bilan dans le capital propre. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

#### **Préfinancements**

Les préfinancements sont des réserves pour une affectation future, dont les ressources servent à garantir le financement de tâches publiques déterminées et qui contribuent à ce que les décaissements/encaissements financiers soient répartis sur plusieurs années. Il faut une base légale pour créer un préfinancement, pour l'alimenter et pour utiliser ses ressources. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du préfinancement. Les investissements financés par des préfinancements sont amortis immédiatement à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

## Réserve de politique financière

En vertu de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial répondant aux prescriptions de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Son alimentation par des fonds non budgétés permet de compenser l'absence totale ou partielle de distributions du bénéfice de la BNS. Son seul but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la BNS, et non d'affecter les fonds à un objet déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de résultats sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS). Les fonds constitués sur la base de la LFBNS, qui relèvent du pouvoir exclusif du Grand Conseil, correspondent à leur valeur nominale et sont affectés à la réserve de politique financière du capital propre.

#### Réserve de retraitement

La réserve de retraitement sert, aussi longtemps qu'elle présente un solde positif, à empêcher que les revalorisations ou dévalorisations du patrimoine financier au moment du retraitement n'aient un effet sur le résultat. Le solde de la réserve de retraitement n'est jamais négatif. La réserve de retraitement «Actions et parts sociales» permet de compenser les fluctuations du marché qui résultent principalement des variations des cours de la bourse. Les retraitements fondés sur l'estimation de la valeur du marché des immeubles du patrimoine financier n'ont pas d'impact sur le compte de résultats dans les conditions précédemment indiquées. En revanche, si la réserve de retraitement d'un objet est épuisée du fait d'une correction de valeur négative, le solde de la correction est inscrit en charges dans le compte de résultats. Toute reprise de dépréciation effectuée a posteriori est créditée au compte de résultats à hauteur des charges comptabilisées précédemment.

### Excédent/découvert du bilan

Le poste « Excédent/découvert du bilan » indique le solde du bilan. Il se compose du résultat annuel de l'exercice clos et des résultats cumulés des années précédentes. Le résultat annuel est reporté l'année suivante dans le résultat cumulé des exercices précédents. Le découvert du bilan est un poste négatif du capital propre. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste inscrit au passif.

### 2.6.1.5 Dérogations au MCH2/aux IPSAS (art. 1b OFP)

La présentation des comptes est conforme au MCH2 et s'appuie sur les IPSAS. Néanmoins les comptes de 2021 présentent les principales dérogations suivantes par rapport aux IPSAS et aux recommandations du MCH2:

- recettes fiscales régularisées au minimum selon les droits constatés (IPSAS 23);
- renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage, ainsi que du Service de l'emploi (ORP et CCh) (IPSAS 6, MCH2 n°13),

- évaluation des participations non pas à leur valeur au capital propre, mais à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale (IPSAS 7),
- application des Swiss GAAP RPC à l'évaluation des engagements de prévoyance (IPSAS 25),
- renonciation à tenir des réserves de réévaluation, sauf la réserve constituée pour la réévaluation des actifs financés par des Fonds, qui est dissoute à la valeur nette (IPSAS 9, 23),
- comptabilisation influant sur le résultat des versements et prélèvements sur les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre via les groupes de comptes 350/450 et 351/451 (versements et prélèvements sur les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers et du capital propre) (IPSAS 1, MCH2 n°04, 08),
- comptabilisation des versements et prélèvements sur les préfinancements via les charges (compte 3893) et les revenus (compte 4893) extraordinaires du compte de résultats (IPSAS 1, MCH2 n°08), le montant du prélèvement correspondant au projet d'investissement spécifiquement désigné,
- amortissement des investissements financés par des financements spéciaux, des Fonds ou des préfinancements (à l'excep-

- tion des emprunts) immédiatement après leur enregistrement, et non en fonction de la durée d'utilisation (IPSAS 17),
- renonciation à publier des indications sur les relations avec des personnes et entités liées (IPSAS 20).

## 2.6.1.6 Changement de principes

## Modification de la continuité (comparabilité)

Etant donné que le remboursement d'une part significative des impôts anticipés peut être demandé plus de trois ans après, la Confédération a modifié la méthode de constitution des provisions sur le produit de l'impôt anticipé. Par analogie avec cette méthode, l'Intendance des impôts (ICI) augmente, dans les comptes de 2021, de CHF 125,9 millions les provisions constituées sur la part du canton aux recettes de l'impôt anticipé de la Confédération.

# 2.6.1.7 Exceptions à la méthode d'établissement du bilan et à la méthode d'évaluation

Direction/unité comptable	GC	Intitulé du groupe de comptes	Opération	Description de l'exception	Approbation
Direction des travaux publics et des trans- ports/Office des eaux et des déchets	104	Actifs de régula- risation	Application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau	Du fait de l'absence d'informations pour établir des estimations, la taxe d'utilisation d'eau n'est pas régularisée selon la période. Elle se fonde donc sur la consommation d'eau des périodes précédentes.	01.01.2017

## 2.6.2 Explications sur les comptes annuels

## 2.6.2.1 Compte de résultats

## 1 Charges de personnel

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Charges de personnel (GM 30)	-2 991.9	-3 108.7	-3 079.3	-87.4	-2.9%
Traitements autorités/commissions/juges	-52.5	-55.4	-54.4	-1.9	-3.7%
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 071.8	-1 099.3	-1 100.9	-29.1	-2.7 %
Traitements du corps enseignant	-1 357.8	-1 413.3	-1 401.5	-43.8	-3.2%
Personnel temporaire	-2.8	-1.7	-2.8	-0.1	-2.1%
Allocations	-1.6	-1.7	-1.6	-0.0	-0.7 %
Cotisations de l'employeur	-491.4	-515.4	-501.0	-9.6	-2.0%
Prestations de l'employeur	-0.8	-0.1	-1.2	-0.4	-47.8%
Autres charges de personnel	-13.3	-21.7	-15.8	-2.5	-18.7%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de personnel (GM 30) progressent de CHF 87,4 millions (2,9%) et atteignent CHF 3079,3 millions. Les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public enregistrent, du fait des mesures salariales de 2021, une augmentation d'environ CHF 14,0 millions pour les traitements des autorités/commissions/juges, du personnel administratif et d'exploitation, du corps enseignant ainsi que des cotisations de l'employeur, poste qui présente par ailleurs des charges supplémentaires de CHF 16,2 millions en raison du relèvement des cotisations d'épargne aux caisses de pension CPB et CACEB.

À la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE), les charges correspondant aux traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi qu'aux cotisations de l'employeur s'accroissent de CHF 4,8 millions en raison des engagements à durée déterminée rendus nécessaires par le programme d'aide aux cas de rigueur en lien avec la pandémie de COVID-19 et en raison des engagements pour repourvoir les postes vacants. Par ailleurs, les rentes spéciales accordées à la suite de la réforme des Directions (RDir) entraînent une augmentation des prestations de l'employeur à hauteur de CHF 1,3 million.

L'augmentation de CHF 14,7 millions des charges liées aux traitements du personnel administratif et d'exploitation, du personnel temporaire et des cotisations de l'employeur enregistrée à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) s'explique par l'engagement d'effectifs supplémentaires affectés au traçage des contacts pour maîtriser la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, le renforcement graduel des effectifs de la Police cantonale (rapport Wüthrich, motion 138–2016) entraîne un accroissement de CHF 12,5 millions des moyens nécessaires pour les traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi que des cotisations de l'employeur à la Direction de la sécurité (DES).

À la Direction des finances (FIN), la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension aboutit à une contraction des cotisations de l'employeur de l'ordre de CHF 18,7 millions. De même, les provisions pour les primes de fidélité futures ont pu être dissoutes, ce qui réduit au total de CHF 1,7 million les traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi que ceux du corps enseignant.

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) enregistre, pour ce qui est de l'école obligatoire, une hausse des charges liées aux traitements du corps enseignant et aux cotisations de l'employeur de CHF 33,0 millions au total. Cela s'explique par les ouvertures de classes et l'augmentation des leçons dispensées, dues à la progression du nombre d'élèves, et par l'affectation à une classe de traitements supérieure des enseignants et enseignantes du degré primaire et des écoles enfantines. Pour le degré secondaire II, les classes supplémentaires dans les écoles de maturité, les projets de numérisation et les provisions constituées pour le relevé individuel des heures d'enseignement sur les traitements du corps enseignant et les cotisations de l'employeur se traduisent par une augmentation des charges d'environ CHF 5,0 millions.

Les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS) enregistrent un accroissement de CHF 2,3 millions des traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi que des cotisations de l'employeur en raison de l'augmentation du volume des affaires à traiter et des engagements à durée déterminée destinés à alléger la charge de travail du personnel.

## 2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Charges de biens et services et autres charges	-939.6	-1 007.9	-969.2	-29.6	-3.2 %
d'exploitation (GM 31)					
Charges de matériel et de marchandises	-152.0	-67.0	-74.4	77.6	51.0%
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-43.0	-35.7	-31.0	12.0	27.9%
Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)	-29.6	-31.6	-30.6	-1.0	-3.4%
Prestations de services et honoraires	-293.5	-357.1	-364.9	-71.4	-24.3%
Gros entretien et entretien courant (PA)	-67.2	-72.7	-80.9	-13.7	-20.4%
Entretien des biens meubles et des immobilisations incor-	-24.1	-21.3	-22.6	1.5	6.3%
porelles (PA)					
Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	-86.9	-87.8	-89.4	-2.5	-2.9%
Dédommagements	-12.6	-18.1	-13.3	-0.6	-5.1 %
Réévaluations sur créances	-78.2	-98.8	-99.3	-21.1	-26.9%
Charges d'exploitation diverses	-152.5	-217.8	-162.9	-10.4	-6.8%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) sont supérieures de CHF 29,6 millions à celles de l'année précédente. L'augmentation de CHF 77,6 millions des charges de matériel et de marchandises s'explique principalement par les frais supplémentaires de CHF 20,6 millions consentis pour l'achat de matériel de dépistage destiné aux écoles et aux entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans le même contexte, des achats de matériel médical de protection d'un montant total de CHF 95,2 millions figurent dans les comptes de 2020. L'accroissement de CHF 71,4 millions des prestations de services et des honoraires s'explique en particulier par les mesures prises pour garantir le fonctionnement des centres cantonaux de vaccination et de dépistage (y compris les tests en entreprise et dans les écoles) et par les mesures de communication visant à encourager le dépistage et la vaccination dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (CHF 54,1 mio). L'Office de l'enseignement secondaire du 2º degré et de la formation professionnelle (OSP) a pu réaliser davantage de procédures de qualification qu'en 2020, ce qui accroît les prestations de services et les honoraires de CHF 2,4 millions. De surcroît, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a pu intégrer, dans le cadre du projet IT@BE, les deux dernières Directions dans l'organisation d'approvisionnement cantonal en services de base TIC, ce qui accroît les charges de CHF 7,1 millions. Le poste «Gros entretien et d'entretien courant

(PA)» présente des charges en hausse de CHF 13,7 millions par rapport à 2020. L'Office des ponts et chaussées (OPC) enregistre un accroissement de charges de CHF 4,8 millions au total dans les domaines du déneigement, du salage, de l'assainissement du revêtement et de la transformation du réseau routier cantonal. À l'Office des immeubles et des constructions (OIC), des immobilisations supplémentaires en lien avec le projet de Campus Biel/Bienne, d'un montant de CHF 5,1 millions (CHF 2,5 mio en 2020), ont été jugées comme n'étant pas destinées au maintien de la valeur et, par conséquent, comptabilisées en tant que charges dans les comptes de 2021. Les loyers occasionnés par les structures de vaccination (locaux et moyens de transport) visant à maîtriser la pandémie de COVID-19 font progresser de CHF 2,9 millions le poste «Loyer/locations/fermages/taxes d'utilisation», tandis que l'accroissement de CHF 21,1 millions des réévaluations sur créances résulte d'un changement de pratique comptable pour les recettes provenant de créances fiscales éliminées (CHF 19,2 mio), désormais comptabilisées dans le groupe de matières « Contributions » (voir GM 42, ch. 9). En raison des incertitudes entourant la fourniture du matériel de protection restant à livrer dans le cadre des mesures visant la maîtrise de la pandémie de COVID-19, le poste des charges d'exploitation diverses contient une réévaluation des acomptes d'un montant de CHF 3,9 millions.

### 3 Amortissements du patrimoine administratif

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. co	ompte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Amortissements du patrimoine administratif	-284.9	-290.0	-283.7	1.2	0.4%
(GM 33)					
Immobilisations corporelles (PA)	-272.9	-277.3	-271.1	1.8	0.7%
Amortissements des immobilisations incorporelles (PA)	-12.0	-12.8	-12.6	-0.6	-4.8%

# Ecarts par rapport à l'année précédente

Les amortissements du patrimoine administratif (GM 33) sont de CHF 1,2 million (0,4%) inférieurs à ceux de l'année précédente. Des informations complémentaires sur ces amortissements figurent

dans les tableaux des immobilisations du patrimoine administratif du présent rapport de gestion (ch. 43 à 47, chap. 2.6.2.3).

# 4 Attributions aux Fonds et financements spéciaux

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2019	2021	2021	CHF	%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux (GM 35)	-155.3	-79.6	-125.1	30.2	19.4%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	-146.3	-75.0	-120.7	25.6	17.5%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux du capital propre	-9.0	-4.6	-4.4	4.6	51.1%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les attributions aux Fonds et aux financements spéciaux (GM 35) génèrent des charges en baisse de CHF 30,2 millions par rapport au précédent exercice. Un apport de CHF 45,6 millions au Fonds central des contributions de remplacement du canton de Berne avait été enregistré dans les comptes de 2020. Il résultait de la dissolution, au 1er janvier 2020, du Fonds décentralisé des contributions de remplacement pour des projets futurs d'abris de protection civile dans les communes, qui s'est traduite par le transfert

des ressources correspondantes des communes au canton (voir aussi GM 42 au ch. 9). La baisse est compensée par les attributions extraordinaires au Fonds d'encouragement des activités culturelles à la charge du compte d'État visant à financer les indemnités pour pertes financières et les projets de transformation dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, qui génèrent au total des charges supplémentaires de CHF 19,5 millions.

### 5 Charges de transfert

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Charges de transfert (GM 36)	-6 695.4	-6 584.5	-6 885.9	-190.5	-2.8%
Parts de revenus destinées à des tiers	-45.4	-44.4	-54.4	-9.0	-19.8%
Dédommagements à des collectivités publiques	-226.6	-162.0	-232.9	-6.2	-2.8%
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	-608.3	-683.9	-628.1	-19.8	-3.2%
Subventions à des collectivités et à des tiers	-5 760.4	-5 639.9	-5 888.1	-127.7	-2.2%
- Subventions accordées à la Confédération	-108.0	-112.1	-108.0	-0.1	-0.1 %
- Subventions accordées aux cantons et aux concordats	-22.7	-25.5	-24.4	-1.7	-7.5%
- Subventions accordées aux communes et aux groupes	-137.5	-97.9	-140.7	-3.2	-2.4%
intercommunaux					
- Subventions accordées aux assurances sociales	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0%
publiques					
- Subventions accordées aux entreprises publiques	-2 132.4	-2 062.3	-1 925.1	207.3	9.7%
- Subventions accordées aux entreprises privées	-1 877.1	-1 848.0	-2 216.7	-339.6	-18.1%
- Subventions accordées aux organisations privées à but	-3.0	-4.0	-3.5	-0.5	-16.9%
non lucratif					
- Subventions accordées aux ménages	-1 479.8	-1 490.1	-1 469.6	10.1	0.7 %
- Subventions accordées à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Rectifications de valeur de prêts (PA)	0.6	0.0	-0.1	-0.7	114.9%
Rectifications de valeur de participations (PA)	-2.9	0.0	0.0	2.9	100.0%
Amortissements des subventions d'investissement	-46.2	-48.6	-76.7	-30.5	-66.1 %
Charges de transfert diverses	-6.1	-5.7	-5.6	0.5	7.6%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de transfert (GM 36) enregistrent une hausse de CHF 190,5 millions. La nette augmentation du nombre de cas de successions et de donations représentant des montants élevés se traduit par une hausse de CHF 9,9 millions de la part communale à l'impôt sur ces opérations, ce qui explique en grande partie la détérioration concernant les parts de revenus destinées à des tiers (CHF 9 mio). Les dédommagements à des collectivités publiques subissent l'influence négative d'une hausse des dépenses à hauteur de CHF 7,5 millions pour des hospitalisations extracantonales régies par l'article 41, alinéa 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). L'augmentation de CHF 19,8 millions du poste « Péréquation financière et compensation des charges (RPT) » s'explique en particulier par un changement du régime de financement des bons de garde pour l'accueil

extrafamilial, financés indirectement par les communes à partir de 2021. En conséquence, la part du canton à la compensation des charges, d'un montant de CHF 15,0 millions, est comprise désormais dans ce poste, et non plus dans celui des subventions à des collectivités et à des tiers, qui augmente néanmoins de CHF 127,7 millions par rapport à 2020, en raison notamment des facteurs suivants:

Les subventions accordées aux entreprises publiques reculent de CHF 153,8 millions du fait qu'il n'a plus été nécessaire en 2021 de constituer des provisions pour pertes de revenus, comptabilisées comme dépenses extraordinaires. De plus, les pertes de revenus effectivement compensées ont reculé, de sorte que des provisions d'un montant de CHF 33,9 millions ont été dissoutes, ce qui a réduit d'autant les charges de transfert en 2021. Par ailleurs, la répartition des charges des caisses d'allocations familiales est portée au bilan depuis 2021, de sorte que les charges inscrites au compte de résultats diminuent de CHF 31,0 millions (voir aussi GM 46, ch. 12). L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) enregistre quant à lui des subventions à fonds perdu en net recul (-CHF 10,0 mio) ainsi qu'une baisse des indemnités d'exploitation versées à diverses entreprises de transport (BLS SA et Busland SA, notamment) d'un montant de CHF 14,0 millions. En revanche, les subventions cantonales versées à l'Université de Berne et à la Haute école spécialisée bernoise ainsi que celles octroyées selon l'Accord intercantonal universitaire et l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées augmentent de CHF 11,3 millions. En outre, la mise en œuvre de la stratégie cantonale de vaccination et de dépistage (y compris les offres mobiles) par les centres hospitaliers régionaux dans le but de maîtriser la pandémie de CO-VID-19 génère des charges supplémentaires d'environ CHF 24,1 millions.

Conséquence directe des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, les subventions accordées aux entreprises privées s'élèvent au total à CHF 425,4 millions au titre du programme d'aide pour les cas de rigueur (les subventions octroyées par la Confédération sont comptabilisées dans le GM 46, voir ch. 12). Autre conséquence de ces mesures : le canton de Berne a constitué, pour les maisons de retraite et foyers pour personnes handicapées dont il assume le financement résiduel, une provision de CHF 12,8 millions pour les frais de soins de ces établissements qui ne sont pas pris en charge par d'autres agents payeurs. En revanche, la provision de CHF 6,0 millions constituée l'an passé pour les subventions versées en raison de la crise sanitaire aux ateliers accueillant des adultes en situation de handicap a été dissoute au profit des comptes de 2021, faute d'avoir été utilisée. Par ailleurs, l'essor de la scolarisation spécialisée en mode intégratif et les situations d'assistance hautement spécialisée sont à l'origine d'une augmentation des charges d'environ CHF 19,0 millions à l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH). Dans le secteur de l'aide sociale aux réfugiés, l'accroissement des effectifs entraîne un supplément net de charges totalisant CHF 11,9 millions à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) et à l'Office de la population (OPOP). Par ailleurs, l'Office des hôpitaux (ODH) et l'Office du médecin cantonal (OMC) enregistrent une diminution de leurs charges d'environ CHF 81,9 millions au total; elle résulte principalement du recul des régularisations correspondant aux décomptes réalisés (CHF 49,2 mio), d'une modification de la

pratique comptable (CHF 26,8 mio, voir GM 46, ch. 12), de la diminution des prestations fournies à la suite de la fermeture de services dans les institutions psychiatriques imputable à la pénurie de personnel (CHF 13,4 mio), d'une diminution de même nature observée dans le domaine de la réadaptation ainsi que du recul des charges dû au changement concernant le financement des soins de long séjour dans le domaine de l'épilepsie, d'un montant total de CHF 8,1 millions. S'agissant des services de sauvetage, l'augmentation des recettes enregistrée par les prestataires aboutit à une diminution des subventions cantonales d'un montant de CHF 3,3 millions. En revanche, le secteur des soins aigus somatiques affiche une augmentation des prestations se traduisant par une hausse des charges de CHF 13,7 millions, et les hospitalisations extracantonales régies par l'article 41, alinéa 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) génèrent des charges supplémentaires de CHF 7,5 millions.

Le recul des charges pour les subventions accordées aux ménages s'explique en particulier par la situation exceptionnelle prévalant lors de l'exercice précédent, durant lequel l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) avait enregistré un bond de l'ordre de CHF 10,2 millions des demandes de subvention visant à remplacer les chauffages au mazout.

Les amortissements de subventions d'investissement augmentent par rapport à 2020 de CHF 30,5 millions. Cette hausse s'explique d'une part par la modification de la pratique comptable à l'Office des ponts et chaussées (OPC) en vertu de laquelle les amortissements des subventions versées aux projets réalisés par les communes dans les agglomérations, déjà portées à l'actif et se montant à CHF 12,3 millions, sont entièrement imputées à la charge du compte de résultats. Elle résulte d'autre part de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319) et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), qui entraînent une modification du régime de subventionnement dans le domaine du handicap, les forfaits d'infrastructure versés par jour de prise en charge (ou en fonction d'unités de prestation comparables) remplaçant le régime de financement des projets d'investissement au moyen de subventions d'investissement (passage du financement par objet au financement par sujet). Il en résulte un remboursement des subventions d'investissement non amorties d'un montant de CHF 18,2 millions.

### 6 Subventions redistribuées/à redistribuer

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Subventions redistribuées (GM 37)	-584.4	-580.3	-584.2	0.2	0.0%
Subventions redistribuées	-584.4	-580.3	-584.2	0.2	0.0%
Subventions à redistribuer (GM 47)	584.4	580.3	584.2	-0.2	-0.0%
Subventions à redistribuer	584.4	580.3	584.2	-0.2	-0.0%

# Ecarts par rapport à l'année précédente

Les subventions redistribuées et les subventions à redistribuer (GM 37 et GM 47) n'appellent aucun commentaire, car elles n'ont pas d'incidence financière.

### 7 Revenus fiscaux

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus fiscaux (GM 40)	5 708.5	5 311.9	5 542.5	-166.0	-2.9%
Impôts directs personnes physiques	4 492.6	4 323.3	4 306.1	-186.4	-4.1 %
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3 783.9	3 695.8	3 679.4	-104.5	-2.8%
Impôts sur la fortune des personnes physiques	458.7	421.0	415.8	-42.9	-9.4%
Impôts à la source des personnes physiques	135.6	100.0	90.1	-45.5	-33.5%
Autres impôts directs des personnes physiques	114.4	106.5	120.9	6.5	5.6%
Impôts directs personnes morales	629.8	429.2	578.1	-51.7	-8.2%
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	609.7	413.0	570.6	-39.1	-6.4%
Impôts sur le capital des personnes morales	19.8	15.7	7.2	-12.7	-63.9%
Impôts à la source des personnes morales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres impôts directs des personnes morales	0.3	0.5	0.3	0.1	33.3%
Autres impôts directs	312.8	288.6	380.4	67.6	21.6%
Impôts sur les gains immobiliers	140.6	135.0	146.0	5.5	3.9%
Droits de mutation et de timbre	98.5	92.0	111.3	12.8	13.0%
Impôt sur les successions et donations	72.8	60.0	122.2	49.3	67.7%
Impôt sur les maisons de jeu et machines à sous	0.9	1.6	0.9	-0.0	-0.3%
Recouvrement de créances fiscales éliminées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Impôts sur la possession et impôt d'après la	273.3	270.8	277.9	4.5	1.7%
dépense					
Taxes routières	270.5	268.1	275.0	4.5	1.7%
Impôt sur les bateaux	2.8	2.7	2.9	0.1	1.9%
Autre impôt sur la possession et impôt d'après la dépense	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus fiscaux (GM 40) reculent de CHF 166,0 millions par rapport à ceux de l'année précédente. Conséquence indirecte des mesures prises pour maîtriser la pandémie de COVID-19, on enregistre une diminution tant des impôts directs des personnes physiques (CHF 186,4 mio) que des impôts directs des personnes morales (CHF 51,7), soit une baisse totale de revenus de CHF 238,1 millions par rapport à 2020. En revanche, le poste des «Autres impôts directs» affiche une progression de CHF 67,6 millions au total, imputable aux facteurs des impôts sur les gains im-

mobiliers (CHF 5,5 mio) et des droits de mutation et de timbre (CHF 12,8 mio) sur lesquels le canton ne peut influer, mais aussi, en particulier, au bond des revenus de l'impôt sur les successions et les donations, en raison d'affaires d'un montant très élevé (CHF 49,3 mio). Le produit de l'impôt sur les véhicules routiers est en hausse du fait de l'augmentation du nombre de véhicules et de leur poids, d'où une progression d'environ CHF 4,5 millions des taxes routières.

## 8 Régales et concessions

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Régales et concessions (GM 41)	381.4	302.4	542.9	161.5	42.3%
Régales	4.9	4.8	4.9	-0.0	-0.4%
Banque nationale Suisse	323.5	244.0	483.8	160.3	49.5%
Concessions	53.0	53.6	54.3	1.3	2.4%
Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# Ecarts par rapport à l'année précédente

Les régales et concessions (GM 41) dégagent des revenus en hausse de CHF 161,5 millions, en raison principalement de la sextuple distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) – alors que cette distribution était quadruple en 2020 – qui entraîne un supplément de revenus de CHF 160,3 millions.

# Remarque concernant le poste «Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris»

Le «Fonds de loterie» et le «Fonds du sport» sont exclusivement alimentés par «Swisslos», tandis que le «Fonds d'encouragement des activités culturelles» l'est principalement. De plus amples informations figurent dans la rubrique «Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers» du présent rapport de gestion (ch. 54).

### 9 Contributions

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Contributions (GM 42)	614.5	543.6	627.3	12.7	2.1%
Taxes d'exemption	49.4	4.0	2.8	-46.6	-94.3%
Emoluments administratifs	207.8	219.8	218.6	10.8	5.2%
Taxes hospitalières/taxes d'établissements médico- sociaux/pensions	52.2	54.8	54.1	2.0	3.7 %
Frais d'écolage et taxes de cours	19.8	20.8	21.7	1.9	9.5%
Taxes d'utilisation et prestations de service	30.5	35.0	34.3	3.8	12.5%
Recettes de ventes	33.5	31.6	33.9	0.4	1.1%
Remboursements	130.6	82.4	152.5	21.9	16.7%
Amendes	75.2	74.9	74.5	-0.7	-1.0%
Autres contributions	15.5	20.4	34.9	19.4	125.3%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus des contributions (GM 42) sont en hausse de CHF 12,7 millions, bien que les taxes d'exemption soient en baisse de CHF 46,6 millions, notamment en raison d'un apport effectué en 2020 au Fonds cantonal des contributions de remplacement (voir GM 35, ch. 4). L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) enregistre une augmentation des émoluments de CHF 2,6 millions pour les contrôles de véhicules et les examens de conduite, dont le nombre avait reculé en 2020 en raison des mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19 et du confinement qui en était le corollaire. À l'Intendance des impôts (ICI), la majoration des émoluments perçus pour les prolongations de délais et la réduction des délais de présentation génèrent une hausse des émoluments administratifs de l'ordre de CHF 5,1 millions. La progression des remboursements, s'élevant à CHF 21,9 millions, a pour cause principale les mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, en raison d'une part de la participation de

la Confédération et des assurances-maladie aux frais de dépistage et de vaccination et, d'autre part, de la suppression de la revente de matériel médical de protection qui avait eu lieu en 2020. L'augmentation de CHF 19,4 millions des autres contributions s'explique en particulier par le changement de pratique comptable concernant les recettes dégagées par des créances non fiscales qui avaient été éliminées (voir GM 31, ch. 2).

#### Remarque concernant les comptes annuels 2021

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, on enregistre CHF 0,3 million dans les «Taxes d'utilisation et prestations de services» et CHF 1,9 million dans les «Remboursements», du fait que des subventions comptabilisées sous forme de prestations en nature ont simultanément été enregistrées dans les charges de transfert (GM 36, groupe de comptes «Subventions à des entreprises publiques»).

### 10 Revenus divers

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus d'exploitation divers (GM 43)	2.0	2.6	3.2	1.2	58.4%
Revenus d'exploitation divers	1.0	1.3	1.1	0.1	9.3%
Prestations propres portées à l'actif	0.5	0.8	0.5	0.0	0.6%
Variations de stocks	-0.0	0.0	0.0	0.1	-286.8%
Autres revenus	0.5	0.6	1.5	1.0	201.5%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus divers (GM 43) augmentent de CHF 1,2 million. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

# 11 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Prélèvements sur les Fonds et financements	101.7	84.7	107.9	6.2	6.1 %
spéciaux (GM 45)					
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers	96.6	69.6	104.9	8.3	8.6%
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux du capital propre	5.1	15.1	3.0	-2.1	-41.0%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

La progression des prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux (GM 45) atteint CHF 6,2 millions. Dans le cadre des mesures liées à la pandémie de COVID-19, le canton a effectué des apports extraordinaires d'un montant total de CHF 19,5 millions, provenant de deniers publics, au Fonds d'encouragement des ac-

tivités culturelles afin de verser des compensations pour les pertes de gain et des subventions à des projets de transformation (voir GM 35, ch. 4). Les montants non utilisés, totalisant CHF 7,5 millions, ont ensuite été crédités au compte de résultats du canton de Berne.

### 12 Revenus de transfert

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus de transfert (GM 46)	4 081.0	3 952.0	4 233.9	153.0	3.7%
Parts à des revenus	438.8	514.9	405.6	-33.1	-7.5%
Dédommagements reçus de collectivités publiques	779.4	804.9	827.4	47.9	6.2%
Péréquation financière et compensation des charges	1 675.6	1 471.3	1 477.6	-198.1	-11.8%
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1 164.8	1 136.4	1 499.6	334.8	28.7 %
Dissolution des subventions d'investissement portées au	14.6	15.5	15.6	1.0	6.9%
passif					
Autres revenus de transfert	7.7	9.0	8.2	0.4	5.5%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus de transfert (GM 46) enregistrent une hausse de CHF 153,0 millions. Cumulées, les parts à l'impôt fédéral direct (CHF +40,6 mio) et à l'impôt anticipé (CHF -68,6 mio) reculent de CHF 28,1 millions par rapport à 2020, et constituent donc la principale raison de la baisse de CHF 33,1 millions du poste des « Parts à des revenus ». L'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) enregistre un accroissement de CHF 16,5 millions des dédommagements reçus de collectivités publiques, dû principalement à l'augmentation des frais de personnel imputable à la répartition des charges liées aux traitements du corps enseignant. En ce qui concerne la compensation des charges de l'aide sociale, l'augmentation des charges observée tant dans le domaine de l'aide aux réfugiés (CHF 18,0 mio) que dans celui du handicap (CHF 6,0 mio) se traduit par une hausse des dédommagements reçus de collectivités publiques. La modification des émoluments applicables à la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS) génère elle aussi une augmentation de CHF 5,4 millions de ces mêmes dédommagements. En revanche, étant donné que les communes ne financent plus qu'indirectement les bons de garde pour l'accueil extrafamilial des enfants depuis 2021, la part des communes dans la compensation des charges de l'aide sociale, de l'ordre de CHF 15,0 millions, est désormais comptabilisée dans les charges de transfert (GM 36, voir ch. 5) et non plus en tant que dédommagements reçus de collectivités publiques. Le recul de CHF 198,1 millions des revenus de la péréquation financière et de la compensation des charges s'explique essentiellement par deux facteurs: premièrement, les charges occasionnées tant par les allocations familiales que par les prestations complémentaires à l'Office des assurances sociales (OAS) reculent de CHF 17,5 millions en application de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). Deuxièmement, les ressources reçues dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT) ont diminué, ce qui engendre une baisse de CHF 185,7 millions au poste «Péréquation financière et compensation des charges ». Conséquence directe des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, le versement des subventions fédérales octroyées pour le programme d'aide aux cas de rigueur génère une augmentation de CHF 428,9 millions par rapport à 2020 des « Subventions des collectivités publiques et des tiers » (voir aussi les «Subventions à des collectivités publiques et à des tiers», GM 36, ch. 5). Par contre, ce poste enregistre une diminution de revenus de CHF 82,8 millions en raison principalement des facteurs suivants: en premier lieu, la compensation des charges des caisses d'allocations familiales est inscrite au bilan à partir de 2021, ce qui entraîne un recul des revenus de CHF 31,0 millions. En deuxième lieu, un changement de pratique comptable à l'Office des hôpitaux (ODH) et à l'Office du médecin cantonal (OMC) réduit les revenus d'environ CHF 26,8 millions. En troisième lieu, la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile (projet NA-BE) se traduit par une contraction des revenus de l'ordre de CHF 25,0 millions, en dépit d'une augmentation de CHF 13,0 millions résultant de l'accroissement du nombre de requérants et requérantes d'asile. Ces trois facteurs ont un lien de causalité avec la détérioration enregistrée sur le poste « Subventions à des collectivités publiques et à des tiers » (voir GM 36, ch. 5).

## 13 Charges financières

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Charges financières (GM 34)	-84.9	-78.2	-75.7	9.2	10.9%
Charges d'intérêt	-75.3	-72.4	-68.8	6.5	8.6%
Pertes de change réalisées	-0.3	0.0	-0.1	0.2	58.0%
Frais d'acquisition et de gestion de capitaux	-4.6	-4.2	-4.0	0.6	12.8%
Charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	-1.9	-1.4	-2.3	-0.4	-23.3%
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	-0.1	0.0	-0.2	-0.0	-22.9%
Charges financières diverses	-2.7	-0.2	-0.3	2.5	90.4%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges financières (GM 34) diminuent de CHF 9,2 millions. Le canton ne s'étant pas procuré de capitaux lors de l'exercice précédent, les charges d'intérêt s'en sont trouvées nettement réduites,

avec un recul de CHF 4,6 millions dû tant à l'effet lié aux taux d'intérêt qu'à l'effet lié au capital.

#### 14 Revenus financiers

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus financiers (GM 44)	316.0	285.8	311.2	-4.8	-1.5%
Revenus d'intérêts	25.9	14.7	18.9	-7.0	-27.1%
Gains réalisés (PF)	19.5	1.0	10.0	-9.5	-48.5%
Revenus de participations (PF)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Revenus des biens-fonds (PF)	1.4	1.4	1.3	-0.0	-3.4%
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.7	0.0	0.0	-0.7	0.0%
Revenus financiers de prêts et de participations (PA)	0.1	0.1	0.2	0.0	11.3%
Revenus financiers d'entreprises publiques	109.7	107.7	116.6	6.9	6.3%
Revenus des biens-fonds (PA)	155.2	160.5	160.0	4.9	3.1%
Revenus des biens-fonds loués	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres revenus financiers	3.5	0.3	4.1	0.6	16.6%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus financiers (GM 44) diminuent de CHF 4,8 millions par rapport à 2020. L'une des mesures prises par le Conseil-exécutif pour maîtriser la pandémie de COVID-19 a consisté à fixer à 0 pourcentage le taux d'intérêt moratoire sur les créances fiscales pour l'année fiscale 2020, ce qui a entraîné un recul d'environ CHF 7,0 millions des revenus d'intérêt. Le poste «Gains réalisés» comprend le gain comptable de CHF 8,1 millions dégagé par la poursuite de la vente partielle de l'Hôpital du Jura bernois SA. La

vente partielle effectuée lors de l'exercice précédent ayant permis un gain comptable de CHF 16,7 millions, il en résulte, pour l'exercice sous revue, un recul des revenus de CHF 8,6 millions. La variation globale du poste « Revenus financiers d'entreprises publiques », de CHF 6,9 millions, s'explique essentiellement tant par des augmentations des dividendes distribués (CHF 5,6 mio pour BKW SA et CHF 1,9 mio pour BCBE SA) que par une diminution des dividendes (CHF 1,2 mio pour Salines Suisses SA).

# Remarque concernant les comptes annuels 2021

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, un montant de CHF 0,1 million est enregistré au poste « Revenus financiers de prêts et de participations (PA) », suite à l'abandon des intérêts sur les prêts accordés à des conditions préférentielles; d'autre part, CHF 144,7 millions sont enregistrés au

poste «Revenus de biens-fonds», du fait de l'abandon des intérêts suite à la location de biens immobiliers à des conditions préférentielles, simultanément comptabilisés dans les charges de transfert (GM 36, groupe de comptes «Subventions à des entreprises publiques»).

# 15 Charges extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Charges extraordinaires (GM 38)	-14.6	-22.5	-15.6	-1.0	-7.2%
Charges de personnel extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Amortissements supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Charges financières extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Charges de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Charges de transfert extraordinaires/amortissements supplémentaires de prêts/participations/subventions d'investissement	-14.6	-22.5	-15.6	-1.0	-7.2%
Attributions au capital propre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges extraordinaires (GM 38) augmentent de CHF 1,0 million. La suppression des amortissements supplémentaires effectués l'an passé sur les subventions d'investissement prélevées sur le Fonds d'investissements hospitaliers, d'un montant de quelque CHF 3,9 millions, a en grande partie compensé l'augmentation des

amortissements réalisés sur des subventions d'investissement comptabilisées et prélevées sur le Fonds pour l'alimentation en eau et le Fonds pour l'assainissement gérés par l'Office des eaux et des déchets (OED), d'un montant total de CHF 5,7 millions.

#### 16 Revenus extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus extraordinaires (GM 48)	1.5	136.2	2.3	0.8	50.6%
Revenus fiscaux extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Revenus extraordinaires de régales/concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Contributions extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Revenus extraordinaires divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Revenus financiers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Prélèvements extraordinaires sur les Fonds et les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Revenus de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Dissolution supplémentaire des subventions d'investis- sement portées au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Prélèvements sur le capital propre	1.5	136.2	2.3	0.8	50.6%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

L'accroissement des revenus extraordinaires (GM 48) de CHF 0,8 million s'explique principalement par un changement de pratique comptable concernant l'écriture de clôture du Fonds d'aide

aux investissements (réalisée auparavant dans le GM 45), qui augmente ces revenus de CHF 0,9 million.

## 2.6.2.2 Compte des investissements

#### Dépenses

Les dépenses d'investissement sont d'environ CHF 33,7 millions supérieures à celles de l'année précédente.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (GM 50) sont en hausse de CHF 5,3 millions par rapport aux comptes de l'année précédente. Cet accroissement est imputable en particulier à l'achat par l'Office des immeubles et des constructions (OIC) d'un immeuble pour la Haute école pédagogique germanophone de Berne (PHBern), d'un montant de CHF 6,3 millions.

Les dépenses liées aux immobilisations incorporelles (GM 52) ont progressé de CHF 8,7 millions. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) enregistre des dépenses de CHF 3,5 millions pour des projets informatiques consécutifs aux mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19 afin de mettre en œuvre la stratégie de vaccination et le traçage des contacts, ainsi que des dépenses d'environ CHF 6,6 millions consacrées à la nouvelle application pour le domaine des migrations (NFAM) et à des projets liés à sa stratégie de numérisation. En revanche, des retards enregistrés par le projet NeVo de la Direction de la magistrature (DM) se traduisent par un recul des dépenses de CHF 0,9 million.

En matière de prêts (GM 54), les dépenses ont augmenté de CHF 5,7 millions par rapport à l'année précédente. L'Office des hôpitaux (ODH) et l'Office du médecin cantonal (OMC) ont accordé de nouveaux prêts à un hôpital régional et à une clinique, ce qui se traduit par une augmentation nette de CHF 18,9 millions. En revanche, l'absence de progrès accomplis par des projets de l'Office de l'économie (OEC), conséquence indirecte des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, a fait reculer de CHF 14,8 millions (voir aussi GM 64) les paiements liés à des prêts. Par ailleurs, la diminution des sursis accordés en 2021 sur les amortissements des prêts fédéraux occasionne une augmentation des dépenses de CHF 1,3 million.

Les dépenses affectées aux subventions d'investissement accordées (GM 56) sont en hausse d'environ CHF 10,2 millions. Les subventions d'investissement prélevées sur le Fonds pour l'alimentation en eau et sur le Fonds pour l'assainissement ont été plus importantes, les dépenses correspondantes ayant augmenté respectivement de CHF 0,3 million et de CHF 5,4 millions.

### Recettes

Les recettes d'investissement ont augmenté d'environ CHF 12,8 millions par rapport à l'année précédente.

Les recettes tirées des subventions d'investissement acquises (GM 63) sont en hausse de CHF 8,8 millions, en raison principalement de l'augmentation de la part des communes aux subventions d'investissement dans le domaine du handicap « Enfants et adolescents » à l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH).

Les recettes dégagées par les remboursements de prêts (GM 64) s'accroissent de CHF 4,1 millions, en raison d'une augmentation de CHF 16,8 millions enregistrée à l'Office des hôpitaux (ODH) et à l'Office du médecin cantonal (OMC) à la suite du remboursement, par un hôpital régional et par une clinique, de prêts octroyés en 2020 en vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.2). En revanche, la diminution des prêts de la Confédération financés par des tiers engendre un recul des recettes à hauteur de CHF 11,3 millions à l'Office de l'économie (OEC; voir GM 54).

Les recettes dégagées par des transferts de participations (GM 65) reculent de CH 5,2 millions, une diminution imputable en particulier à la vente de 17 pour cent supplémentaires du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois SA pour le prix d'environ CHF 13,0 millions – dont CHF 4,9 millions ont été transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier.

# 17 Immobilisations corporelles

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Immobilisations corporelles (GM 50)	-307.6	-282.1	-313.0	-5.3	-1.7%
Terrains	-0.6	0.0	-6.4	-5.8	-934.7%
Routes / voies de communication	-143.1	-121.7	-140.4	2.7	1.9%
Aménagement des eaux	-2.7	-5.4	-1.9	0.8	28.5%
Autres ouvrages de génie civil	-0.1	-0.8	-0.4	-0.3	-350.1 %
Terrains bâtis	-128.1	-118.7	-134.6	-6.5	-5.1 %
Forêts	-0.7	0.0	-0.0	0.7	98.2%
Biens mobiliers	-32.1	-35.0	-28.9	3.2	10.0%
Autres immobilisations corporelles	-0.2	-0.5	-0.4	-0.2	-69.4%

# 18 Investissements pour le compte de tiers

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Investissements pour le compte de tiers (GM 51)	-1.3	0.0	-0.5	0.7	57.8%
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Routes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Terrains bâtis	-1.3	0.0	-0.5	0.7	57.8%
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 19 Immobilisations incorporelles

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Immobilisations incorporelles (GM 52)	-29.8	-62.6	-38.5	-8.7	-29.3%
Logiciels	-29.3	-27.7	-34.2	-4.9	-16.9%
Brevets / licences	-0.2	-0.3	0.0	0.2	0.0%
Autres immobilisations incorporelles	-0.3	-34.6	-4.3	-4.0	-1 219.1%

# 20 Prêts

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Prêts (y compris prêts inscrits au passif) (GM 54)	-51.1	-29.2	-56.9	-5.7	-11.2%
Confédération	-2.9	-2.5	-4.0	-1.1	-37.7%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-2.4	-4.4	-1.6	0.8	33.9%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	-21.3	-5.3	-42.3	-21.0	-98.4%
Entreprises privées	-24.6	-17.0	-9.1	15.5	63.1 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 21 Participations et capital social

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Participations et capital social (GM 55)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 22 Subventions d'investissement accordées

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Subventions d'investissement accordées (GM 56)	-105.9	-122.5	-116.2	-10.2	-9.7 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-33.1	-38.3	-32.9	0.3	0.8%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	-53.3	-49.2	-55.5	-2.2	-4.1 %
Entreprises privées	-19.5	-35.0	-27.8	-8.3	-42.5%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 23 Subventions d'investissement à redistribuer

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer	-15.0	-19.9	-19.4	-4.4	-29.2%
(GM 57)					
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-
Communes et syndicats de communes	-15.0	-19.9	-19.4	-4.4	-29.2%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres dépenses à porter à l'actif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 24 Investissements extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Investissements extraordinaires (GM 58)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Investissements extraordinaires pour des immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Investissements extraordinaires pour des immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Investissements extraordinaires pour des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Investissements extraordinaires pour des participations et du capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Subventions d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 25 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Transfert d'immobilisations corporelles au patri-	5.9	0.1	3.7	-2.2	-37.4%
moine financier (GM 60)					
Transfert de terrains	0.8	0.0	0.5	-0.3	-41.3%
Transfert de routes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transfert d'ouvrages d'aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transfert d'autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transfert de terrains bâtis	0.3	0.0	1.8	1.5	491.7%
Transfert de forêts	0.0	0.0	0.0	-0.0	-90.6%
Transfert de biens mobiliers	4.7	0.1	1.4	-3.4	-71.2%
Transfert d'autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0%

# 26 Remboursements

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Remboursements (GM 61)	5.6	8.1	3.8	-1.8	-32.8%
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Routes	3.9	5.9	3.1	-0.8	-21.3%
Aménagement des eaux	0.4	2.2	0.1	-0.3	-71.7%
Ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Terrains bâtis	1.3	0.0	0.5	-0.7	-57.8%
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	_
Immobilisations corporelles diverses	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 27 Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Transfert d'immobilisations incorporelles au patri-	0.9	3.5	4.5	3.6	418.5%
moine financier (GM 62)					
Logiciels	0.6	3.5	4.5	3.9	642.0%
Brevets / licences	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres immobilisations incorporelles	0.3	0.0	0.0	-0.3	-96.6%

# 28 Subventions d'investissements acquises

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Subventions d'investissements acquises (GM 63)	46.5	55.9	55.3	8.8	18.9%
Confédération	24.4	28.6	26.7	2.3	9.3%
Cantons et concordats	0.2	0.5	0.2	-0.0	-7.7 %
Communes et syndicats de communes	21.8	26.8	27.6	5.8	26.6 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.1	0.0	0.9	0.8	807.2 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	-0.0	-72.2 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres subventions d'investissement acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 29 Remboursement de prêts

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Remboursement de prêts (GM 64)	35.5	27.6	39.6	4.1	11.6%
Confédération	17.6	12.0	5.9	-11.7	-66.6%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	3.2	3.3	3.7	0.5	16.8%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	11.2	8.3	24.5	13.3	118.4%
Entreprises privées	3.5	4.0	5.5	2.0	57.6%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 30 Transferts de participations

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Transferts de participations (GM 65)	10.2	0.0	4.9	-5.2	-51.4%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	10.2	0.0	4.9	-5.2	-51.4%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transferts d'autres participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 31 Remboursement de subventions d'investissement accordées

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Remboursement de subventions d'investissement	0.4	0.0	1.5	1.1	243.9%
accordées (GM 66)					
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.4	0.0	1.5	1.1	243.9%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 32 Subventions d'investissement à redistribuer

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer	15.0	19.9	19.4	4.4	29.2%
(GM 67)					
Confédération	15.0	19.9	19.4	4.4	29.2%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 33 Recettes d'investissement extraordinaires

	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Recettes d'investissement extraordinaires (GM 68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Subventions d'investissement extraordinaires acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Remboursement extraordinaire de prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transfert extraordinaire de participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Remboursement extraordinaire de subventions d'investis- sement accordées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

# 34 Investissements et désinvestissements par catégorie

	Compte		Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	CHF	%
1210 Immobilisations financières à long terme				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	10.2	4.9	-5.2	-51.4%
Solde	10.2	4.9	-5.2	-51.4%
1220 Participations				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
1230 Prêts à long terme				
Dépenses	-51.1	-56.9	-5.7	-11.29
Recettes	35.5	39.6	4.1	11.69
Solde	-15.7	-17.3	-1.6	-10.39
1240 Autres				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.09
Solde	0.0	0.0	0.0	0.09
1300 Subventions d'investissement				
Dépenses	-120.9	-135.3	-14.4	-11.99
Recettes	15.5	21.8	6.2	40.19
Solde	-105.4	-113.6	-8.2	-7.8%
1400 Subventions d'investissement inscrites au passif				
Dépenses	0.0	-0.2	-0.2	
Recettes	29.3	34.2	4.8	16.5%
Solde	29.3	34.0	4.6	15.8%
2110 Mobilier et équipements				
Dépenses	-1.7	-2.6	-0.9	-49.2%
Recettes	0.1	0.1	-0.0	-18.9%
Solde	-1.6	-2.5	-0.9	-53.6%
2120 Véhicules				
Dépenses	-13.9	-12.5	1.4	10.29
Recettes	1.1	1.3	0.2	19.3%
Solde	-12.8	-11.2	1.6	12.79
2130 Machines et appareils				
Dépenses	-11.9	-8.8	3.1	26.2 %
Recettes	4.1	0.3	-3.8	-92.7 %
Solde	-7.7	-8.5		-9.5%
2140 Outils et appareils				
Dépenses	-1.0	-1.4	-0.4	-39.9%
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-55.9 %
Solde	-1.0	-1.4	-0.4	-42.7 %
	11.0		0.1	12.7
2150 Informatique Dépenses	-1.2	-2.5	-1.3	-110.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	296.49
Solde	-1.2	-2.5	-1.3	-109.7 %
	-1.2	-2.0	-1.3	-108.17
2160 Informatique scolaire	0.5	0.4	0.1	45.00
Dépenses	-0.5	-0.4	0.1	15.69
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-33.6 %
Solde	-0.5	-0.4	0.1	15.69

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	2020	2021	CHF	% Compte 2020
Dépenses	-3.3	-2.3	1.0	31.8%
Recettes	0.0	0.0	-0.0	-36.6%
Solde	-3.3	-2.2	1.0	31.7%
2221 Terrain non bâti	<u> </u>			
Dépenses	-0.9	-0.1	0.8	91.9%
Recettes	0.3	0.1	-0.2	-81.2 %
Solde	-0.6	-0.0	0.6	96.6%
2222 Biens-fonds				
Dépenses	-128.5	-139.4	-10.9	-8.5%
Recettes	11.9	10.1	-1.9	-15.7%
Solde	-116.5	-129.3	-12.8	-11.0%
2223 Infrastructure			12.0	1110 70
Dépenses	-146.0	-143.7	2.2	1.5%
Recettes	10.8	15.8	5.1	47.2%
Solde	-135.2	-127.9	7.3	5.4%
	100.2	127.0	7.0	0.4 70
2224 Biens culturels	0.1	0.0	0.1	100.00/
Dépenses Recettes	-0.1 0.0	-0.0 0.0	0.1 -0.0	100.0%
Solde	-0.1	-0.0	-0.0 0.1	100.0%
	-0.1	_0.0	0.1	100.0 %
2225 Autres immobilisations corporelles non réalisables				2.22
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3010 Brevets, savoir-faire, procédés				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3020 Marques, échantillons, modèles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3030 Licences, concessions, droits d'utilisation				
Dépenses	-0.3	-4.3	-4.0	-1 219.1 %
Recettes	0.3	0.0	-0.3	-96.6%
Solde	-0.1	-4.3	-4.2	<u>-6 630.8 %</u>
3040 Droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3050 Autres immobilisations incorporelles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3150 Logiciels				
Dépenses	-29.5	-34.2	-4.7	-16.0%
Recettes	0.8	4.6	3.8	478.2%
Solde	-28.7	-29.7	-1.0	-3.3%
3160 Informatique scolaire				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%

## 2.6.2.3 Bilan

# 35 Disponibilités et placements à court terme

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31.12.2020	31. 12. 2021	CHF	%
Disponibilités et placements à court terme (GC 100)	102.5	99.5	-3.0	-3.0%
Caisse	0.7	0.7	0.0	3.1%
Banque	101.8	98.8	-3.1	-3.0%
Placements à court terme sur le marché monétaire	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cartes de débit et de crédit	0.0	0.0	0.0	122.3%
Autres disponibilités	0.0	0.0	0.0	0.0%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les disponibilités et placements à court terme (GC 100) baissent de CHF 3 millions. Pour des explications plus détaillées, voir le tableau des flux de trésorerie au chapitre 2.5 du présent rapport de gestion.

# 36 Créances

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31. 12. 2021	CHF	%
Créances (GC 101)	3 594.7	3 395.4	-199.2	-5.5%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	185.6	218.3	32.7	17.6%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (manuel)	13.6	13.4	-0.2	-1.7%
Rectification de valeur des créances résultant de livraisons et de prestations	-27.4	-29.0	-1.6	-5.9%
Comptes courants avec des tiers	618.4	514.2	-104.3	-16.9%
Créances fiscales	1 600.8	1 534.3	-66.5	-4.2%
Créances fiscales pour les communes et les paroisses	1 062.8	994.3	-68.5	-6.4%
Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct	231.0	243.9	12.9	5.6%
Rectification de valeur des créances fiscales	-103.0	-102.9	0.0	0.0%
Rectification de valeur des impôts sur les mutations	-0.0	-0.0	0.0	66.7 %
Acomptes à des tiers	1.3	1.2	-0.1	-5.1 %
Créances sur transferts	5.4	5.8	0.4	6.9%
Comptes courants internes	1.9	1.6	-0.3	-16.2%
Avances pour frais administratifs provisoires	0.1	0.1	-0.0	-14.6%
Autres créances	4.2	0.4	-3.8	-89.7 %

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les créances (GC 101) diminuent au total de CHF 199,2 millions. L'augmentation de CHF 32,7 millions des créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers se compose principalement des créances de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) envers les communes en lien avec la compensation des charges. La baisse des «Comptes courants avec des tiers» à hauteur de CHF 104,3 millions résulte en particulier de la variation du solde du compte courant avec la Confédération (CHF 95,6 mio), du compte courant de la solution informatique globale de l'agriculture

et de la nature GELAN (CHF 6,8 mio) et des comptes courants de l'Administration des finances (AF) servant à la compensation des créances sur salaires provenant de fonds de tiers (CHF 5,7 mio). De façon générale, tant le recul des créances fiscales (CHF 66,5 mio) et celui des créances fiscales pour les communes et les paroisses (CHF 68,5 mio) que la hausse du poste «Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct » (CHF 12,9 mio) dépendent du comportement des contribuables en matière de paiement et de l'avancement des procédures de taxation.

### 37 Placements financiers à court terme

	Prêts à court terme	Placements à inté- rêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court	Valeur comptable
2020 en millions CHF		reis		terme	totale
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Prêts à court terme	Placements à inté-	Dépôts à terme	Autres placements	Valeur
<b>2021</b> en millions CHF	Prêts à court terme	Placements à inté- rêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
	Prêts à court terme		Dépôts à terme	financiers à court	comptable
en millions CHF		rêts	· 	financiers à court terme	comptable totale
en millions CHF  Placements financiers au 01.01	0.0	rêts	0.0	financiers à court terme	comptable totale
en millions CHF  Placements financiers au 01.01  Entrées	<b>0.0</b> 0.2	rêts 0.0 0.0	<b>0.0</b> 0.0	financiers à court terme <b>0.0</b> 0.0	comptable totale  0.0  0.2
en millions CHF  Placements financiers au 01.01  Entrées  Transferts du patrimoine administratif	<b>0.0</b> 0.2 0.0	rêts  0.0 0.0 0.0	<b>0.0</b> 0.0 0.0 0.0	financiers à court terme 0.0 0.0 0.0	comptable totale  0.0  0.2  0.0
en millions CHF  Placements financiers au 01.01  Entrées  Transferts du patrimoine administratif  Sorties	0.0 0.2 0.0 -0.2	rêts  0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0 0.0	financiers à court terme  0.0  0.0  0.0  0.0  0.0	comptable totale 0.0 0.2 0.0 -0.2
en millions CHF  Placements financiers au 01.01  Entrées  Transferts du patrimoine administratif  Sorties  Transferts au patrimoine administratif	0.0 0.2 0.0 -0.2 0.0	rêts  0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	financiers à court terme  0.0  0.0  0.0  0.0  0.0  0.0	comptable totale 0.0 0.2 0.0 -0.2 0.0
Placements financiers au 01.01 Entrées Transferts du patrimoine administratif Sorties Transferts au patrimoine administratif Modifications de valeur vénale	0.0 0.2 0.0 -0.2 0.0 0.0	rêts  0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	financiers à court terme  0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	comptable totale

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Il n'y a pas de placements financiers à court terme (GC 102), ni au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2021.

# 38 Actifs de régularisation

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Actifs de régularisation (GC 104)	1 957.1	1 959.6	2.5	0.1%
Charges de personnel	0.1	0.0	-0.0	-47.1%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34.2	37.8	3.5	10.3%
Impôts	1 194.8	941.4	-253.5	-21.2%
Transferts du compte de résultats	554.2	854.5	300.2	54.2%
Charges financières/revenus financiers	17.4	14.8	-2.6	-15.1 %
Autres revenus d'exploitation	26.6	49.8	23.1	86.9%
Actifs de régularisation: compte des investissements	29.4	31.2	1.8	6.2 %
Actifs de régularisation, postes du bilan	100.3	30.2	-70.1	-69.9%
Autres actifs de régularisation, compte de résultats	0.0	0.0	-0.0	0.0%

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les actifs de régularisation (GC 104) augmentent de CHF 2,5 millions pour atteindre CHF 1959,6 millions. La diminution des « Impôts » à hauteur de CHF 253,5 millions par rapport à 2020 s'explique tant par la planification des avoirs sur la part du canton au produit de l'impôt anticipé de la Confédération (CHF 197,0 mio) que par le recul de l'impôt sur la fortune (CHF 45,0 mio) et par celui du produit des amendes (CHF 6,7 mio). Au poste des «Transferts du compte de résultats », l'augmentation totale de CHF 300,2 millions est principalement due au fait que l'Office de l'économie (OEC) n'a pas encore effectué la compensation des subventions fédérales pour l'aide aux cas de rigueur correspondant au second semestre de

l'année sous rapport, pour un montant de CHF 241,3 millions. Par ailleurs, les régularisations de l'Intendance des impôts (ICI) pour la part cantonale au produit de l'impôt anticipé de la Confédération augmentent de CHF 81,0 millions. À l'inverse, l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) avait encore comptabilisé, lors de l'exercice précédent, des actifs de régularisation pour la participation de la Confédération au régime de cofinancement établi par l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc; RSB 101.6) ainsi que pour les remboursements effectués sur la base des décomptes finals 2020 des contrats de prestations (y

compris le service des réfugiés de la Croix-Rouge suisse [CRS] et Caritas) pour un montant de CHF 16,8 millions. En outre, l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) a inscrit des actifs de régularisation de CHF 11,3 millions pour les remboursements du produit de l'abonnement demi-tarif de la communauté tarifaire BLS-LIBERO. L'augmentation de CHF 23,1 millions des «Autres revenus d'exploitation» s'explique en particulier par la régularisation des contributions à percevoir de la Confédération et des assureurs-maladie en lien avec les mesures prises dans le cadre de la stratégie cantonale de dépistage et de vaccination mise en œuvre pour maîtriser la pandémie de COVID-19, d'un montant de CHF 14,3 millions. En raison de la modification de la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319) et de l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur la protection

de l'enfant et de l'adulte (OPEA; RSB 213.316.1), le décompte des excédents applicable aux coûts des mesures de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a été remis d'un trimestre, de sorte que des actifs de régularisation d'un montant de CHF 12,7 millions ont été inscrits pour les revenus issus des remboursements. La diminution des « Actifs de régularisation, postes du bilan », pour un total de CHF 70,1 millions, s'explique d'une part par la suppression de la régularisation des paiements par BVR à la date comptable du 31 décembre 2021, d'un montant total de CHF 100,0 millions, et, d'autre part, par l'augmentation des régularisations induite par le principe du produit brut applicable aux contributions de la Confédération et de tiers revenant au canton dans le domaine de l'assainissement des sites contaminés, d'un montant de CHF 29,6 millions.

### 39 Stocks et travaux en cours

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31. 12. 2021	CHF	%
Stocks et travaux en cours (GC 106)	16.8	17.5	0.7	4.2%
Articles de commerce (stocks)	9.9	18.8	8.9	90.6%
Défience articles de commerce (stocks)	0.0	-9.4	-9.4	_
Matières premières et auxiliaires	5.9	6.9	1.0	16.6%
Rectification de valeur des matières premières et auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0%
Produits semi-finis et finis	0.7	0.7	0.0	2.4%
Rectification de valeur des produits semi-finis et finis	0.0	0.0	0.0	0.0%
Travaux en cours	0.3	0.4	0.1	42.3%
Rectification de valeur des travaux en cours	0.0	0.0	0.0	0.0%
Avances et acomptes versés	0.0	0.0	0.0	_

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les stocks et travaux en cours (GC 106) augmentent de CHF 0,7 million. En raison des mesures visant à maîtriser la pandémie de CO-VID-19, le poste des articles de commerce (stocks) comprend du matériel médical de protection à hauteur de CHF 9,4 millions. Cet

inventaire a fait l'objet d'une réévaluation pour le même montant lors de l'année sous revue, sur la base du prix de vente escompté.

# 40 Immobilisations financières du patrimoine financier

	Actions et parts	Placements à inté-	Créances à long	Autres Immobilisa-	Valeur comp-
2020	sociales	rêts	terme	tions financières à	table
en millions CHF				long terme	totale
Immobilisations financières au 01.01	2.9	2.0	-0.2	0.0	4.7
Entrées	0.0	0.0	2.2	0.0	2.2
Transferts du patrimoine administratif	10.2	0.0	0.0	0.0	10.2
Sorties	-26.8	0.0	-0.8	0.0	-27.7
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	17.0	0.0	-0.1	0.0	16.9
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations financières au 31.12	3.2	2.0	1.1	0.0	6.3
dont placements affectés à un but déter-	2.0	2.0	0.0	0.0	3.9
miné					
	Actions et parts	Placements à inté-	Créances à long	Autres placements	Valeur
2021	sociales	rêts	terme	financiers à long	comptable
en millions CHF				terme	totale
Immobilisations financières au 01.01	3.2	2.0	1.1	0.0	6.3
Entrées	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2
Transferts du patrimoine administratif	4.9	0.0	0.0	0.0	4.9
Sorties	-13.0	-0.7	-1.2	0.0	-15.0

Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	8.4	0.0	0.5	0.0	8.8
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations financières au 31.12	3.4	1.2	0.6	0.0	5.2
dont placements affectés à un but déter- miné	2.2	1.2	0.0	0.0	3.5

# Principaux écarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations financières du patrimoine financier (GC 107) diminuent d'environ CHF 1,0 million par rapport à l'an dernier, pour se situer à CHF 5,2 millions. Concernant les « Actions et parts sociales », il résulte de la vente de 17 pour cent supplémentaires du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois (HJB SA) au groupe privé Swiss Medical Network d'une part un transfert de CHF 4,9 millions du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autre part une sortie de CHF 11,7 millions, les modifications de valeur vénale contenant de ce fait un gain comptable de CHF 8,1 millions réalisé sur les ventes d'immobilisations financières. La liste des participations du patrimoine financier ci-après indique les change-

ments détaillés par rapport à l'année précédente et des informations plus précises sur le domaine des «Actions et parts sociales».

### **Précision**

Les immobilisations financières à affectation déterminé concernent des legs et des fondations sans personnalité juridique qui disposent de leurs propres immobilisations à affectation déterminée (voir aussi ch. 54).

	Forme juridique	Valeur comptable Part du canton de Berne (en %)		Capital-actions, capital social ou capital de dota-		Valeur nominale		
en CHF		31.12.20	31.12.21	31.12.20	31.12.21	tion		
Participations du patrimoine finan- cier		3 171 736	3 437 246					
TEAG Technologieparkt-Immobilien SA, Berne	SA	1 212 300	1 188 800	22.50%	22.50%	4 800 000	1 080	1 080 000
Autres participations non affectées	Divers	6 900	200	_	_	_	_	_
Autres participations affectées <sup>1)</sup>	Divers	1 952 536	2 248 246	_	_	_	_	_

<sup>&</sup>lt;sup>1)</sup> Patrimoine financier affecté à des legs et des fondations sans personnalité juridique. Les valeurs comptables correspondent au cours des actions au jour de clôture des comptes.

Entrées

# 41 Immobilisations corporelles du patrimoine financier

0.0

	Terrains non	Bâtiments, y	Biens	Immobilisa-	Acomptes	Autres immo-	Valeur comp-
2020	bâtis	compris terrains	mobiliers	tions en		bilisations	table
en millions CHF		bâtis		construction		corporelles	totale
État au 01.01	104.7	34.5	0.0	0.3	0.0	0.0	139.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine admi- nistratif	0.3	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Sorties	-0.2	-0.4	0.0	-0.2	0.0	0.0	-0.8
Transferts au patrimoine admi- nistratif	0.0	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.1
Modifications de valeur vénale	9.6	17.5	0.0	0.0	0.0	0.0	27.1
Réorganisations	-0.1	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	114.3	51.3	0.0	0.0	0.0	0.0	165.7
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	91.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	91.2
2021	Terrains non bâtis	Bâtiments, y compris terrains	Biens mobiliers	Immobilisa- tions en	Acomptes	Autres immo- bilisations	Valeur comptable
en millions CHF		bâtis		construction		corporelles	totale
État au 01.01	114.3	51.3	0.0	0.0	0.0	0.0	165.7

0.0

0.0

0.1

0.0

0.0

0.1

SA = Société anonyme

	Terrains non	Bâtiments, y	Biens	Immobilisa-	Acomptes	Autres immo-	Valeur
2021	bâtis	compris terrains	mobiliers	tions en		bilisations	comptable
en millions CHF		bâtis		construction		corporelles	totale
Transferts du patrimoine admi- nistratif	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine admi- nistratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	27.6	-3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	24.5
Réorganisations	2.2	-2.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	144.1	48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	192.6
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	100.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.9

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (GC 108) augmentent d'environ CHF 27,0 millions par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 192,6 millions. La hausse de quelque CHF 29,8 millions du poste « Terrains non bâtis » est en particulier due à la réévaluation périodique de terrains appartenant au canton et de parcelles cédées en échange d'un droit de superficie. Une dépréciation d'actifs, de quelque CHF 0,2 million, influant sur le résultat, est intervenue en raison de la réévaluation de parcelles

appartenant au canton; au total, du fait des fluctuations du marché, des modifications de quelque CHF 24,7 millions de la valeur vénale ont été effectuées, sans incidence sur le résultat, dans les catégories d'immobilisations des «Terrains non bâtis» et «Bâtiments, y compris terrains bâtis» via la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (voir aussi ch. 60).

### Terrains et bâtiments du patrimoine financier en vente

Schlosswil, Schlossweg 1, Feuillet RF 873 (droit de superficie)

Le Landeron, terrain agricole, Feuillet RF 6622

Berne, Hinterer Schermen, Feuillet RF 4560 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)

Berne, Wölflistrasse, Feuillet RF 4369, droit d'emption (promotion économique, terrain aux fins de promotion)

Champion, copropriété, Feuillets RF 2579-1/-2 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)

Lyss (Busswil), Aumatt, Feuillet RF 323 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)

Münchenbuchsee, Ursprung/Seedorfweg, Feuillet RF 1000 (droit de superficie)

Münchenbuchsee, Talstrasse, Feuillet RF 1377 (droit de superficie)

Meiringen, Amthausgasse 8, bâtiment de la préfecture, Feuillet RF 5

Cerlier, Amthausgasse 18+20, bâtiment de la préfecture et stöckli, Feuillet RF 18

Büren a.d. Aare, château de Büren, Feuillet RF 12

Trachselwald, château, Feuillet RF 104

Villars-les-moines, château, Feuillet RF 587

Berne, Gerechtigkeitsgasse 81, bureaux et restaurant, Feuillet RF 139 (droit de superficie)

Ins, Bandrain, Feuillet RF 4442 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)

# 42 Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	31.12.2020	31. 12. 2021	CHF	%
Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Il n'y a pas de créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109) au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2021. Les engagements envers les financements

spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers sont commentés ciaprès, au ch. 54.

# 43 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

паш		
Catégorie d'immobili- sations	Intitulé	Durée d'utilité
Routes		
	Revêtement: voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	12 ans
	Ouvrages d'art	25 ans
	Autres ouvrages d'art	25 ans
	Superstructure/infrastructure: voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	40 ans
	Ouvrages d'art (ponts et tunnels)	40 ans
Aménagem	ent des eaux	
	Corrections des eaux	50 ans
Constructio	ns/bâtiments	
	Installations techniques, bâtiments	10 ans
	Ecluses et barrages, constructions (aménagement/installation)	15 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture, autre patrimoine financier non réalisable (second œuvre)	20 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, culte, installations militaires et équipements de protection, PPP commerce et administration, autres biens-fonds, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, forêts, logement (second œuvre)	25 ans
	Installations techniques (gros œuvre)	40 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture (gros œuvre)	60 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, installations militaires et équipements de protection, écluses et barrages, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, logement (gros œuvre)	80 ans
Biens mobil		
	Voitures de patrouille	2 ans
	Véhicules à 2 roues, voitures particulières	4 ans
	Machines de bureau, installations et appareils électroniques, infrastructure de réseau (serveurs inclus), ordinateurs individuels et périphériques, équipements de sécurité, autres véhicules, autres installations informatiques, autres outils et appareils	5 ans
	Voiture de livraison	6 ans
	Machines de bureau et d'entreprise, vêtements de service, équipements dans des objets loués à des tiers, appareils radio, petits véhicules, camions, Installations de production, autres équipements, autres machines et appareils, véhicules spéciaux, armes, outils et appareils de production	10 ans
	Equipements de laboratoire, équipements d'entreposage, bateaux, équipements d'atelier	15 ans
	Transports publics	25 ans
Autres imm	obilisations corporelles	
	Autres immobilisations corporelles meubles	5 ans
	Constructions mobilières.	10 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Dispositifs d'éclairage et de signalisation	20 ans
	Autres infrastructures, constructions	25 ans
	Autres immobilisations corporelles non réalisables, constructions (gros œuvre)	60 ans

2020	Terrains	Routes	Aména- gement des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en construc-	Autres immobili- sations corpo-	Total
en millions CHF	10.5	0.075.0			47.4	470.7	tion	relles	0.757.7
Coût d'acquisition au 01.01	10.5	2 375.6	55.5	5 523.6	47.4	473.7	201.8	69.6	8 757.7
Entrées	0.3	3.4	0.3	29.5	0.7	30.1	243.3	0.1	307.8
Transferts du patrimoine finan- cier	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1
Sorties	0.0	-50.5	-0.1	-72.1	-0.1	-36.4	-16.1	-1.0	-176.3
Transferts au patrimoine finan- cier	0.0	-1.1	0.0	-2.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	-3.5
Réorganisations	-0.2	97.7	0.6	73.6	0.0	3.5	-176.0	0.9	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	10.7	2 424.9	56.3	5 556.6	47.8	470.9	252.9	69.7	8 889.9
Amortissements cumulés au 01.01	-0.1	-1 219.5	-8.9	-2 770.9	0.0	-339.2	-15.5	-50.6	-4 404.6
Dissolution ultérieure liée au retraitement (réserve de réévaluation)	0.0	0.0	0.0	-22.4	0.0	-0.7	0.0	0.0	-23.1
Amortissements planifiés	0.0	-80.5	-1.1	-136.7	0.0	-35.3	0.0	-4.2	-257.9
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	-2.3	0.0	-5.2	0.0	-0.3	-7.3	-0.0	-15.1
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	1.0
Amortissements sur sorties	0.0	48.5	0.0	68.4	0.0	30.7	0.0	0.9	148.6
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.9	0.0	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-0.1	-1 252.8	-10.0	-2 869.1	0.0	-343.8	-22.1	-53.9	-4 551.7
Valeur comptable au 01.01	10.5	1 156.1	46.6	2 752.7	47.4	134.5	186.3	19.1	4 353.1
Valeur comptable au 31.12	10.6	1 172.1	46.3	2 687.5	47.8	127.1	230.9	15.9	4 338.2
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	139.3	0.0	11.3	0.0	0.0	150.6
dont immobilisation mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	-0.2	0.0	-0.6	-0.2	0.0	0.0	0.0	-1.0

<b>2021</b> en millions CHF	Terrains	Routes	Aména- gement des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en construc- tion	Autres immobili- sations corpo- relles	Total
Coût d'acquisition	10.7	2 424.9	56.3	5 556.6	47.8	470.9	252.9	69.7	8 889.9
au 01.01	0.1	2.2	0.0	40.0	0.0	00.4	005.4	0.0	010.0
Entrées			0.0	46.9	0.0	28.1	235.4	0.8	313.6
Transferts du patrimoine finan- cier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-0.1	-82.4	-1.5	-71.6	0.0	-29.8	-2.4	-0.6	-188.4
Transferts au patrimoine finan- cier	0.0	0.0	0.0	-3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.7
Réorganisation	0.0	92.9	1.5	174.7	0.0	10.6	-285.4	3.9	-1.7
Coût d'acquisition au 31.12	10.7	2 437.6	56.4	5 702.9	47.8	479.8	200.6	73.8	9 009.6
Amortissements cumulés	-0.1	-1 252.8	-10.0	-2 869.1	0.0	-343.8	-22.1	-53.9	-4 551.7
au 01.01									
Amortissements planifiés	0.0	-82.3	-1.1	-141.1	0.0	-34.4	0.0	-3.9	-262.9
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	-0.9	0.0	-11.2	0.0	-0.2	2.6	0.0	-9.7
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	1.2	0.0	0.0	2.7
Amortissements sur sorties	0.0	80.6	0.0	53.6	0.0	28.2	0.0	0.6	163.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	-17.1	0.0	0.2	17.1	-0.2	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-0.1	-1 255.3	-11.1	-2 981.9	0.0	-348.9	-2.5	-57.4	-4 657.1
Valeur comptable au 01.01	10.6	1 172.1	46.3	2 687.5	47.8	127.1	230.8	15.9	4 338.2
Valeur comptable au 31.12	10.6	1 182.4	45.3	2 721.0	47.8	130.9	198.1	16.4	4 352.5
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	136.2	0.0	9.4	0.0	0.0	145.7
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des trans- ferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.3

## Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) augmentent de quelque CHF 14,2 millions pour se situer à CHF 4352,5 millions. À l'Office des ponts et chaussées (OPC), les dépenses et les recettes pour les routes cantonales sont en principe gérées dans la catégorie d'immobilisations «Immobilisations en construction». À l'exception de quelques projets de grande envergure (contournement de Wilderswil, réaménagement du réseau routier de Berthoud, d'Aarwangen et de Laupen), les dépenses des projets de petite à moyenne envergure sont reclassées trimestriellement de la catégorie «Immobilisations en construction» aux immobilisations définitives des « Routes ». Ce processus provoque le reclassement d'actifs des «Immobilisations en construction» vers les «Routes» à hauteur d'environ CHF 92,9 millions. Les quelque CHF 82,4 millions de sorties résultent essentiellement de la décomptabilisation et de l'élimination des éléments d'immobilisation intégralement amortis respectivement après 40 ans (composants superstructure/infrastructure des routes cantonales) ou après douze ans (composants revêtement des routes cantonales) ainsi que des subventions fédérales et contributions communales reçues pour un montant de CHF 64,2 millions. Par ailleurs, les sorties du même poste des « Routes » à l'Office des ponts et chaussées (OPC) comprennent des corrections des coûts d'acquisition à hauteur de CHF 18,2 millions résultant de l'exercice antérieur. Sur le poste des

«Terrains bâtis/bâtiments», des entrées de CHF 46,9 millions résultent à l'Office des immeubles et des constructions (OIC) de la mise en service d'immobilisations et de la vente d'un terrain à la Fabrikstrasse 2 à Berne. Ce même office enregistre des sorties à hauteur de CHF 71,6 millions en raison de la correction des valeurs d'acquisition, du fait d'investissements destinés au maintien de la valeur (CHF 50,1 mio), de subventions aux terrains bâtis reçues (CHF 17,6 mio) ainsi que de décomptabilisations de valeurs d'acauisition en relation avec des immeubles aui n'existent plus (CHF 3,6 mio). Toujours à l'OIC, les reclassements d'immobilisations en construction mises en service en «Terrains bâtis/bâtiments» totalisent CHF 174,7 millions et concernent en particulier le projet de grande envergure que constitue le nouveau bâtiment du Département de recherche clinique, à hauteur de CHF 113,2 millions. Les diminutions de valeur d'un montant de CHF 11,2 millions découlent de la procédure annuelle de dépréciation durable, et de dépréciations durables liées à des projets en cours, à des assainissements et à des décomptabilisations d'immeubles qui n'existent plus. En contrepartie de la correction de valeurs d'acquisition due à des investissements destinés au maintien de la valeur, CHF 50,1 millions d'amortissements cumulés sur des immeubles ayant été réévalués et CHF 3,6 millions d'amortissements cumulés sur des immeubles qui n'existent plus ont été éliminés des comptes, de même qu'un

montant de CHF -0,1 million concernant des subventions décomptabilisées, de sorte que les amortissements sur des sorties totalisent CHF 53,6 millions. Les entrées sur le poste des «Immobilisations en construction», d'un montant de CHF 235,4 millions, sont majoritairement imputables aux projets de grande envergure (contournement de Wilderswil, réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud) de l'OPC ainsi qu'aux projets de ré-

novation et d'agrandissement de l'OIC en cours. Dans les « Immobilisations en construction », une immobilisation incorporelle (voir ch. 44) est reclassée pour un montant de CHF 1,7 million. Sur ce même poste, des amortissements à hauteur de CHF 17,1 millions ont été reclassés en raison de la correction d'erreurs dues à des modifications de procédures à l'OIC.

# 44 Immobilisations incorporelles

Catégorie d'immobili- sations	Intitulé	Durée d'utilité
Logiciels		
	Logiciels	5 ans
Licences, d	roits	
	Brevets, procédés, frais de recherche et de développement, goodwill, concessions, licences, marques, modèles, échantillons, droits d'utilisation, plans, droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels	5 ans
	Droits de superficie pour le campus de Bienne	75 ans
	Droits de superficie pour le Centre de police à Niederwangen	80 ans
Immobilisati	ions en cours de réalisation	
	Frais de fondation, d'augmentation du capital et d'organisation	5 ans
Autres imme	obilisations incorporelles	
	Savoir-faire, autres immobilisations incorporelles	5 ans

	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations	Autres immobili-	Total
2020			en cours de	sations incorpo-	
en millions CHF			réalisation	relles	
Coût d'acquisition au 01.01	122.8	65.2	30.3	0.0	218.3
Entrées	7.3	2.2	22.2	0.0	31.7
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-3.3	-0.1	-0.7	0.0	-4.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	10.1	0.0	-10.1	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	136.9	67.3	41.7	0.0	246
Amortissements cumulés au 01.01	-99.3	-1.8	0.0	0.0	-101.1
Amortissements planifiés	-9.6	-1.1	0.0	0.0	-10.6
Dépréciations durables (impairments)(-)	-1.4	0.2	-0.2	0.0	-1.3
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	2.8	-0.1	0.4	0.0	3.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
financier					
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-107.5	-2.8	0.2	0.0	-110.0
Valeur comptable au 01.01	23.6	63.3	30.3	0.0	117.2
Valeur comptable au 31.12	29.5	64.5	41.9	0.0	135.9
dont immobilisations en location	0.0	64.5	0.0	0.0	64.5
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

2021	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations en cours de	Autres immobili- sations incorpo-	Total
en millions CHF			réalisation	relles	
Coût d'acquisition au 01.01	136.9	67.3	41.7	0.0	246.0
Entrées	12.3	4.3	21.9	0.0	38.5
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-10.7	0.0	-0.2	0.0	-10.9
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	12.0	0.0	-10.3	0.0	1.7
Coût d'acquisition au 31.12	150.5	71.6	53.2	0.0	275.3
Amortissements cumulés au 01.01	-107.5	-2.8	0.2	0.0	-110.0
Amortissements planifiés	-11.1	-1.1	0.0	0.0	-12.2
Dépréciations durables (impairments)(-)	-0.1	-0.2	-0.1	0.0	-0.4
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	6.2	0.0	0.1	0.0	6.3
Amortissements sur transferts du/au patrimoine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-112.4	-4.0	0.2	0.0	-116.2
Valeur comptable au 01.01	29.5	64.5	41.9	0.0	135.9
Valeur comptable au 31.12	38.1	67.6	53.4	0.0	159.1
dont immobilisations en location	0.0	64.7	0.0	0.0	64.7
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations incorporelles (GC 142) augmentent de CHF 23,2 millions. Les entrées et les réorganisations des «Logiciels», d'un montant total de CHF 22,6 millions, relèvent de différents projets de petite envergure, ce qui allège parallèlement les «Immobilisations en cours de réalisation» à hauteur de CHF 10,3 millions. Compte tenu des sorties de CHF 9,0 millions, les coûts d'acquisition des «Logiciels» augmentent de quelque CHF 13,6 millions. Une réorganisation du poste des «Logiciels», pour un montant de CHF 1,7 million, s'explique par le reclassement de postes auparavant comptabilisés comme des immobilisations corporelles du

patrimoine administratif (ch. 43). À l'Office des immeubles et des constructions (OIC), des droits de superficie à hauteur de CHF 4,3 millions inscrits à l'actif dans la catégorie « Licences, droits » résultent de la prolongation de contrats et d'ajustements des rentes du droit de superficie. Les CHF 21,9 millions d'entrées sur le poste des « Immobilisations en cours de réalisation » résultent d'une part des achats inscrits à l'actif dans le cadre du projet ERP cantonal à hauteur de CHF 8,4 millions, et d'autre part de petits montants d'inscriptions partielles ou ultérieures à l'actif totalisant CHF 13,5 millions.

#### 45 Prêts

en millions CHF	2020	2021
Valeur nominale au 01.01	585.7	615.5
Entrées	46.4	51.7
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	-16.6	-32.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Valeur nominale au 31.12	615.5	635.2
Amortissements cumulés au 01.01	-0.8	-0.8
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	-0.1
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.1
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-0.8	-0.8
Valeur comptable au 01.01	585.0	614.8
Valeur comptable au 31.12	614.8	634.4
dont prêts inscrits au passif	-505.6	-508.0

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les prêts (GC 144) enregistrent une hausse de CHF 19,6 millions. Les entrées sont dues pour une bonne part à un prêt accordé à la SA Regionalspital Emmental et inscrit à l'actif (CHF 36,0 mio). Les autres entrées, totalisant CHF 15,7 millions, correspondent à des prêts accordés à diverses entreprises publiques et privées. En vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.2), les sorties comprennent non seulement les amortissements annuels (CHF 15,3 moi), mais aussi les remboursements des prêts accordés à la SA Regionalspital Emmental (CHF 16,0 mio) et à la SA Axsana (CHF 0,8 mio).

#### Liste des prêts avec leurs échéances

		Echéance		
2020	Echéance	> 1 an et ≤ 5	Echéance	Valeur comp-
en millions CHF	≤ 1 an	ans	> 5 ans	table totale
Prêts du patrimoine administratif	28.6	29.7	556.4	614.8
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	0.1	1.8	11.5	13.4
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	27.1	25.8	30.3	83.2
Prêts aux entreprises privées	1.0	2.2	514.6	517.8
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.5	0.0	0.0	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

		Echéance		Valeur
2021	Echéance	> 1 an et ≤ 5	Echéance	comptable
en millions CHF	≤ 1 an	ans	> 5 ans	totale
Prêts du patrimoine administratif	7.9	26.0	600.6	634.4
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	0.1	1.3	10.4	11.8
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	7.6	21.9	71.3	100.8
Prêts aux entreprises privées	0.1	2.7	518.6	521.4
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.3	0.4
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

#### Vue d'ensemble des bénéficiaires des prêts importants avec leur échéance au 31 12.2021

		Valeur
en millions CHF	Durée	comptable
Aide cantonale canton à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	9.1
Aide cantonale Confédération à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	431.4
SA Regionalspital Emmental: prêt cantonal rémunéré de durée déterminée avec cession de rang	2021-2031	36.0
Prêts à BERNMOBIL AG	2004-2037	13.4
Prêts aux Transports publics biennois (TPB)	Divers	10.5

#### 46 Participations et capital social

en millions CHF	2020	2021
Coût d'acquisition au 01.01	592.1	581.9
Entrées	0.0	0.0
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0
Transferts au patrimoine financier	-10.2	-4.9
Réorganisations	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	581.9	577.0
Amortissements cumulés au 01.01	8.3	6.7
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments)(-)	-1.7	0.0
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	6.7	6.7
Valeur comptable au 01.01	600.4	588.6
Valeur comptable au 31.12	588.6	583.7

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les participations et capital social (GC 145) enregistrent une baisse de CHF 4,9 millions. Le transfert de CHF 4,9 millions au patrimoine financier (voir ch. 40) résulte intégralement de la vente de 17 pour cent supplémentaires du capital-actions de l'entreprise hospitalière

cantonale Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA). La liste des participations du patrimoine administratif ci-dessous fait apparaître les écarts par rapport à l'année précédente ainsi que d'autres informations sur les participations et le capital social.

	Forme	Valeur comptable		Part du	canton de	Capital-ac-	Nombre	Valeur
	juri-			Berne (en %)		tions, capital	de droits	nominale
	dique					social ou capital de		
en CHF		31.12.20	31.12.21	31.12.20	31.12.21	dotation		
Participations du patrimoine admi-		588 612 917	583 678 912	01112120	OTTTELET			
nistratif		000012011	000 010 012					
Aare Seeland mobil AG, Langenthal	SA	389 562	389 562	37.94%	37.94 %	10 267 130	389 562	3 895 620
Autœinstellhalle Rathaus AG, Berne	SA	1 000 000	1 000 000	45.45%	45.45%	2 200 000	1 000	1 000 000
BE! Tourisme SA, Berne	SA	294 000	294 000	49.00%	49.00%	300 000	14 700	147 000
be-advanced ag, Berne	SA	100 000	100 000	41.67 %	41.67 %	240 000	100	100 000
Bedag Informatique SA, Berne	SA	10 000 000	10 000 000	100.00%	100.00%	10 000 000	10 000	10 000 000
Haute école spécialisée bernoise, Berne	IDP	1	1	100.00%	100.00%	0	_	0
Banque cantonale bernoise SA, Berne	SA	96 000 000	96 000 000	51.50%	51.50%	186 400 000	4 800 000	96 000 000
Berner Oberland-Bahnen AG, Interlaken	SA	3 581 279	3 581 279	34.34%	34.34%	12 341 000	42 382	4 238 200
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne	IDP	1	1	100.00%	100.00%	_	_	_
Société de navigation du lac de Bienne SA, Biel/Bienne	SA	103 320	103 320	5.69%	5.69%	4 320 000	49 200	246 000
BKW SA, Berne	SA	69 357 340	69 357 340	52.54%	52.54 %	132 000 000	27 742 936	69 357 340
BLS SA, Berne	SA	24 359 777	24 359 777	55.75 %	55.75 %	79 442 336	44 290 504	44 290 504
BLS Netz SA, Berne	SA	112 839 540	112 839 540	16.50%	16.50 %	387 970 000	64 015	64 015 000
Cantosana AG, Berne	SA	38 758	38 758	37.76 %	37.76 %	132 400	500	50 000
Centre interrégional de perfection- nement CIP, Tramelan	IDP	1 100 000	1 100 000	100.00%	100.00%	1 100 000	_	1 100 000
Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (C.J.) SA, Tavannes	SA	36 073	36 073	14.46%	14.46 %	10 850 000	15 688	1 568 800
eOperations Schweiz AG, Berne	SA	300	300	0.10%	0.10%	100 000	1	100
Flughafen Bern AG, Berne	SA	75 000	75 000	2.10%	2.10 %	14 310 000	3 000	300 000

	Forme juri- dique	Valeu	ur comptable		canton de rne (en %)	Capital-actions, capital social ou capital de	Nombre de droits	Valeur nominale
en CHF		31.12.20	31.12.21	31.12.20	31.12.21	dotation		
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen	IDP	1	1	-	-	0	-	0
Genossenschaft Berner Blumen- börsen, Berne	SCOOP	9 900	9 900	0.95%	0.95%	1 038 000	99	9 900
Coopérative Centre Equestre National Berne (CENB), Berne	SCOOP	100 000	100 000	13.89%	13.89%	720 000	5	100 000
Hôpital du Jura bernois S.A., Saint Imier	SA	18 865 315	13 931 309	65.00%	48.00%	3 950 000	1 896	1 896 000
Immobiliengesellschaft Wankdor- fplatz AG, Berne	SA	1 200 000	1 200 000	66.67%	66.67%	1 800 000	1 200	1 200 000
Insel Gruppe AG, Berne	SA	270 000	270 000	0.90%	0.90%	30 000 000	270	270 000
Landi Seeland AG, Anet	SA	1 724	1 724	_	0.01 %	6 000 000	4	400
Messepark Bern AG, Berne	SA	3 113 906	3 113 906	8.95%	8.95%	38 000 000	340 000	3 400 000
Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Montreux	SA	3 065 200	3 065 200	18.76%	18.76%	20 687 570	388 000	3 880 000
Haute école pédagogique germa- nophone, Berne	IDP	1	1	100.00%	100.00%	0	-	0
Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA, Münsingen	SA	59 844 647	59 844 647	100.00%	100.00%	34 900 000	34 900	34 900 000
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern Deutschfreiburg Oberwallis RGB, Berne	SCOOP	5 000	5 000	1.99%	1.99%	250 900	-	5 000
Regionalspital Emmental AG, Berthoud	SA	11 656 771	11 656 771	100.00%	100.00%	7 202 000	7 202	7 202 000
Regionalverkehr Bern-Solothurn AG, Soleure	SA	338 924	338 924	34.70%	34.70%	22 400 000	155 476	7 773 800
Schulverlag plus AG, Berne	SA	1 100 000	1 100 000	50.00%	50.00%	2 200 000	110 000	1 100 000
Service Suisse aux Bibliothèques société coopérative, Berne	SCOOP	91 700	91 700	9.85%	9.85%	931 100	917	91 700
Salines Suisses SA, Pratteln	SA	1 557 425	1 557 425	13.26 %	13.26%	11 164 000	1 480	1 480 000
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), Zurich	IDP	900 000	900 000	3.17 %	3.17 %	28 382 000	1 800	900 000
Banque nationale suisse, Berne	IDP	1 657 500	1 657 500	6.63 %	6.63 %	25 000 000	6 630	1 657 500
SelFin Invest AG, Pratteln SEMAG, Saat- und Pflanzgut AG,	SA SA	1 596 000 100	1 596 000 100	15.96 % 0.10 %	15.96 % 0.10 %	10 000 000	1 596 1	1 596 000 100
Lyssach Spital Netz Bern Immobilien AG, Berne	SA	23 056 414	23 056 414	100.00%	100.00%	8 300 000	8 300	8 300 000
Spital STS AG, Thoune	SA	17 467 355	17 467 355	100.00%	100.00%	5 850 000	5 850	5 850 000
Spital STS AG, Thoune Spitaler Frutigen Meiringen Interlaken AG, Unterseen	SA	10 749 167	10 749 167	100.00 %	100.00 %	6 250 000	6 250	6 250 000
Centre hospitalier Bienne SA, Bienne	SA	35 045 786	35 045 786	99.74%	99.74%	7 750 000	7 730	7 730 000
SRO AG, Langenthal	SA	14 730 387	14 730 387	100.00%	100.00%	7 801 000	7 801	7 801 000
STI Beteiligungen AG, Thoune	SA	196 250	196 250	24.53%	24.53%	1 600 000	3 925	392 500
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, Berne	IDP	1	1	4.53%	4.53%	14 500 000	_	657 541
Switzerland Innovation Park Biel/ Bienne SA, Biel/Bienne	SA	31 728	31 728	3.25%	3.25%	1 540 000	500	50 000
Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA, Berne	SA	62 686 764	62 686 764	100.00%	100.00%	39 400 000	39 400	39 400 000
Université de Berne, Berne	IDP	droit public SCOO	1	100.00%	100.00%	0	_	0

SA = société anonyme, FOND = fondation, IDP = institut de droit public, SCOOP = société coopérative

#### **Participations importantes**

Sont ici considérées comme des participations importantes du canton de Berne toutes les participations à des entreprises et à des institutions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à CHF 10,0 millions.

**Bedag Informatique SA/Groupe Bedag Informations** Forme juridique Société anonyme But Fourniture de services en matière

Oui

Représentation du canton de Berne

Cotation en bourse Non

Norme de présentation des comptes

Code des obligations du 30 mars 1911 (CO; RS 220)

limitation du droit d'aliénation (le cas échéant).

Art. 5 de la loi du 5 juin 2002 sur la société anonyme Bedag informatique (LBI; RSB 152.031.2)

d'informatique (centre de calcul, développement de logiciel)

	ndicateurs	2020	2021
	Part du canton de Berne en %)	100.0	100.0
	Capital de dotation/social en mio CHF)	10.0	10.0
	Capital propre (en mio CHF)	53.0	51.0
1.	Part du canton de Berne en mio CHF)	53.0	51.0

#### Banque cantonale bernoise SA (BCBE) **Informations**

Forme juridique Société anonyme

But En tant que banque universelle, la

BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles. Elle soutient le canton et les communes dans l'accomplissement de leurs tâches et favorise le développement économique et social dans le canton (art. 2, al. 1 de la loi du 23 novembre 1997 sur la société anonyme banque cantonale bernoise, LSABCBE;

RSB 951.10)

Représentation du canton

de Berne

SIX

Non

Norme de présentation des

Cotation en bourse

Prescriptions comptables pour les banques (PCB) et règlement de cotation de la bourse suisse

Art. 3 LSABCBE Limitation du droit d'aliéna-

tion (le cas échéant).

**Indicateurs** 2020 2021 Part du canton de Berne 51.5 51.5 (en %) Capital de dotation/social 186.4 186.4 (en mio CHF) Capital propre (en mio CHF) 2 643.9 2 705.6 Part du canton de Berne 1 361.6 1 393.4 (en mio CHF)

Les participations importantes sont présentées dans le présent rapport de gestion si les données détaillées étaient disponibles à la date de publication des comptes annuels du canton de Berne.

BKW AG		
Informations		
Forme juridique,	Société anonyme	)
But	Détention de particulier dans de actives dans les de l'économie énerge dustrie énergétique d'autres domaines	les sociétés domaines de étique, de l'in- ue et dans
Représentation du canton de Berne	Oui	
Cotation en bourse	SIX	
Norme de présentation des comptes	IFRS	
Limitation du droit d'aliéna- tion (le cas échéant)	Art. 7 de la loi du sur la participatio BKW SA (LBKW; moins 51 pour ce pour cent	n du canton à la RSB 741.3): au
Indicateurs	2020	2021
Part du canton de Berne (en %)	52.5	52.5
Capital de dotation/social (en mio CHF)	132.0	132.0

indicateurs	2020	2021
Part du canton de Berne	52.5	52.5
(en %)		
Capital de dotation/social	132.0	132.0
(en mio CHF)		
Capital propre (en mio CHF)	3 989.4	4 226.3
Part du canton de Berne	2 094.4	2 218.8
(en mio CHF)		
BLS AG <sup>1)</sup>		

#### **Informations**

Forme juridique Société anonyme

But Prestations dans les domaines du transport par chemin de fer et par bus, de la navigation ainsi que du

Oui

tourisme et des loisirs

Représentation du canton

de Berne

Cotation en bourse

Norme de présentation des Swiss GAAP RPC

comptes

Limitation du droit d'aliéna-

Il n'y a pas de limitation statutaire

tion (le cas échéant).

Indicateurs	2020	2021
Part du canton de Berne (en %)	55.8	55.8
Capital de dotation/social (en mio CHF)	79.4	79.4
Capital propre (en mio CHF)	930.2	921.7
Part du canton de Berne (en mio CHF)	518.6	513.8

1) BLS Netz AG est entièrement consolidée dans la clôture des comptes du groupe BLS SA. Aux termes des accords contractuels, BLS SA exerce le contrôle. Vu la participation cantonale dans BLS Netz AG (valeur nominale de CHF 64,0 mio), les données détaillées ne sont pas exposées séparément dans le présent rapport de gestion. Le rapport sur les participations cantonales intervient aussi sur la base des données consolidées de BLS SA.

#### **CPM Centre psychiatrique Münsingen SA Informations** Société anonyme de droit privé Forme juridique selon art. 620 ss du Code des obligations (CO; RS 220) CO But Conformément à ses statuts, la société fournit des soins psychiatriques hospitaliers et ambulatoires de base et spécialisés conformément à la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) et à la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) et exploite des foyers conformément à l'ordonnance sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (OFoy; RSB 862.51). Représentation du canton Pas de représentation de l'actionde Berne naire au conseil d'administration Cotation en bourse Norme de présentation des Art. 51 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; comptes RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC Art. 21 LSH/66 2/3 pour cent Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant) selon Stratégie de propriétaire, partie a 4.1 20212) **Indicateurs** 2020 Part du canton de Berne 100.0 100.0 (en %) Capital de dotation/social 34.9 34.9 (en mio CHF) Capital propre (en mio CHF) 78.7 n.d. Part du canton de Berne 78.7 n.d.

### Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA

SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme selon art. 620 ss obligations (CO;	du Code des
But	Conformément à société fournit de triques hospitalie toires de base et qu'en tant qu'hôp conformément à soins hospitaliers sur l'assurance-n ainsi que des pre réadaptation psylprestations axées du canton de Bel personnes handie	es soins psychia- rs et ambula- spécialisés (ainsi bital universitaire) la loi sur les s (LSH) et à la loi naladie (LAMal) estations de chiatrique et des s sur la stratégie rne en faveur des
Représentation du canton de Berne	Pas de représent naire au conseil d	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 LSH/Swis	s GAAP RPC
Limitation du droit d'aliéna- tion (le cas échéant)	Art. 21 LSH/66 2 selon Stratégie de partie a 4.1	
Indicateurs	2020	<b>2021</b> <sup>3)</sup>
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	39.4	39.4

<sup>&</sup>lt;sup>3)</sup> A la date de publication des comptes annuels 2021, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

85.0

85.0

n.d.

n.d.

Capital propre (en mio CHF)

Part du canton de Berne

(en mio CHF)

(en mio CHF)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>/A la date de publication des comptes annuels 2021, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

#### 47 Subventions d'investissement

Les dépenses d'investissement activées au titre de subventions d'investissement accordées à des tiers sont normalement amorties sur la durée d'utilisation du bien d'investissement financé à l'aide des subventions d'investissement ou bien sur la durée raccourcie

fixée en cas de disparition des charges et conditions liées aux subventions d'investissement. La durée d'utilisation des subventions d'investissement se situe entre 10 et 50 ans.

	à la	aux	aux	aux	aux entre-	aux orga-	aux	aux	Total
	Con-	cantons	communes et	entre-	prises	nisations	ména-	immobili-	
	fédéra	et aux	groupes	prises	privées	privées à	ges	sations	
	tion	concor-	intercommu-	publiques		but non		en	
2020		dats	naux			lucratif		construc-	
en millions CHF								tion	
Coût d'acquisition au 01.01	0.0	0.3	418.3	1 109.7	323.2	697.4	0.0	192.0	2 741.0
Entrées	0.0	0.0	14.3	0.1	2.1	0.3	0.0	89.0	105.9
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	-3.2	-360.1	-25.5	-14.7	0.0	-9.4	-412.9
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	2.9	1.7	13.6	0.0	0.0	-18.3	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	0.0	0.3	432.4	751.4	313.5	683.0	0.0	253.4	2 434.0
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-0.1	-325.8	-600.0	-96.6	-461.8	0.0	-19.2	-1 503.4
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-26.6	-170.4	-13.8	-220.9	0.0	-10.1	-441.8
Dépréciations durables	0.0	-0.0	-2.0	-27.6	-12.5	-1.6	0.0	0.0	-43.7
(impairments)(-)									
Revalorisations	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.8	-3.9	0.0	-13.0	-17.8
(reversed impairments) (+)									
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
Amortissements sur transferts du/	0.0	0.0	3.2	359.8	25.1	14.7	0.0	9.6	412.4
au patrimoine financier									
Amortissements sur réorganisa-	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
tions									
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-0.1	-350.5	-438.2	-98.6	-673.4	0.0	-32.6	-1 593.5
Valeur comptable au 01.01	0.0	0.2	92.5	509.8	226.6	235.6	0.0	172.9	1 237.6
Valeur comptable au 31.12	0.0	0.1	81.9	313.2	214.8	9.7	0.0	220.7	840.5
dont subv. inv. inscrites au passif									-246.0

	à la	aux	aux	aux	aux entre-	aux orga-	aux	aux	Total
	Con-	cantons	communes et	entre-	prises	nisations	ména-	immobili-	
	fédéra	et aux	groupes	prises	privées	privées à	ges	sations	
	tion	concor-	intercommu-	publiques		but non		en	
<b>2021</b> en millions CHF		dats	naux			lucratif		construc- tion	
Coût d'acquisition au 01.01	0.0	0.3	432.4	751.4	313.5	683.0	0.0	253.4	2 434.0
Entrées	0.0	0.0	12.9	0.1	1.0	0.0	0.0	102.0	116.1
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	-12.7	-1.9	-1.6	0.0	0.0	-2.2	-18.4
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	4.4	0.0	0.8	0.0	0.0	-5.2	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	0.0	0.3	436.9	749.7	313.7	683.0	0.0	348.0	2 531.6
Amortissements cumulés	0.0	-0.1	-350.5	-438.2	-98.6	-673.4	0.0	-32.6	-1 593.5
au 01.01									
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-2.5	-27.6	-12.9	-1.5	0.0	0.0	-44.6
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	0.0	-11.5	0.0	-19.8	0.0	0.0	-16.4	-47.7
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	12.7	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	16.0
Amortissements sur transferts du/ au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-0.2	-351.8	-463.9	-131.3	-674.9	0.0	-47.7	-1 669.8
Valeur comptable au 01.01	0.0	0.1	81.9	313.2	214.8	9.7	0.0	220.7	840.5
Valeur comptable au 31.12	0.0	0.1	85.1	285.8	182.4	8.1	0.0	300.2	861.8
dont subv. inv. inscrites au passif									-264.4

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les subventions d'investissement (GC 146), y compris celles promises à des tiers (voir ci-après la vue d'ensemble), diminuent de CHF 36,2 millions pour s'établir à CHF 1275,5 millions. L'augmentation des subventions d'investissement aux communes et groupes intercommunaux, d'environ CHF 12,9 millions, s'explique en particulier par les investissements réalisés par l'Office des ponts et chaussées (OPC) dans le domaine de l'aménagement des eaux. En revanche, les subventions d'investissement accordées à des projets réalisés par les communes dans les agglomérations sont entièrement portées au compte de résultats à partir de l'exercice 2021 à l'OPC, ce qui a une forte incidence sur les sorties d'environ CHF 12,7 millions enregistrées dans les subventions d'investissement octroyées à des communes et groupes intercommunaux. L'accroissement de CHF 102,0 millions des subventions d'investissement aux immobilisations en construction s'explique en majeure partie par l'inscription à l'actif des subventions aux projets de grande envergure concernant le désenchevêtrement du Wylerfeld (CFF), l'agrandissement de la gare de Berne (CFF et RBS), la réfection et la modernisation du chemin de fer par adhérence Grütschalp-Mürren (BLM) et la réfection des voies à Breitenrain (Bernmobil) pour un montant total de CHF 51,8 millions ainsi que par divers postes de moindre importance dans le domaine de l'aménagement des eaux, pour environ CHF 12,0 millions. Dans le domaine de la santé, des subventions d'investissement ont été versées à la Fondation Aarhus pour des travaux de rénovation et de transformation (CHF 5,0 mio) ainsi qu'à la Fondation pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants de Zollikofen pour la rénovation du bâtiment principal et la construction d'un bâtiment de remplacement (CHF 5,5 mio). S'agissant des subventions d'investissement promises à des tiers, on observe une diminution des avoirs de CHF 57,5 millions (voir tableau ci-dessous).

#### Précision

Sur les revenus de transfert de l'exercice sous rapport, CHF 15,6 millions correspondent à la dissolution (influant sur le résultat) des subventions d'investissement inscrites au passif (voir aussi ch. 12).

#### Subventions d'investissement promises (promesses financières)

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31. 12. 2021	CHF	%
Subv. inv. santé publique	85.3	81.2	-4.0	-4.7 %
Subv. inv. domaine social et sécurité	26.4	20.2	-6.1	-23.3%
Subv. inv. transports publics	269.1	237.7	-31.4	-11.7%
Subv. inv. agriculture et nature	1.5	0.9	-0.7	-44.9%
Subv. inv. environnement, énergie et recyclage	35.3	31.8	-3.5	-9.9%

#### Subventions d'investissement promises (promesses financières)

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Subv. inv. routes et travaux de génie civil	53.3	41.8	-11.5	-21.6%
Subv. inv. bâtiments et terrains	0.0	0.0	0.0	0.0%
Subv. inv. domaine de la formation	0.3	0.2	-0.1	-40.0%
Total subventions d'investissement promises (pas encore	471.2	413.8	-57.5	-12.2%
payées)				

#### Principaux postes des subventions d'investissement en 2021

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Subventions d'investissement (brut)	254.7	286.7	32.0	12.6%
CFF: désenchevêtrement du Wylerfeld	48.3	56.7	8.5	17.5%
RBS: projet de gare RBS/développement ZBB (Avenir de la gare de Berne)	46.6	61.6	15.0	32.3%
CFF: projet d'installations d'accueil SBB/développement ZBB (Avenir de la gare de Berne)	44.7	56.0	11.4	25.4%
Bernmobil: construction dépôt de trams Bolligenstrasse 36	19.0	17.2	-1.7	-9.1 %
BEWO, Oberburg: achat et rénovation Oberburgpark	17.8	16.7	-1.1	-6.2%
HPS Heilpädagogische Schule Lyss: construction au Grentschel	17.3	13.5	-3.8	-21.8%
BLS Netz AG: aménagement double voie Rosshäusern-Mauss avec tunnel et aménagement gare de Rosshäusern	16.6	15.6	-0.9	-5.7 %
Fondation Transfair: projet de construction Futura	16.2	15.5	-0.7	-4.6%
Ecole de pédagogie curative de Bienne: rénovation du site scolaire	14.5	11.1	-3.4	-23.6%
Bergbahn Lauterbrunnen-Mürren AG (BLM): rénovation et renouvellement du chemin de fer par adhérence Grütschalp – Mürren	13.9	22.7	8.9	64.0%

#### 48 Engagements courants

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Engagements courants (GC 200)	-1 498.8	-1 522.9	-24.1	-1.6%
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-336.8	-413.2	-76.4	-22.7%
Comptes courants avec des tiers	-727.0	-747.7	-20.7	-2.8%
Impôts	-0.1	-0.1	-0.0	-4.2%
Acomptes reçus de tiers	-16.8	-19.8	-3.0	-17.9%
Engagements de transfert	-172.7	-134.5	38.3	22.2%
Comptes courants internes	0.0	-0.0	-0.0	_
Dépôts et cautions	-37.1	-37.2	-0.2	-0.4%
Autres engagements courants	-208.3	-170.4	37.9	18.2%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements courants (GC 200) augmentent de CHF 24,1 millions à CHF 1522,9 millions. La hausse de CHF 76,4 millions au poste des «Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers» est notamment due à l'augmentation de la facturation individuelle liée au traitement électronique des factures des prestataires cantonaux et extracantonaux du domaine de la santé (CHF 10,0 mio). Par ailleurs, les engagements courants concernant les programmes de dépistage et de vaccination entrant dans le cadre des mesures visant à maîtriser la pandémie de CO-VID-19 s'élèvent à CHF 16,0 millions à la fin de l'exercice sous revue. Le changement de pratique comptable, qui fait que tant les contributions de transition versées l'an dernier à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) que les décomptes finals de la Caisse de compensation sont comptabilisés, pour 2021, dans les «Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers», explique aussi en grande partie cette hausse (CHF 25,9 mio). Par ailleurs, le montant en suspens des subventions

d'investissement et des dossiers des cas de rigueur en lien avec les mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19 totalisent CHF 6,2 millions par rapport à l'année précédente, du fait du rythme d'avancement des projets. L'augmentation de CHF 20,7 millions des «Comptes courants avec des tiers» s'explique en particulier par la progression de CHF 26,3 millions des comptes courants que l'Administration des finances (AF) tient pour l'Université de Berne et pour la Haute école spécialisée bernoise. Totalisant CHF 38,3 millions, le recul des engagements de transfert s'explique en particulier par la réduction des répartitions de l'impôt fédéral direct, d'un montant de CHF 41,4 millions et, dans une moindre mesure, par une contraction enregistrée à l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH), à hauteur de CHF 5,4 millions. En revanche, l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) enregistre une augmentation de CHF 12,1 millions sur les avoirs des communes résultant de la compensation des charges des transports publics. Le recul de CHF 37,9 millions des « Autres engagements courants » s'explique tant par la variation des avoirs ouverts sur les créances (GC 101, CHF 21,8 mio) que par la réduction du total des versements non identifiés (CHF 16,0 mio).

#### 49 Engagements financiers à court terme

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31.12.2020	31. 12. 2021	CHF	%
Engagements financiers à court terme (GC 201)	-770.6	-832.4	-61.8	-8.0%
Engagements envers des intermédiaires financiers	-338.6	-477.8	-139.2	-41.1%
Engagements envers la collectivité et les syndicats intercommunaux	0.0	0.0	0.0	0.0%
Engagements envers des entités consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0%
Engagements envers des entités indépendantes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Part à court terme d'engagements à long terme	-405.6	-328.0	77.6	19.1%
Part à court terme des dettes locatives à long terme	-4.5	-4.8	-0.3	-6.5 %
Instruments financiers dérivés à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-21.8	-21.8	0.0	0.1 %

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à court terme (GC 201) augmentent de CHF 61,8 millions. L'Administration des finances (AF) enregistre un accroissement de CHF 139,3 millions des emprunts à court terme au poste «Engagements envers des intermédiaires finan-

ciers» et un recul de CHF 75,0 millions de la «Part à court terme d'engagements à long terme» suite aux exigibilités correspondantes.

#### 50 Passifs de régularisation

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31.12.2020	31. 12. 2021	CHF	%
Passifs de régularisation (GC 204)	-2 377.8	-2 256.4	121.4	5.1 %
Charges de personnel	-1.6	-1.1	0.5	31.1%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-19.7	-24.7	-5.0	-25.6%
Impôts	-1 537.3	-1 356.3	181.0	11.8%
Transferts du compte de résultats	-643.5	-680.3	-36.8	-5.7%
Charges financières/revenus financiers	-41.0	-37.9	3.1	7.5%
Autres revenus d'exploitation	-2.3	-7.2	-4.8	-207.7%
Passifs de régularisation, compte des investissements	-80.3	-82.3	-2.0	-2.5%
Passifs de régularisation, postes du bilan	-52.0	-66.5	-14.5	-27.9%
Autres passifs de régularisation, compte de résultats	0.0	0.0	0.0	0.0%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les passifs de régularisation (GC 204) diminuent de CHF 121,4 millions. Les «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » augmentent de CHF 5,0 millions, une hausse à mettre en particulier sur le compte du passif de régularisation de l'Office des hôpitaux (ODH) et de l'Office du médecin cantonal (OMC) s'agissant des dépenses des offres de dépistage et de la part cantonale aux prestations de vaccination en lien avec les mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, d'un montant de CHF 7,4 millions. Les passifs de régularisation des «Impôts» reculent de CHF 181,0 millions, dont CHF 39,0 millions s'expliquent par la baisse des régularisations sur les acomptes versés en 2021. Les CHF 142,0 millions d'écart restants sont en relation avec l'augmentation des «Créances fiscales pour les communes et les paroisses » et des «Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct » (voir ch. 36 pour les deux), qui dépendent des habitudes de paiement des contribuables. La progression des «Transferts du compte de résultats » totalise CHF 36,8 millions. L'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) régularise les remboursements déjà facturés concernant la part communale de l'année suivante à hauteur de CHF 29,0 millions. Par ailleurs, l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) enregistre des régularisations

en hausse de CHF 16.0 millions en raison de la progression attendue du volume des prestations et l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) une augmentation de CHF 16,2 millions pour le domaine de l'intégration et de l'asile. On enregistre par contre un recul des passifs de régularisation, de CHF 11,9 millions dans le domaine de l'aide sociale à l'OIAS et d'environ CHF 15,4 millions à l'ODH/OMC dans le domaine des prestations intracantonales et d'intérêt général conformément à la loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). L'augmentation du poste des «Passifs de régularisation, postes du bilan» de CHF 14,5 millions est à mettre sur le compte de l'accroissement de l'acompte de Swisslos (CHF 4,9 mio) et de la progression des régularisations pour des projets du Fonds de loterie et du Fonds du sport (CHF 1,8 mio). Enfin, l'OPAH enregistre des régularisations de CHF 6,8 millions pour des remboursements déjà effectués à la suite du passage au régime de financement par sujet des forfaits d'infrastructure, sur la base des jours de prise en charge, en vigueur depuis le 1er janvier 2022 dans le domaine du handicap.

#### 51 Provisions à court et à long termes

2020	Presta- tions supplé- mentaires du	Autres préten- tions du person- nel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Domma- ges non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'exploi- tation	Engage- ments de pré- voyance <sup>1)</sup>	finan-	Compte des in- vestisse- ments	Autres provisions	Total
en millions CHF État au 01.01	personnel -329.3	-0.2	-0.4	0.0	0.0	-217.2	-820.9	0.0	-1.0	-579.1	-2 066.6
Constitution/											-2 000.0 -141.0
augmentation	-32.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-232.1	-10.1	0.0	0.0	-34.7	-141.0
Utilisation	22.9	0.2	0.0	0.0	0.0	69.4	75.9	0.0	0.0	1.9	177.8
Dissolution	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	6.5	2.2	0.0	0.0	32.0	81.6
Ecritures de virement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	-338.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-373.4	-745.6	0.0	-1.0	-579.9	-1 948.2
dont à court terme	-127.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-252.1	-71.9	0.0	0.0	-179.2	-459.2
dont à long terme	-210.9	0.0	0.0	0.0	0.0	-121.3	<b>-</b> 673.7	0.0	-1.0	-400.7	-1 489.0
	Presta-	Autres	Procès	Domma-	Cautions	Autres	Engage-	Charges	Compte	Autres	Total
	tions	préten-	(sans	ges non	et garan-	activités	ments	finan-	des in-	provi-	10 301
	supplé-	tions du	procès de	assurés	_	d'exploi-	de pré-		vestisse-	sions	
	mentaires	person-	droit du			tation	voaynce <sup>1)</sup>		ments		
2021	du	nel	personnel)								
en millions CHF	personnel										
État au 01.01	-338.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-373.4	-745.6	0.0	-1.0	-579.9	-2 038.4
Constitution/ augmentation	-39.1	-0.2	0.0	-0.1	0.0	-122.2	0.0	0.0	-0.2	-137.7	-299.5
Utilisation	23.2	0.0	0.0	0.0	0.0	179.3	69.8	0.0	0.0	26.5	298.7
Dissolution	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	45.4	10.7	0.0	0.0	0.0	57.2
Ecritures de virement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	-353.3	-0.2	0.0	-0.1	0.0	-270.9	-665.1	0.0	-1.2	-691.1	-1 981.9
dont à court terme	-223.0	-0.2	0.0	-0.1	0.0	-124.4	-66.3	0.0	0.0	-248.1	-662.1
dont à long terme	-130.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-146.5	-598.8	0.0	-1.2	-443.0	-1 319.9

<sup>1)</sup> Les provisions pour les engagements de prévoyance contiennent les cotisations de financement et les contributions individuelles de transition, et ne correspondent donc pas aux provisions selon Swiss GAAP RPC indiquées.

#### Principales provisions au 31 décembre 2021 (sans engagements de prévoyance)

	Caté-	Compte	Compte
en millions CHF	gorie	2020	2021
Primes de fidélité pour le personnel cantonal (OP)	a)	-20.3	-19.8
Primes de fidélité pour le corps enseignant (OP)	a)	-24.8	-24.7
Relevé individuel des heures d'enseignement RIH (OECO et OSP)	a)	-154.1	-166.7
Mesures en faveur des entreprises pour les cas de rigueur liés à la pandémie de COVID-19 (OEC)	f)	-23.8	0.0
Liste des moyens et appareils (LiMA) selon LAMal (RS 832.10) dans le domaine des personnes âgées et des soins de longue durée (OPAH)	f)	-1.0	0.0
Pertes financières des hôpitaux et des maisons de naissance répertoriés (art. 1) et rémunération des infrastructures et du personnel supplémentaires (art. 5) selon l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS) (ODH/OMC)	f)	-153.8	0.0
Domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie (OPP)	f)	-69.7	-68.2
Assainissement des sites contaminés et des stands de tir (OED)	f)	-86.9	-115.3
Pertes financières des transports publics et des sociétés de navigation bernoise en raison de la crise sanitaire (OTP)	f)	-19.4	-37.4
Part du canton de Berne à l'impôt anticipé (ICI)	j)	-229.0	-354.9
Routes nationales en construction (OPC)	j)	-325.0	-323.9

#### Explications sur les différentes catégories de provision

a) Prestations personnel

Des provisions sont constituées à la date de référence pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et supplémentaires du de l'horaire mobile ainsi que pour les avoirs liés à des gratifications pour ancienneté de service non prises, pour les congés sabbatiques et pour les départs à la retraite anticipée. Elles sont en général évaluées à un tarif horaire moyen fixé, majoré des cotisations aux assurances sociales et des cotisations de prévoyance, avec une répartition entre personnel cantonal et corps enseignant. Des provisions sont aussi constituées à la date de référence pour les primes de fidélité en formation, comme les gratifications pour ancienneté de service. La date de la sortie de fonds ne peut pas être déterminée plus précisément, car elle dépend de chaque cas. Une partie de la provision sert aussi à la compensation de soldes horaires, qui n'entraîne pas de sortie de fonds. Grâce à cette méthode d'évaluation, le montant provisionné est assez certain.

b) Autres prétentions du personnel Cette catégorie comprend les provisions pour les indemnités de départ, pour le maintien de salaire, pour les plans sociaux et pour les litiges relevant du droit du personnel (actions salariales). La date de la sortie de fonds ne peut pas être déterminée plus précisément, car elle dépend de chaque cas. Le montant correspond à la meilleure estimation possible, mais il dépend en partie de décisions de justice et est donc susceptible de changer.

c) Procès (sans procès de droit du personnel)

Des provisions sont constituées pour les risques de procès lorsque la probabilité que l'issue du procès soit défavorable au canton est supérieure à 50 pour cent; elles couvrent les honoraires d'avocat (y compris le montant du dommage et les dépens éventuels). Afin d'éviter tout impact négatif sur le déroulement du procès, il faut s'abstenir de publier des données détaillées.

d) Dommages non assurés

Pour les sinistres qui surviennent avant la clôture des comptes, des provisions sont constituées pour les dommages non assurés ou pour la partie du dommage excédant le montant assuré. La sortie de fonds peut dans certains cas s'étaler sur des années, voire des décennies, par exemple lorsque les montants versés dépendent de la durée de vie effective des personnes ayant subi le dommage.

e) Cautions et garanties

Des provisions sont constituées pour les cautions et garanties lorsque la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 50 pour cent. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautions et les garanties doivent être publiées en annexe en tant qu'engagements conditionnels lorsque la probabilité d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent. Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible.

f) Autres activités d'exploitation

Les provisions constituées pour des activités d'exploitation se composent des provisions pour les prestations de garantie ou de réparation probables et pour les risques sur des engagements d'achat lorsque ceux-ci ne peuvent pas être honorés. Cette catégorie présente d'importantes variations en ce qui concerne la date de sortie des fonds et de fortes incertitudes quant au montant des fonds.

g) Engagements de prévoyance

Cette catégorie recouvre les provisions constituées par les cotisations de financement de l'employeur (cotisations d'assainissement) et les contributions individuelles de transition pour la prévoyance vieillesse depuis 2015. La variation de la valeur actuelle des provisions constituées pour les cotisations de financement de l'employeur et pour les contributions de transition est vérifiée chaque année et adaptée via le compte de résultats. Les cotisations de financement de l'employeur se répartissent uniformément sur une durée de 20 ans. L'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) rend incertain le montant des fonds au moment de leur sortie. L'utilisation des provisions constituées pour les contributions de transition est portée au crédit de l'avoir d'épargne de la personne assurée, par tranches annuelles, sur une durée maximale de 10 ans.

h) Charges financières

Risques sur des opérations en rapport avec le patrimoine financier et le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.

tissements

i) Compte des inves- Concernant les immobilisations corporelles, des provisions peuvent être constituées pour des retenues de garantie et des frais de démolition qui concerneront une période comptable future.

i) Autres provisions

- Etant donné que le remboursement d'une part significative des impôts anticipés peut être demandé plus de trois ans après, la Confédération a modifié la méthode de constitution des provisions sur le produit de l'impôt anticipé. Par analogie avec cette méthode, le canton de Berne augmente, dans les comptes annuels 2021, de CHF 125,9 millions les provisions constituées sur la part du canton aux recettes de l'impôt anticipé de la Confédération. Avec les provisions déjà constituées lors de l'exercice précédent (CHF 229,0 mio), cette provision atteint CHF 354,9 millions au 31 décembre 2021.
- Du fait de l'obligation d'achever les routes nationales (RPT), des provisions ont été constituées en 2007 pour celles qui étaient en construction. Ces provisions figurent aussi au bilan selon le MCH2 conforme aux IPSAS. En décembre 2020, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) a demandé au DETEC d'amortir le projet de réalisation de la branche Ouest de l'A5 (contournement de Bienne). La DTT applique ainsi la décision de la délégation des autorités et les recommandations du groupe de dialogue. Le DETEC prononce ensuite l'amortissement du projet en janvier 2021. La provision n'est pas dissoute, parce que l'obligation de compléter le réseau biennois est maintenue suite à l'arrêté fédéral sur le réseau de routes nationales et que les recommandations du groupe de dialogue, qui préconisent la conception d'autres solutions pour compléter ce réseau, ont été adoptées. Cette provision doit en outre être maintenue en raison des travaux restant à faire pour les projets de la branche Est de l'A5 et de la Transjurane A16.

#### Engagements envers les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

	Excédent/ déficit de	dantes (Part é	Provisions correspon- dantes (Part économique du canton de Berne)		Cotisations régularisées		e prévoyance es charges de
	couverture	car	iton de Berne)	influant sur le	pour la		personnel
en millions CHF	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2021	résultat de 2021	période	31.12.2020	31.12.2021
Caisse de pension bernoise (CPB)	-509.2	-176.7	-163.5	-13.2	-116.6	-124.0	-129.8
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	-151.8	-459.8	-427.7	-32.1	-120.0	-154.4	-152.1
Autres institutions de prévoyance	_	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Total	-661.0	-636.5	-591.2	-45.3	-236.7	-278.4	-282.0

#### Caisse de pension bernoise (CPB)

Conformément à la loi, la CPB assure les personnes ayant des rapports de travail avec le canton de Berne, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise ou la Haute école pédagogique germanophone de Berne, ainsi que les personnes employées par les 138 autres employeurs affiliés (année précédente : 141). L'article 14 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41) prévoit que les employeurs et les personnes assurées versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement.

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CPB pour le cas où celle-ci deviendrait insolvable, et ce, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Le 31 décembre 2021, les engagements actuariels de la CPB s'élevaient à CHF 17,1 milliards et le déficit de couverture à CHF 509,1 millions (année précédente: CHF 660,9 mio). La part du canton au déficit de couverture est de CHF 228,3 millions (2020: CHF 308,0 mio). Le versement des cotisations de financement par les employeurs et par les employés garantit le comblement du déficit de couverture d'ici le 31 décembre 2034.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance de la CPB, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les employés et les employeurs versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement représentant au total 2,3 pour cent du salaire assuré. En 2021, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 21,2 millions. CHF 8,8 millions ont été versés par les salariés et CHF 12,4 millions par les employeurs.

#### Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

La CACEB assure la majorité des membres du corps enseignant en poste dans les établissements de la scolarité obligatoire (écoles enfantines incluses) et dans les écoles cantonales du degré secondaire II (écoles moyennes/gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles), ainsi que les bénéficiaires de rente. Au 31.12.2021, 45 institutions comptant des assurés actifs sont par ailleurs affiliées à la CACEB.

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable, et ce, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeur nécessaires soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'État qui court jusqu'au degré de couverture de 100 pour cent correspond actuellement à un montant de CHF 151,8 millions.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance standard de la CACEB, le 1er janvier 2015, les employés et les employeurs doivent verser des cotisations de financement re-présentant un total de 4,25 pour cent du salaire assuré. En 2021, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 47,8 millions. CHF 19,1 millions ont été versés par les salariés et CHF 28,7 millions, par les employeurs.

Engagements envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2021 en millions CHF	Compte 31 12 2020	Compte 31.12.2021
Créanciers pour contributions de transition CPB	-18.7	0.0
Créanciers pour contributions de transition CACEB	-17.7	0.0
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CPB (à court terme)	-6.4	-6.4
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CACEB (à court terme)	-11.4	-11.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-11.2	-11.3
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-16.9	-13.3
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-28.4	-28.7
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-15.5	-13.0
Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CPB	-210.8	-204.4
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CACEB	-375.6	-364.2
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-165.5	-152.3
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-39.7	-25.5
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-431.4	-398.9
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-37.1	-22.1
Provisions à long terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0

#### 52 Engagements financiers à long terme

	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	31.12.2020	31. 12. 2021	CHF	%
Engagements financiers à long terme (GC 206)	-5 210.9	-5 181.0	30.0	0.6%
Hypothèques	0.0	0.0	0.0	0.0%
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0	0.0%
Emprunts	-3 160.0	-3 235.0	-75.0	-2.4%
Prêts/reconnaissances de dettes	-576.6	-527.5	49.1	8.5%
Contrats de location	-195.0	-189.4	5.6	2.9%
Subventions d'investissement inscrites au passif	-246.0	-264.4	-18.4	-7.5%
Autres engagements financiers à long terme	-1 033.3	-964.7	68.7	6.6%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à long terme (GC 206) baissent de CHF 30,0 millions. Les variations de la dette de trésorerie expliquent la totalité de l'augmentation des «Emprunts», à hauteur de CHF 75,0 millions, et la plus grande partie du recul de CHF 49,1 millions des «Prêts/reconnaissances de dettes». La progression des «Subventions d'investissement inscrites au passif» de CHF 18.4 millions résulte en particulier de l'augmentation des contributions des communes et des groupes intercommunaux aux immobilisations en construction dans le domaine du handicap (CHF 9,6 mio) ainsi que de l'accroissement des contributions communales aux transports publics (CHF 8,9 mio). Les autres engagements financiers à long terme reculent de CHF 68.7 millions. Le paiement et l'aiustement des annuités dues pour divers projets de grande envergure (agrandissement de la gare de Berne et désenchevêtrement du Wylerfeld, p. ex.) se traduisent à l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) par un recul des subventions d'investissement promises de l'ordre de CHF 32,7 millions. On enregistre par ailleurs une diminution des promesses de reconnaissances de dettes pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pension bernoise (CPB, -CHF 6,4 mio) et de la Caisse de pension du corps enseignant bernois (CACEB, -CHF 11,4 mio). En outre, les subventions

d'investissement aux projets réalisés dans les agglomérations par des communes sont entièrement transférées du compte des investissements au compte de résultats à l'Office des ponts et chaussées (OPC), ce qui se traduit par un recul de CHF 9,2 millions des subventions d'investissement promises.

#### Nota bene

La vue d'ensemble ci-après indique les échéances au 31 décembre 2021 et les taux d'intérêt effectifs des engagements financiers à long terme ainsi que des informations sur le risque d'évolution des intérêts.

En 2021, le taux d'intérêt moyen sur les engagements financiers à long terme se montait à 1,2 pour cent (année précédente: 1,3 %). Compte tenu des engagements financiers ne portant pas d'intérêts (subventions d'investissement inscrites au passif et subventions d'investissement promises), le taux d'intérêt moyen se situe à 1,4 pour cent (année précédente: 1,5 %). Une hausse de 1 pour cent des intérêts entraînerait quelque CHF 45,2 millions d'intérêts supplémentaires par an et une augmentation de 3 pour cent, CHF 135,6 millions d'intérêts en plus (base: engagements financiers porteurs d'intérêts).

Vue d'ensemble et échéances au 31.12.2020	Echéance	Taux d'intérêt	Echéance	Taux d'intérêt	Valeur comp-
en millions CHF	> 1 an et ≤ 5 ans	moyen	> 5 ans	moyen	table totale
		> 1 an et ≤ 5 ans		> 5 ans	
Engagements financiers à long terme	-1 916.1	1.4%	-3 294.8	1.0%	-5 210.9
Hypothèques	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Emprunts	-1 335.0	1.8%	-1 825.0	1.0%	-3 160.0
Prêts/reconnaissances de dettes	-63.8	1.9%	-512.7	0.0%	-576.6
Contrats de location	-30.4	4.6%	-164.6	4.6%	-195.0
Subventions d'investissement inscrites au passif	-78.3	0.0%	-167.7	0.0%	-246.0
Autres engagements financiers à long terme	-408.6	0.2%	-624.7	1.2%	-1 033.3
Vue d'ensemble et échéances au	Echéance	Taux d'intérêt	Echéance	Taux d'intérêt	Valeur comp-
31.12.2021	> 1 an et ≤ 5 ans	moyen		moyen > 5 ans	table totale
en millions CHF	> 1 dil 6t 2 0 dil 6	> 1 an et ≤ 5 ans	> 0 ans	moyen > 5 ans	table totale
Engagements financiers à long terme	-1 777.4	1.3%	-3 403.6	0.8%	-5 181.0
Hypothèques	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
21	0.0	0.0 %		0.0 %	0.0
Bons de caisse	().()	0.0%	0.0	0.0 %	0.0
Emprunts	-1 260.0	1.7%	-1 975.0	0.7 %	-3 235.0
Emprunts Prêts/reconnaissances de dettes			-1 975.0 -513.8	0.7 % 0.0 %	-3 235.0 -527.5
·	-1 260.0	1.7%			
Prêts/reconnaissances de dettes	-1 260.0 -13.7	1.7 % 0.0 %	-513.8	0.0%	-527.5

-387.9

0.2%

#### Explications sur l'exposition8) du canton de Berne

Autres engagements financiers à long terme

En 2021, le taux d'intérêt moyen sur les engagements financiers à long terme se montait à 1,2 pour cent (année précédente: 1,3 %). Compte tenu des engagements financiers ne portant pas d'intérêts (subventions d'investissement inscrites au passif et subventions d'investissement promises), le taux d'intérêt moyen se situe à 1,4 pour cent (année précédente: 1,5 %). Une hausse de 3 pour cent des intérêts entraînerait quelque CHF 45 millions d'intérêts

supplémentaires par an et une augmentation de X pour cent, CHF 136 millions d'intérêts en plus (base : engagements financiers porteurs d'intérêts).

8) L'exposition désigne le fait d'être en situation de subir un risque déterminé.

-576.8

#### 53 Contrats de location

			Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020 3 <sup>-1</sup>				CHF	%
Contrats de location			-195.0	-189.4	5.6	2.9%
Dettes locatives à moyen et long termes			-76.7	-75.9	0.8	1.1 %
Engagements pour des projets de partenaria	at public-privé (à	a long terme)	-118.3	-113.5	4.8	4.0%
	Futurs pa	Futurs paiements do		térêts	Dettes Ic (valeur a	
en millions CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Total location-financement	-170.0	-169.3	-91.6	-90.1	-78.3	-79.2
Echéance ≤ 1 an	-4.3	-4.1	-1.9	-1.7	-2.4	-2.5
Total location-financement (moyen	-165.6	-165.1	-89.7	-88.4	-75.9	-76.7
et long terme)						
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-17.7	-17.2	-8.2	-7.8	-9.6	-9.5
Echéance > 5 ans	-147.9	-147.9	-81.5	-80.6	-66.4	-67.3
Total engagements pour des projets de PPP	-185.0	-197.1	-66.8	-74.4	-118.3	-122.7
Echéance ≤ 1 an	-12.1	-12.1	-7.3	-7.6	-4.8	-4.5
Total engagements pour des projets de PPP (long termes)	-173.0	-185.0	-59.5	-66.8	-113.5	-118.3
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-48.4	-48.4	-26.1	-27.4	-22.3	-20.9
Echéance > 5 ans	-124.6	-136.7	-33.4	-39.4	-91.2	-97.3

#### Précision sur les dettes locatives

Le tableau montre la structure des échéances des dettes locatives relatives aux contrats de location-financement à partir d'une somme contractuelle de CHF 100 000, au jour de référence et jusqu'au terme des transactions correspondantes. Les dettes locatives (hors PPP) s'élèvent à CHF 75,9 millions au 31 décembre 2021 (contre CHF 76,7 mio l'année précédente). Les locations-financements en cours se composent en particulier de CHF 50,3 millions pour les droits de superfi-cie pour le Campus de Bienne et pour le Centre de police de Köniz, de CHF 7,0 millions pour l'aménagement locatif de la Ostermundigenstrasse, et de CHF 17,8 millions pour les droits de superfi-cie dans les régions de Berne, Thoune, Bienne, Koppigen et Interlaken.

#### Complément d'information sur la location simple

Voir chapitre 2.6.6 sur les dettes locatives concernant la location simple.

#### Précision sur les projets de PPP

Le canton de Berne est le premier en Suisse à avoir signé un contrat de partenariat public-privé (PPP) répondant aux normes internationales (novembre 2009). Ce projet pilote de PPP, sur l'aire de l'ancien arsenal à Berthoud, compte quatre bâtiments administratifs, un entrepôt et une prison régionale pouvant accueillir 110 détenus. Ce nouveau centre administratif regroupera 19 services cantonaux des sites de Berthoud, Langnau, Aarwangen et Fraubrunnen, soit environ 450 postes de travail.

Les PPP ont pour but, par une coopération axée sur le long terme entre les pouvoirs publics et l'économie privée, de réaliser des projets d'infrastructure publics complexes de manière plus efficace qu'auparavant. Un aspect particulier en est l'approche par cycle de vie, approche globale permettant d'optimiser la planification, la construction, le financement et le cas échéant la valorisation, par exemple d'un bien immobilier. Le principal facteur de réussite des projets de ce type est la répartition équitable des risques. Chaque partenaire assume ainsi les risques qu'il peut le mieux maîtriser.

Dans le projet de PPP Neumatt, le canton de Berne est le « partenaire public » et donneur d'ordre et la société Zeughaus PPP AG, le « partenaire privé » et prestataire. La totalité des prestations de planification, de construction, de financement et d'exploitation a été confiée à la société Zeughaus PPP AG pour une durée minimale fixe de 25 ans. La société Zeughaus PPP AG fournit l'ensemble des prestations et assume la responsabilité à long terme de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments et des installations envers le canton. En contrepartie, elle perçoit une redevance d'utilisation annuelle qui couvre les frais d'investissement, de financement, d'entretien et d'exploitation, mais aussi la rémunération de ses prestations sur 25 ans.Le canton de Berne est et reste propriétaire des terrains et des bâtiments. La durée du contrat est fixée à 25 ans. Le canton peut unilatéralement la prolonger de cinq ans. Les prestations contractuelles et les droits et obligations des parties en la matière sont définies dans les différentes parties composantes du contrat.

### 54 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

2020	Solde au	Apports	Prélè-	Solde au	Ecart par rapp.
en millions CHF	31.12.2019		vements	31.12.2020	compte 2019
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capi-	-207.4	-124.7	78.4	-253.9	-46.5
taux de tiers (GC 209)					
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-30.8	-49.4	3.2	-77.0	-46.2
- Fonds des contributions de remplacement	-30.8	-49.4	3.2	-77.0	-46.2
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-160.1	-74.0	74.3	-159.9	0.2
- loterie¹)	-110.8	-22.5	18.1	-115.2	-4.4
- sport <sup>1)</sup>	-32.4	-8.8	18.3	-22.8	9.5
<ul> <li>– d'encouragement des activités culturelles¹)</li> </ul>	-16.9	-42.8	37.9	-21.9	-5.0
Engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juri-	-16.5	-1.3	0.8	-17.0	-0.5
dique des capitaux de tiers					
- 4400 100 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégra-	-1.0	-0.2	0	-1.1	-0.2
tion ¦ Fonds de secours extraordinaire					
- 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds	-2.3	-0.0	0	-2.3	0
Me Arthur Schneider					
- 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds	-2.2	-0.0	0	-2.2	0
Mueshafen					
- Autres engagements envers les legs et les fondations sans person-	-11.1	-1.1	0.8	-11.4	-0.3
nalité juridique des capitaux de tiers					

2021	Solde au	Apports	Prélè-	Solde au	Ecart par rapp.
en millions CHF	31.12.2020		vements	31. 12. 2021	compte 2020
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds	-253.9	-91.2	87.6	-257.5	-3.6
des capitaux de tiers (GC 209)					
Engagements envers les financements spéciaux des capi-	-77.0	-2.8	2.5	-77.3	-0.3
taux de tiers					
<ul> <li>Fonds des contributions de remplacement</li> </ul>	-77.0	-2.8	2.5	-77.3	-0.3
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-159.9	-87.8	82.1	-165.6	-5.7

2021 en millions CHF	Solde au 31. 12. 2020	Apports	Prélè- vements	Solde au 31. 12. 2021	Ecart par rapp. compte 2020
- loterie¹)	-115.2	-33.6	25.7	-123.1	-8.0
- sport <sup>1)</sup>	-22.8	-15.2	10.5	-27.5	-4.7
<ul> <li>– d'encouragement des activités culturelles¹)</li> </ul>	-21.9	-39.0	45.9	-15.0	6.9
Engagements envers les legs et les fondations sans person- nalité juridique des capitaux de tiers	-17.0	-0.6	3.0	-14.6	2.4
<ul> <li>4400 100 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégra- tion ; Fonds de secours extraordinaire</li> </ul>	-1.1	-0.1	0.1	-1.2	-0.0
<ul> <li>4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds</li> <li>Mº Arthur Schneider</li> </ul>	-2.3	0.0	0.0	-2.2	0.0
<ul> <li>4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds Mueshafen</li> </ul>	-2.2	0.0	2.2	0.0	2.2
<ul> <li>Autres engagements envers les legs et les fondations sans person- nalité juridique des capitaux de tiers</li> </ul>	-11.4	-0.5	0.7	-11.2	0.2

<sup>1)</sup> Le «Fonds de loterie» et le «Fonds du sport» sont exclusivement alimentés par «Swisslos», tandis que le «Fonds d'encouragement des activités culturelles» l'est principalement. Les apports au Fonds de loterie prélevés sur Swisslos s'élevaient à CHF 61,0 millions en 2021. Conformément à l'ACE 770/2021, CHF 15,2 millions de ce montant ont été reversés au Fonds du sport et CHF 12,2 millions au Fonds d'encouragement des activités culturelles, qui a par ailleurs été doté de CHF 3,5 millions de fonds publics sup-plémentaires. En vertu des ACE 115/2021 et 1106/2021, ce Fonds reçoit en sus une dotation exceptionnelle de fonds publics d'un total de CHF 12,0 millions (net) à la suite des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, notamment au titre d'indemnisations versées aux entreprises culturelles et aux acteurs culturels ainsi que de contributions à des projets de transformation régies par l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19 (ordonnance COVID-19 culture; RS 442.15). Le Fonds d'encouragement des activités culturelles a en outre reçu une dotation fédérale exceptionnelle (revenus de transfert) d'un montant d'environ CHF 11,3 millions. Outre les montants attribués aux bénéficiaires, le Fonds de loterie a été débité de CHF 0,6 million, le Fonds du sport de CHF 0,5 million, et le Fonds d'encouragement des activités culturelles de CHF 1,1 million, au titre des frais administratifs. Fin 2021, le solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles, qui s'élevait à CHF 15,0 millions, comprenait aussi les ressources/réserves promises, à concurrence d'environ CHF 0,1 million, correspondant à des prêts financés par des tiers que la Confédération accorde à des entreprises privées au titre des mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire.

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 209) augmentent au total de CHF 3,6 millions, en particulier du fait des excédents de revenus du Fonds de loterie (CHF 8,0 mio) et du Fonds du sport (CHF 4,7 mio). En revanche, le Fonds d'encouragement des activités culturelles enregistre, à la suite des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, un excédent de charges de CHF 6,9 millions, qui s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des subventions versées aux

acteurs cultu-rels au titre d'indemnisations et de contributions à des projets de transformation. En vertu de l'ACE 1279/2020, la constitution d'une fondation indépendante de droit privé a pour conséquence le transfert de la fortune de la Fondation du Mushafen (CHF 2,2 mio) et de celle du Fonds d'école (CHF 0,2 mio), d'un montant total de CHF 2,4 millions, et explique donc en grande partie la variation des « Engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers ».

#### 55 Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre

2020	Solde au	Résultat	Réaffec-	Solde au
en millions CHF	31. 12. 2019	annuel	tation	31.12.2020
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds	53.8	-2.8	-23.1	27.9
du capital propre (GC 290)				
- Caisse des épizooties	-11.3	-0.5	0.0	-11.8
- Fonds de lutte contre la toxicomanie	-4.5	1.4	0.0	-3.1
<ul> <li>Compensation des plus-values</li> </ul>	-0.3	-0.1	0.0	-0.4
- Fonds pour les cas spéciaux FIN	-6.0	2.3	0.0	-3.7
- Fonds pour la gestion des déchets	80.0	-3.6	0.0	76.4
<ul> <li>Fonds des rives des lacs et des rivières</li> </ul>	-4.1	0.0	4.1	0.0
- Fonds pour l'assainissement	0.0	-3.4	-51.1	-54.5
- Fonds pour l'alimentation en eau	0.0	1.1	23.9	25.1

2021	Solde au	Résultat	Réaffec-	Solde au
en millions CHF	31. 12. 2020	annuel	tation	31.12.2021
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et	27.9	0.3	0.0	28.3
des Fonds du capital propre (GC 290)				
- Caisse des épizooties	-11.8	-0.3	0.0	-12.1
- Fonds de lutte contre la toxicomanie	-3.1	-0.3	0.0	-3.4
- Compensation de la plus-value	-0.4	-0.2	0.0	-0.6
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-3.7	0.0	0.0	-3.7
<ul> <li>Fonds pour la gestion des déchets</li> </ul>	76.4	-1.4	0.0	75.0
- Fonds pour l'assainissement	-54.5	1.9	0.0	-52.6
- Fonds pour l'alimentation en eau	25.1	0.6	0.0	25.7

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les avances envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290) augmentent de CHF 0,3 million. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

#### 56 Engagements (-)/avances (+) envers des Fonds du capital propre

2020	Solde au	Résultat	Réaffec-	Solde au
en millions CHF	31.12.2019	annuel	tation	31. 12. 2020
Engagements (-)/avances (+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-69.6	-1.1	48.1	-22.6
- Fonds d'aide aux investissements	-25.0	0.0	25.0	0.0
- Fonds du tourisme	-1.7	0.4	0.0	-1.3
- Fonds de régénération des eaux	-15.4	-1.3	0.0	-16.7
<ul> <li>Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage</li> </ul>	-0.3	-0.1	0.0	-0.4
- Fonds pour l'alimentation en eau	23.9	0.0	-23.9	0.0
- Fonds des rives des lacs et des rivières	0.0	-0.1	-4.1	-4.2
- Fonds pour l'assainissement	-51.1	0.0	51.1	0.0
2021	Solde au	Résultat	Réaffec-	Solde au
en millions CHF	31. 12. 2020	annuel	tation	31.12.2021
Engagements (-)/avances (+) envers des Fonds du capital propre	-22.6	-1.7	0.0	-24.3
(GC 291)				
- Fonds du tourisme	-1.3	0.3	0.0	-1.0
<ul> <li>Fonds pour la régénération des eaux</li> </ul>	-16.7	-1.5	0.0	-18.2
<ul> <li>Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage</li> </ul>	-0.4	0.1	0.0	-0.4
- Fonds des rives des lacs et des rivières	-4.2	-0.6	0.0	-4.8

### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements envers des Fonds du capital propre (GC 291) augmentent de CHF 1,7 million. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

#### 57 Préfinancements

2020	Solde au	Apports	Prélève-	Réaffec-	Solde au	Ecart par rapp.	compte 2019
en millions CHF	31.12.2019		ments	tation	31.12.2020	CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-476.1	0	1.5	-48.5	-523.2	-47.0	-9.9%
<ul> <li>Fonds d'investissements hospitaliers</li> </ul>	0	0	0.4	-48.5	-48.2	-48.2	0.0%
<ul> <li>Fonds de couverture des pics d'investis- sement</li> </ul>	-193.7	0	1.2	0	-192.5	1.2	0.6%
<ul> <li>Fonds pour couvrir les pics d'investissement</li> </ul>	-282.5	0	0	0	-282.5	0	0.0%

2021	Solde au	Apports	Prélève-	Réaffec-	Solde au	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31.12.2020		ments	tation	31. 12. 2021	CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-523.2	0.0	2.3	0.0	-520.9	2.3	0.4%
- Fonds d'investissements hospitaliers	-48.2	0.0	1.4	0.0	-46.8	1.4	2.8%
<ul> <li>Fonds de couverture des pics d'investis- sement</li> </ul>	-192.5	0.0	0.9	0.0	-191.6	0.9	0.5%
<ul> <li>Fonds pour couvrir les pics d'investissement</li> </ul>	-282.5	0.0	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les préfinancements du capital propre (GC 293) diminuent de CHF 2,3 millions. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

#### 58 Réserve de politique financière

2020	Solde au	Apports	Prélè-	Solde au	Ecart par rapp. c	ompte 2019
en millions CHF	31.12.2019		vements	31.12.2020	CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0%
- Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0%

2021	Solde au	Apports	Prélè-	Solde au	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020		vements	31. 12. 2021	CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0%
- Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve de politique financière (GC 294) reste inchangée du fait que la fortune du Fonds est plafonnée à CHF 250 millions, conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3).

#### Remarque sur les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre

Les précisions sur les financements spé-ciaux, ainsi que sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre se trouvent aux chapitres correspondants des Directions, dans le volume 2, Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements) du présent rapport de gestion.

#### 59 Réserve de réévaluation (introduction du MCH2)

	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 20	
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Réserve de réévaluation (introduction du MCH2) (GC 295)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Réserve de réévaluation	0.0	0.0	0.0	0.0%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Suite à l'adaptation de la disposition transi-toire de l'article T1-1 de la LFP, dont la dernière révision a pris effet le 1er janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1er

janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des fi-nancements spéciaux ou des Fonds a été entièrement dissoute sans effet sur le résul-tat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (introduction du MCH2).

#### 60 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier

	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 202	
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296)	-123.0	-136.0	-13.1	-10.6%
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-123.0	-136.0	-13.1	-10.6%
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.0	0.0	0.0	0.0%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296) augmente de CHF 24,6 millions par rapport à 2020, pour s'établir

à CHF 147,6 millions. Cette progression s'explique en particulier par l'ajustement de la valeur vénale des immobilisations corporelles du

patrimoine financier, réalisé en 2021 sans incidence sur le résul-tat (cf. ch. 41), d'un montant de CHF 24,7 millions.

# Respect du frein à l'endettement compte tenu de la constitution et de la dissolu-tion de réserves de retraitement

Des informations complémentaires sur le respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements se trouvent au chapitre 1.3.4 « Frein à l'endettement ».

#### 61 Autres capitaux propres

	Compte	Compte	Ecart par rapp.	compte 2020
en millions CHF	31. 12. 2020	31.12.2021	CHF	%
Autres capitaux propres (GC 298)	0.5	-0.9	-1.4	-276.6%
Autres capitaux propres	0.5	-0.9	-1.4	-276.6%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

Les autres capitaux propres (GC 298) diminuent de CHF 0,4 million. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

#### 62 Excédent/découvert du bilan

	Compte	Compte	npte Ecart par rapp. compte	
en millions CHF	31.12.2020	31.12.2021	CHF	%
Excédent/découvert du bilan (GC 299)	208.3	221.4	13.1	6.3%
Résultat annuel	-40.2	-53.4	-13.1	-32.7%
Résultats cumulés des années précédentes	248.5	274.7	26.2	10.5%

#### Ecarts par rapport à l'année précédente

L'excédent de charges de CHF 63,2 millions inscrit au compte de résultats de 2021 fait passer le découvert du bilan de CHF 208,3 millions à CHF 271,5 millions au 31 décembre 2021. La diminution du poste des « Résultats cumulés des années précédentes » s'explique par l'enregistrement de l'excédent de revenus du compte de résultats de CHF 40,2 millions réalisé en 2020. Le découvert du bilan doit toujours être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 LFP.

#### 2.6.3 Opérations de couverture

En 2021, aucun instrument dérivé n'a été utilisé pour couvrir les risques sur les intérêts, les risques de change et les risques de variation des cours.

#### 2.6.4 Créances conditionnelles

Les créances conditionnelles sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan, mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus. Une créance conditionnelle se définit comme un élément de patrimoine potentiel résultant d'un événement passé, mais dont l'existence doit être confirmée par un ou plusieurs événements à venir.

La survenance de ces événements ne peut pas totalement être influencée. Les créances conditionnelles sont publiées dans l'annexe aux comptes annuels, pour autant que la probabilité d'une entrée de fonds soit supérieure à 50 pour cent.

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sûretés fournies en garantie de la restauration et du reboisement compensatoire de zones forestières défrichées ou dont l'affectation a été illégalement changée (DEEE) Selon l'article 50, alinéa 2 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur la forêt (LFo; RS 921.0), les cantons sont habilités à percevoir des cautions et à ordonner l'exécution d'office en garantie de compensations et de mesures nécessaires à la restauration de l'état légal. Pour les défrichements devant être compensés longtemps après la demande d'autorisation, le canton de Berne perçoit des cautions à hauteur d'une estimation du coût des mesures compensatoires. Les collectivités publiques sont dispensées de verser une caution. Les cautions peuvent prendre la forme d'une garantie bancaire, d'une somme versée sur un compte de consignation ou d'une reconnaissance de dettes. Le rapport de gestion 2020 était le premier dans lequel figuraient ces sûretés. L'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) gère actuellement 125 cautions.	8 048 400	8 577 400	529 000
Autres créances conditionnelles	Prêts financés par le SECO (DEEE) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) La Confédération doit prendre à sa charge la moitié de toute perte liée aux prêts qu'elle finance.	29 308 240	31 147 940	1 839 700
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles inhérentes aux sursis au paiement d'impôts sur les mutations (DIJ)  Articles 11a et 17a de la révision de la loi du 18 mars 2018 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). Les personnes qui acquièrent un bien immobilier pour en faire leur résidence principale peuvent demander, au moment de l'inscription au registre foncier, à bénéfi-cier d'une exonération d'impôt après coup sur les 800 000 premiers francs du prix d'achat. Elles doivent l'habiter à titre principal pendant deux ans sans interruption, sachant qu'elles disposent, à compter de l'acquisition, d'un délai d'un an pour élire leur domicile principal dans le bâtiment prévu si celui-ci existe déjà ou de deux ans si le bâtiment est à construire. Durant cette période, le paiement de l'impôt sur la mutation est différé et l'impôt est garanti par une hypothèque légale.	120 558 121	120 761 956	203 835

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sûretés fournies en garantie de la remise en état des lieux d'extraction de matériaux et des décharges (DTT)  Selon l'article 33 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC; RSB 721.1), le requérant ou la requérante doit fournir des sûretés avant le début des opérations d'extraction de matériaux, en garantie de son obligation de restauration de l'état naturel et, conformément à l'article 40 de l'ordonnance du 4 décembre 2005 sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED; RS 814.600), toute personne qui demande l'autorisation d'exploiter une décharge doit apporter la preuve que les frais de fermeture et de gestion après fermeture sont couverts. Ces sûretés sont en dépôt à l'Office des eaux et des déchets (OED) sous forme de caution solidaire au sens des articles 496 et suivants du Code des obligations (CO; RS 220) d'une banque ou assurance suisse de premier ordre ou de reconnaissances de dettes, et n'est restituée qu'une fois que le terrain est parfai-tement remis en état.	18 970 000	0	-18 970 000
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles auprès des transports publics (DTT) Article 5 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4) Les subventions d'investissement en faveur des transports publics, remboursables sous condition, sont amorties sur 20 ans dans la comptabilité du canton. Dans les bilans des entreprises de transport, les prêts figurent en tant qu'engagements vis-à-vis du canton. En cas de changement d'affectation ou d'aliénation des objets subventionnés, le canton peut demander le remboursement des prêts accordés.	438 118 305	465 768 890	27 650 585
Autres créances conditionnelles	Sursis au paiement d'une partie du prix de vente (DTT) Lors de la vente d'un presbytère, le canton de Berne accorde à l'acquéreur un sursis au versement d'une partie du prix de vente si le pasteur est soumis a une obligation de résidence. En cas de suppression de l'obligation de résidence ou de réaffectation de l'habitation du pasteur dans un délai de 25 ans, l'acquéreur doit payer le solde du prix de vente dont le paiement avait été reporté.	13 421 630	13 626 791	205 161
Procédures juri- diques en cours	Créances éventuelles liées aux procédures juridiques en cours (DTT)	300 365	2 700 000	2 399 635
Autres créances conditionnelles	Recettes subordonnées au recouvrement des frais d'assistance judiciaire gratuite et de défense d'office (JUS)  Article 123 du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272), article 135, alinéa 4, lettre a et alinéa 5 du Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0). En cas d'octroi de l'assistance judiciaire ou de la défense d'office, le ou la bénéficiaire a l'obligation de rembourser le canton dès que sa situation économique le permet.	168 771 000	171 045 000	2 274 000
Total des créar	nces conditionnelles	797 496 061	813 627 977	16 131 917

## 2.6.5 Engagements conditionnels/tableau des garanties

Les engagements conditionnels sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus.

Un engagement conditionnel est soit une dette potentielle résultant d'un événement passé, dont l'existence ne sera confirmée qu'après un ou plusieurs événements à venir dont la survenue échappe partiellement au contrôle (p. ex. cautionnements), soit une dette contemporaine résultant d'un événement passé qui n'a pas pu être inscrite au bilan en raison de sa faible probabilité d'occurrence ou de l'impossibilité de la mesurer de manière fiable.

Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible. Les autres engagements conditionnels ne sont publiés en annexe que si la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent.

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Politique régionale (DEEE) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) Les éventuelles pertes enregistrées sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.	14 595 538	11 952 240	-2 643 298
Autres engage- ments condition- nels	Obligation potentielle de remise en état et de reboisement compensatoire de zones forestières en cas de défrichements et d'utilisations abusives par des tiers (DEEE) Lorsque ces tiers ne peuvent pas remplir leurs obligations, les travaux de remise en état et de reboisement sont réalisés par le canton de Berne. Les coûts sont couverts par les sûretés fournies par les tiers sous forme de cautions (voir « Autres créances conditionnelles »).	8 048 400	8 577 400	529 000
Cautionnements	Cautionnements destinés à garantir les crédits des centres hospitaliers régionaux (DSSI) Conformément à l'AGC 3356/2006 et à l'ACE 1973/2006, les sociétés anonymes des CHR peuvent bénéficier de cautionnements à hauteur de CHF 107 millions au maximum, en garantie des crédits obtenus auprès de tiers. A ce jour, les établissements suivants bénéficient d'un cautionnement: a) Regionalspital Emmental AG, Burgdorf b) SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal c) Spitalzentrum Biel AG, Biel d) Spitäler Frutigen–Meiringen–Interlaken (FMI) AG	56 400 000	56 400 000	0
Autres engage- ments condition- nels	Assainissement de la fondation pour les prairies irriguées, ACE 1049/2015 (DIJ) Les dernières prairies irriguées qui ont été préservées en Suisse se trouvent en Haute-Argovie. La Confédération les a mises sous protection en les classant paysages d'importance nationale. Il revient au canton de protéger les prairies irriguées, ce dont il se charge par l'intermédiaire de la fondation pour les prairies irriguées. Lors de sa séance du 2 septembre 2015, le Conseil-exécutif a arrêté la proposition suivante à l'intention du Grand Conseil: autoriser, sous la forme d'un engagement conditionnel, un apport unique de CHF 3,75 millions au maximum par le canton de Berne (fondateur) au capital de la fondation, à la demande de celle-ci dans 15 ans au plus tôt.	3 750 000	3 750 000	0

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Procédures juri- diques en cours	Procédures de recours et d'opposition pendantes concernant les impôts sur les mutations (DIJ) Les sommes dues au titre de l'impôt sur les mutations faisant l'objet de litiges ont été réglées sous condition. Les oppositions ont été déposées auprès des bureaux du registre foncier, et des procédures de recours sont pendantes devant l'Office juridique de la DIJ. Elles peuvent ensuite être portées devant le Tribunal administratif, puis devant le Tribunal fédéral (cf. art. 27 LIMu).	2 361 000	2 361 000	0
Procédures juri- diques en cours	Procédure de recours et d'opposition pendantes concernant l'indemnisation des dépenses encourues par les communes (OCInd) (DIJ)  Un engagement conditionnel de CHF 8,7 millions avait été inscrit dans les comptes annuels 2019. Compte tenu de la toute dernière estimation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), une provision avec effet sur le résultat a été constatée dans les comptes annuels de 2020 en perspective des recours pendants que les communes avaient déposés dans les années 2013 à 2017.	0	5 080 237	5 080 237
Procédures juri- diques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (DSE)	400 000	400 000	0
Garantie de l'Etat	Caisses de pension cantonales (FIN) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Le canton garantit la couverture des prestations de la CPB et de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité le prévoit pour un financement en capitalisation partielle.	660 871 593	509 178 493	-151 693 099
Procédures juri- diques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (FIN) Procédures de recours concernant les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ayant été suspendues dans le canton de Berne dans l'attente d'un arrêt du Tribunal fédéral.	15 000 000	15 000 000	0
Garantie de l'Etat	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (INC) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeur nécessaires soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel.	245 555 929	160 000	-245 555 929
Cautionnements	Déclaration de garantie subsidiaire pour l'Ecole suisse de Bogota (INC) Article 63 de la loi du 13 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432 210). Le canton de Berne garantit au bailleur de fonds, à savoir la Banque cantonale bernoise (BCBE), le remboursement du prêt en cas de défaut de l'Ecole suisse de Bogota.	1 500 000	1 500 000	0
Cautionnements	Subsides de formation sous la forme de prêts (INC) Article 23, alinéa 2 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LS; RSB 438.31) et contrat de cautionnement du 14 janvier 2004 conclu avec la BCBE. Le canton garantit le paiement des intérêts et le remboursement du prêt à l'institution qui l'a accordé.	9 739 273	8 881 746	-857 526

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Autres engage- ments condition- nels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT)  Le 5 octobre 2001, le canton de Berne a approuvé une demande de permis de construire pour une nouvelle galerie parallèle déposée par les Forces Motrices d'Oberhasli SA (KWO) (KWO plus, phase 1, volet 1 : galerie parallèle Handegg-Kapf). Etant donné que la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non-renouvellement de la concession ou de rachat avant sa date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur du solde des investissements à cette date.	61 086 930	60 161 371	<b>-925</b> 559
Autres engage- ments condition- nels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT) Le 26 mars 2012, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la revalorisation des centrales de Handeck 2 et d'Innertkirchen 1 des KWO. Etant donné que la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non-renouvellement de la concession ou de rachat avant sa date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur du solde des investissements à cette date.	240 840 480	235 614 377	-5 226 103
Autres engage- ments condition- nels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT) Le 22 août 2018, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la reconstruction du barrage de Spitallamm. Si la concession n'était pas renouvelée ou qu'elle était rachetée avant son expiration, le canton serait tenu de dédommager KWO à hauteur du solde de l'investissement à cette date, puisque la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041.	28 507 303	44 989 390	16 482 087
Autres engage- ments condition- nels	Obligation de remise en état des décharges et des sites d'extraction de matériaux (DTT)  Les exploitants et exploitantes de décharges et de sites d'extraction de matériaux ont une obligation de remise en état après la cessation de leurs activités. Au cas où ils ne se plieraient pas à cette obligation, le canton serait tenu de prendre les coûts à sa charge. C'est pourquoi les exploitants et exploitantes doivent apporter la preuve que les frais de fermeture et de gestion après fermeture sont couverts. Ces sûretés sont en dépôt à l'Office des eaux et des déchets (OED) sous forme de caution solidaire ou de reconnaissances de dettes et ne sont restituées qu'une fois que le terrain est parfaitement remis en état. Elles sont inscrites pour un montant équivalent dans les créances conditionnelles.	18 970 000	0.0	-18 970 000.0
Autres engage- ments condition- nels	Engagements conditionnels auprès des transports publics (DTT)  Articles 5 et 12 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4), article 29 de la loi du 20 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). En vertu des subventions d'investissement versées, remboursables conditionnellement, le canton dispose d'un avoir conditionnel contre les entreprises de transport. Depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1996, de l'article 12 de la loi sur les transports publics, les communes participent pour un tiers à ces subventions d'investissement et pour une part égale à l'avoir conditionnel du canton. Les parts des communes constituent pour le canton un engagement conditionnel.	97 606 472	106 601 940	8 995 468

Intitulé	Description	31.12.2020 en CHF	31.12.2021 en CHF	Ecart en CHF
Autres engage- ments condition- nels	Engagement conditionnel envers la Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne (DTT)  Articles 38 et 51, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP; RSB 435.11). Le Conseil-exécutif a prononcé une obligation de rachat du canton à l'égard de la Fondation BFB concernant le bâtiment scolaire à Bienne, si le canton devait retirer le mandat de gestion d'une école professionnelle commerciale à l'Association BFB. Cet engagement conditionnel a pour but de garantir le crédit hypothécaire que la Fondation BFB a souscrit à des conditions préférentielles auprès de la BCBE. Le Grand Conseil a approuvé a posteriori la garantie de prise en charge le 12 juin 2013.	19 000 000	19 000 000	0
Procédures juri- diques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (DTT)	13 807 833	9 070 969	-4 736 864
Total engageme	ents conditionnels/tableau des garanties	1 498 040 750	1 250 323 326	-247 717 424

#### 2.6.6 Dettes de location simple

La location simple est comparable à un bail à louer usuel, à la différence que l'obligation d'entretien est en général à la charge du preneur. Le donneur conserve la plupart des profits et risques liés à la propriété. Les mensualités sont exclusivement enregistrées au compte de résultats.

En vue de leur inscription au bilan et de leur publication, les transactions de location sont affectées soit à la catégorie des contrats de location-financement, «dettes locatives à moyen et à long termes», cf. chapitre 2.6.2.3, chiffre 53, soit à celle des contrats de location simple. Le tableau ci-dessous rend compte des dettes de location simple du canton de Berne au 31 décembre 2021 d'un montant contractuel supérieur ou égal à CHF 100 000:

Total	-50.5	-41.8
Echéance > 5 ans	-12.3	-5.2
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-30.2	-28.8
Echéance ≤ 1 an	-8.0	-7.8
en millions CHF	Valeur actuelle au 31.12.2020	Valeur actuelle au 31.12.2021

Les dettes de location simple comprennent les contrats conclus avec sitem-insel AG pour les aménagements locatifs (CHF 37,7 mio), ainsi que les loyers des salles de gymnastique (CHF 4,0 mio).

#### 2.6.7 Changement d'appartenance cantonale de Moutier

Le 28 mars 2021, l'électorat de Moutier a décidé de rejoindre le canton du Jura. Ce changement d'appartenance cantonale aura probablement pour corollaire le transfert de valeurs patrimoniales et d'engagements au canton du Jura, mais il est trop tôt pour en évaluer les conséquences financières. Des informations complémentaires figurent au chapitre 4.2.1 du présent rapport de gestion.

### 2.6.8 Réserves formulées dans l'avis d'audit des comptes de 2020

Les données de l'exercice précédent reprises dans les présents comptes annuels sont celles qui figuraient dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, que le Grand Conseil a approuvés le 8 juin 2021.

Le Contrôle des finances a formulé la réserve suivante dans son avis d'audit du 24 mars 2021 :

- Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations.

En coopération avec les unités comptables, la Direction des finances s'emploie à améliorer en permanence la qualité des comptes de clôture. Toutefois, l'adaptation de processus ou de bases légales prend du temps, comme on pouvait s'y attendre. Or, pour régulariser la comptabilité des immobilisations, il faut modifier les systèmes informatiques actuels. La mise en service des versions à jour est prévue pour janvier 2023.

### 2.6.9 Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations

La comptabilité des immobilisations de FIS pré-sente différentes faiblesses et erreurs. Faute de support système et par manque de savoir-faire technique quant aux interdépendances de la comptabilité des immobilisations de FIS, les opérations ne sont pas correctement représentées. Les erreurs de comptabilisation nécessitent de fastidieuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. Vu l'importance de l'actif immobili-sé, la comptabilité des immobilisations de FIS comporte encore des irrégularités en 2021.

### 2.6.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Jusqu'au 23 mars 2022, date à laquelle le Conseil-exécutif a pris connaissance des comptes définitifs, et jusqu'au 27 avril 2022, date à laquelle le Conseil-exécutif a approuvé son rapport et sa proposition à l'intention du Grand Conseil, aucun événement significatif postérieur à la date de clôture du bilan ne nécessitait une adaptation des comptes de 2021 ou la publication d'informations complé-mentaires en annexe des comptes.

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Indications complémentaires

#### 3 Indications complémentaires

#### 3.1 Locaux

Direction	Da	ate de référe	ence: 31.12.	2020	Date de référence : 31.12.2021				Change- Changement de ment		
	Surface propres locaux m <sup>2</sup>	En loca- tion	Surface totale m <sup>2</sup>	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m <sup>2</sup>	Surface locaux loués en m²	Surface totale	Coûts des locaux calculés en CHF	surface totale en %	coûts des locaux calculés en %	
Chancellerie d'État	12 463	1 127	13 590	5 003 201	12 452	1 124	13 576	4 997 733	0%	0%	
Autorités judi- ciaires et Minis- tère public	45 618	10 006	55 624	14 784 714	45 953	10 006	55 959	14 715 471	1%	0%	
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	23 224	1 529	24 753	6 818 062	25 452	1 439	26 891	7 516 533	9%	10%	
Direction de l'in- térieur et de la justice	23 931	13 516	37 447	10 743 916	23 930	13 724	37 654	10 816 331	1%	1%	
Direction de la sécurité	165 207	52 053	217 260	60 857 919	165 779	52 137	217 916	60 764 899	0%	0%	
Direction des finances	8 497	15 927	24 424	6 916 383	8 537	16 541	25 078	7 004 092	3%	1 %	
Direction de l'instruction publique et de la culture	567 164	138 583	705 747	242 542 671	579 760	139 774	719 534	247 271 317	2%	2%	
Direction des travaux publics et des transports	41 959	1 819	43 778	9 413 708	41 511	1 830	43 341	9 142 755	-1%	-3%	
Contrôle des finances	0	573	573	165 931	0	573	573	165 931	0%	0%	
Bureau cantonal pour la surveil- lance de la protection des données	0	184	184	60 387	0	184	184	60 387	0%	0%	
Autorités judi- ciaires et Minis- tère public	21 772	10 337	32 109	10 099 342	21 931	10 658	32 589	10 231 078	1%	1%	
Surface utile principale totale utilisée en propre	909 835	245 654	1 155 489	367 406 234	925 305	247 990	1 173 295	372 686 529	2%	1%	
Locaux vacants	28 565	683	29 248		26 495	56	26 551		-9%		
Loués à des tiers	128 166	406	128 572		123 870	478	124 348		-3%		
Surface utile principale totale	1 066 566	246 743	1 313 309		1 075 670	248 524	1 324 194		1%		
Surfaces utiles secondaires, d'installations et de dégagement	495 578	94 356	589 934		500 708	109 470	610 178		3%		
Surface nette de plancher	1 562 144	341 099	1 903 243		1 576 378	357 994	1 934 372		2%		

Définition des surfaces conf. SIA 416 Source: SAP RE-FX

Les Directions et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public occupaient, au 31°décembre°2021, quelque 2100 objets. Le canton de Berne possède quelque 1800 objets (y compris des hangars à bateaux et des transformateurs) dont la valeur à neuf atteint CHF 5,1 milliards. Il loue quelque 300 objets et places de stationnement. La surface de plancher (bâtiments cantonaux et objets loués) représente plus de CHF 1,9 million de m². La surface utile principale qu'occupe le canton représente à peine 1,2 million de m² dont 248 000 m² (environ 21 %) en location.

Fin 2021, les coûts des locaux de la surface utile principale utilisée par le canton s'élevaient au total à CHF 372,7 millions, incluant un montant forfaitaire pour les surfaces utiles secondaires, les surfaces d'installations et les surfaces de dégagement. Le calcul repose sur des coûts standard (forfaits moyens en fonction de la surface) qui diffèrent selon le type de bâtiment. Il se fonde sur le principe que toutes les constructions sont exemplaires et conformes au standard

Minergie avec la séparation des systèmes. Mais cela n'est pas encore le cas de tous les bâtiments du canton de Berne.

Le tableau qui précède indique le besoin en surface de chaque Direction. Il faut tenir compte du fait que la configuration des bâtiments, et en particulier des anciennes constructions, ne permet pas de les utiliser de manière optimale. La surface utile principale comprend l'espace directement nécessaire pour accomplir les tâches prévues (par exemple les bureaux, les salles de classe, les ateliers). La surface utile secondaire, la surface d'installations et la surface de dégagement englobent donc les autres surfaces, telles que les aires de stationnement de véhicules, les réduits, les halls d'entrée, les escaliers, les locaux techniques, etc. Les locaux vacants constituent, d'un point de vue stratégique, un espace libre pouvant être affecté ou loué, mais inoccupé à la date de référence. Au 31 décembre 2021, la superficie à donner en location représentait 4086 m², cette dernière n'étant pas adaptée aux besoins du canton.

# 3.2 Présentation d'une sélection d'institutions

#### 3.2.1 Caisse de chômage

### Comptabilité analytique d'exploitation

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Charges	-1 136 849	-974 375	162 475
Prestations pour indemnité de chômage, indemnité en cas de travail réduit, indemnité d'intempérie, indemnité pour insolvabilité	-1 066 810	-890 410	176 400
Prestations mesures de prévention	-52 869	-63 670	-10 802
Charges administratives	–17 118	-20 154	-3 036
Amortissements	-42	-136	-94
Autres charges	-12	-4	7
Avances AEP, accords bilatéraux	0	0	0
Revenus	1 145 014	975 001	-170 013
Encaissement ass. soc. des assurés	27 903	29 192	1 289
Prestations des Fonds	1 115 000	944 700	-170 300
Produit des intérêts	0	0	0
Revenus sur responsabilité des fondateurs de caisses	152	30	-122
Revenus sur demandes en restitution	0	0	0
Indemnités d'insolvabilité	1 867	995	-872
Autres revenus	92	84	-8
Solde revenus./. charges = résultat	8 164	626	-7 538

#### Bilan

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
Actif	22 879	22 768	-111
Caisse	0	0	0
Banque	11 740	9 486	-2 254
Débiteurs	10 885	13 087	2 203
Biens meubles	237	169	<b>–</b> 67
Actifs transitoires	17	26	9
Passif	-22 879	-22 768	111
Créanciers	<b>-</b> 956	-1 155	-199
Passifs transitoires	-850	-603	247
Provisions	-6 441	<b>-</b> 5 751	690
Capital de roulement de l'assurance-chômage	-14 632	-15 259	-626

### 3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

#### Comptabilité analytique d'exploitation

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Charges	<b>-</b> 52 399	-55 782	-3 382
Frais de personnel	-45 315	-49 537	-4 221
Locaux	-3 370	-3 309	61
Fournitures de bureau	-312	-133	179
Emoluments et assurances	-504	-544	-40
Frais de déplacement	-90	-68	22
Charges informatiques d'exploitation	-1 472	-1 516	-44
Frais de formation	-242	-434	-192
Coûts d'installation	-692	-105	588
Divers	-402	-137	266
Revenus	52 399	55 782	3 383
Subvention fédérale à l'exploitation:			
<ul> <li>Versement d'acomptes</li> </ul>	40 734	51 165	10 431
- Avoir restant	11 179	4 166	-7 013
Compensation du gain APG	26	25	-1
Autres revenus	460	426	-34
Solde revenus./. charges = résultat	0	0	0

#### Bilan

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
Actif	12 046	5 275	-6 771
Banque	393	418	25
Débiteurs	474	691	217
Avoir Confédération	11 179	4 166	-7 013
Passif	-12 046	-5 275	6 771
Créanciers	-3 652	-2 541	1 111
Solde compte courant canton de Berne	-8 394	-2 734	5 660

### 3.2.3 Haute école spécialisée bernoise

#### Bilan

bilan			
en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
Actif			
Liquidités	11 628	9 240	-2 388
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	49 357	51 427	2 070
Titres	26 550	33 205	6 655
Créances résultant de livraisons et de prestations	29 685	33 297	3 612
Autres créances à court terme	180	199	19
Actifs de régularisation	9 154	8 646	-508
Total des actifs circulants	126 554	136 014	9 460
Immobilisations corporelles	25 482	30 061	4 579
Immobilisations financières	1 516	1 498	-18
Immobilisations incorporelles	5 291	5 765	474
Total des immobilisations	32 289	37 324	5 035
Total actif	158 843	173 338	14 495
Passif			
Engagements financiers à court terme	0	0	0
Engagements provenant de livraisons et de prestations de tiers	-2 685	-5 631	-2 946
Autres engagements à court terme	-2 263	-3 384	-1 121
Provisions à court terme	-10 928	-11 438	-510
Passifs de régularisation	-51 983	-56 250	-4 267
Total des capitaux de tiers à court terme	-67 859	-76 703	-8 844
Provisions à long terme	-7 128	-7 173	-45
Provisions à long terme provenant d'engagements envers des institutions de	-32 805	-32 150	655
prévoyance			
Total des capitaux de tiers à long terme	-39 933	-39 323	610
Total des capitaux de tiers	-107 792	-116 026	-8 234
Réserves de capital	-45 684	-51 051	-5 367
Actions propres	0	0	0
Résultat annuel	<b>-</b> 5 367	-6 261	-894
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-51 051	-57 312	-6 261
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-51 051	-57 312	-6 261
Total passif	-158 843	-173 338	-14 495

### Compte de résultats

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	115 760	118 222	2 462
Contribution fédérale de base	57 661	58 741	1 080
Contributions d'autres cantons	43 963	47 176	3 213
Subventions de projet du FNS	4 901	5 560	659
Subventions de projet du CTI	10 305	11 515	1 210
Subventions de projet d'organisations internationales	463	705	242
Autres subventions de projet	24 173	24 110	-63
Revenus formation continue	20 037	22 287	2 250
Revenus prestations de services	1 641	1 954	313
Taxes d'études	11 383	12 022	639
Autres revenus	11 779	14 063	2 284
Diminutions de revenus	220	175	-45
Total des revenus d'exploitation	302 286	316 530	14 244
Charges de personnel	-248 309	-260 318	-12 009
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-41 917	-43 240	-1 323
Amortissements	-8 966	-8 289	677
Contributions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-299 192	-311 847	-12 655
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	3 094	4 683	1 589
Revenus financiers	2 599	2 941	342
Charges financières	-397	-345	52
Allocation des fonds	-326	-1 263	-937
Utilisation des fonds	397	245	-152
Résultat financier	2 273	1 578	-695
Résultat d'exploitation	5 367	6 261	894

### 3.2.4 Haute école pédagogique germanophone

### Bilan

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
Actif			
Liquidités	4 336	3 949	-387
Créances résultant de livraisons et de prestations	11 189	12 479	1 290
Autres créances à court terme	1	2	1
Stocks et travaux en cours	1	3	1
Actif de régularisation	1 226	1 678	452
Total des actifs circulants	16 753	18 111	1 358
Immobilisations corporelles,	1 267	1 163	-103
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisations incorporelles,	78	303	225
Total des immobilisations	1 345	1 466	122
Total actif	18 097	19 577	1 479
Passif			
Engagements provenant de livraisons et de prestations de tiers	-848	-2 167	-1 330
Autres engagements à court terme	-29	-296	-255
Provisions à court terme	-1 614	-1 477	137
Passifs de régularisation	-8 033	-8 538	-505
Total des capitaux de tiers à court terme	-10 524	-12 477	-1 953
Engagements à long terme envers des institutions de prévoyance	-12 872	-12 175	697
Autres dettes à long terme	-697	-463	235
Provisions à long terme	-3 238	-3 321	-83
Total des capitaux de tiers à long terme	-16 807	-15 959	848
Total des capitaux de tiers	-27 331	-28 435	-1 104
Bilan d'ouverture	8 878	9 233	355
Bénéfice de l'exercice	355	-375	-730
Total capital propre	9 233	8 859	-375
Total passif	-18 097	-19 577	-1 479

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

#### Compte de résultats

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Financement de base	78 523	80 852	2 329
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	2 774	1 744	-1 030
Taxes d'études	4 843	5 148	305
Autres revenus	2 517	2 786	268
Diminutions de revenus	0	-3	-3
Total des revenus d'exploitation	88 658	90 527	1 869
Charges de personnel	-78 703	-79 586	-883
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-6 897	-7 240	-343
Amortissements	-394	-403	-9
Contributions	-3 049	-2 934	115
Total des charges d'exploitation	-89 044	-90 163	-1 119
Résultat d'exploitation	-386	364	750
Revenus financiers	6	2	-4
Charges financières	-9	-25	-17
Compte des investissements	0	0	0
Résultat financier	-3	-23	-20
Résultat ordinaire	-389	340	729
Résultat du Fonds	34	35	1
Résultat annuel	-355	375	730

### 3.2.5 Université de Berne

#### Bilan

31.12.2020	31.12.2021	Ecart
the state of the s		
488 830	506 479	17 649
30 788	28 395	-2 393
19 194	15 110	-4 084
6 725	6 853	128
54 277	58 190	3 913
599 814	615 027	15 214
46 140	63 979	17 840
88 580	89 099	518
14 062	11 715	-2 347
148 782	164 793	16 011
748 596	779 820	31 224
-174 603	-180 890	-6 287
-18 546	-22 192	-3 646
-15 300	-26 098	-10 797
-18 039	-18 006	33
-9 273	-4 475	4 798
-235 761	-251 660	-15 899
-1 647	-1 631	16
0	0	0
-28 111	-27 224	887
-81 700	-77 200	4 500
-111 459	-106 055	5 403
-347 220	-357 715	-10 495
-126 922	-126 922	0
-238 936	-274 454	-35 518
0	0	0
-35 518	-20 729	14 789
-401 376	-422 105	-20 729
0	0	0
-401 376	-422 105	-20 729
-748 596	-779 820	-31 224
	19 194 6 725 54 277 599 814 46 140 88 580 14 062 148 782 748 596  -174 603 -18 546 -15 300 -18 039 -9 273 -235 761 -1 647 0 -28 111 -81 700 -111 459 -347 220 -126 922 -238 936 0 -35 518 -401 376 0 -401 376	30 788

# Compte de résultats

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	319 140	323 366	4 226
Contribution fédérale de base	99 818	99 486	-332
Contributions AIU	118 323	123 631	5 308
Subventions de projet du FNS	113 060	113 569	509
Subventions de projet d'organisations internationales	32 049	25 241	-6 808
Autres subventions de projet	55 402	62 448	7 045
Taxes universitaires	19 594	19 174	-420
Revenus de services permanents	77 727	84 047	6 320
Autres revenus	79 383	83 077	3 694
Diminution des revenus	-624	-817	-193
Total des revenus d'exploitation	913 873	933 222	19 348
Charges de personnel	-599 568	-623 595	-24 026
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-129 410	-143 764	-14 354
Amortissements	-14 950	-14 301	649
Contributions	-135 466	-134 571	895
Total des charges d'exploitation	-879 394	-916 231	-36 836
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	34 479	16 991	-17 488
Revenus financiers	3 035	5 582	2 548
Charges financières	-1 996	-1 844	152
Résultat financier	1 039	3 738	2 700
Résultat d'exploitation	35 518	20 729	-14 789

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

# 3.2.6 Assurance immobilière Berne

### Bilan

Dian.			
en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
Actif			
Placements en capitaux	1 885 552	2 000 900	115 349
Liquidités	124 413	154 619	30 205
Immobilisations corporelles	22 815	22 277	-538
Créances se rapportant aux affaires d'assurance	1 116	1 088	<b>–</b> 27
Autres créances	6 897	6 568	-329
Actifs de régularisation	647	1 238	591
Actif total	2 041 440	2 186 690	145 250
Passif			
Provisions techniques	-1 652 452	-1 763 403	-110 952
Provisions pour participation à l'excédent	-80 497	-80 967	-470
Provisions non techniques	-34 925	-33 925	1 000
Dettes portant intérêts	-1 000	-26 000	-25 000
Engagements se rapportant aux affaires d'assurance	-72 953	-74 690	-1 737
Autres engagements à court terme	-5 604	-6 388	-784
Passifs de régularisation	-3 844	-5 920	-2 076
Total capitaux de tiers	-1 851 275	-1 991 294	-140 019
Réserves générales	-182 973	-190 166	-7 193
Profit/perte	<b>-</b> 7 193	-5 231	1 962
Total capitaux propres	-190 166	-195 396	-5 231
Passif total	-2 041 440	-2 186 690	-145 250

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

# Compte de résultats

en milliers de CHF	2020	2021	Ecart
Prime nette	256 448	263 190	6 741
Contribution à prévention et intervention	-33 659	-34 064	-405
Part du réassureur à la prime nette	-22 831	-24 500	-1 669
Primes acquises pour propre compte	199 959	204 626	4 667
Autres revenus provenant des affaires d'assurance	2 843	2 838	-5
Total des revenus des affaires actuarielles	202 802	207 463	4 662
Revenus des prestations et des articles vendus	6 535	6 192	-343
Total des revenus	209 337	213 655	4 318
Versements pour sinistres	-94 715	-113 270	-18 555
Modifications des provisions actuarielles	-49 804	-110 952	-61 148
Participation à l'excédent	-40 000	-30 000	10 000
Dépenses pour sinistres pour propre compte	-184 519	-254 222	-69 703
Charges pour prestations de services et marchandises	-382	-420	-37
Charges de conclusion et d'administration pour propre compte	-51 870	-53 498	-1 628
Total des charges des affaires actuarielles	-236 771	-308 139	-71 368
Résultat technique	-27 434	-94 484	-67 050
Produit des fonds placés	206 787	276 191	69 404
Charges pour placements de capitaux	-170 507	-177 185	-6 678
Résultat des placements financiers	36 280	99 006	62 726
Autres revenus	178	197	19
Résultat prévention et intervention	335	655	320
Résultat opérationnel	9 359	5 374	-3 985
Impôts directs	-336	-143	193
Charges extraordinaires	-1 830	0	1 830
Profit/perte	7 193	5 231	-1 962

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

# 3.3 Crédits

#### 3.3.1 Crédits d'engagement et autorisations de dépenses

La forme ordinaire de l'autorisation de dépenses est le crédit d'engagement (art. 49, al. 2 LFP): il autorise à prendre des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé pour un objet déterminé. Les crédits d'engagement sont autorisés sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres. Si, pendant la mise en œuvre du

projet prévu, le crédit d'engagement accordé s'avère insuffisant à cause de coûts supplémentaires impossibles à prévoir, il faut demander une dépense supplémentaire sous forme de crédit complémentaire au crédit d'objet ou au crédit-cadre (art. 54 LFP).

# 3.3.2 Crédits supplémentaires

en millions CHF	Budget 2021	Crédit supplé- mentaire approuvé	Total utilisé	Compte 2021
Total crédits supplémentaires (solde I)	513.3	60.2	53.3	566.7
- 41 AUT ; Grand Conseil : Compte spécial Grand Conseil	10.6	1.3	1.0	11.6
<ul> <li>44 DSSI; Office des hôpitaux/Office du médecin cantonal: Sécurité des médicaments et assurance-qualité</li> </ul>	2.5	39.8	39.8	42.3
<ul> <li>45 DIJ ¦ Office des assurances sociales : Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales</li> </ul>	5.4	1.5	1.5	6.9
- 45 DIJ ¦ Office poursuites et faillites : Poursuites et faillites	-13.2	1.1	1.1	-12.1
- 45 DIJ ¦ Préfectures : Préfectures	10.8	1.6	1.6	12.3
- 49 DTT ; Office des ponts et chaussées : Infrastructures	234.0	2.9	2.6	236.6
<ul> <li>49 DTT ¦ Office des immeubles et des constructions : Gestion des biens immobiliers</li> </ul>	263.3	12.0	5.8	269.1

#### 3.3.3 Dépassements de crédit

en millions CHF	Budget 2021	Dépassements de crédit approuvés	Total utilisé	Compte 2021
Total dépassements de crédit (solde I)	94.3	3.9	3.9	98.2
- 42 CHA ; Chancellerie d'État: Soutien Conseil-exécutif et Grand Conseil	19.0	0.5	0.5	19.5
- 43 DEEE ; Secrétariat générale : Soutien aux fonctions de direction	9.2	0.4	0.4	9.6
- 43 DEEE ; Office de l'environnement et de l'énergie : Développement durable	6.8	0.1	0.1	6.9
<ul> <li>44 DSSI ; Secrétariat général/Office juridique/Office du pharmacien cantonal:</li> <li>Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux</li> </ul>	20.2	0.9	0.9	21.1
<ul> <li>44 DSSI ; Secrétariat général/Office juridique/Office du pharmacien cantonal:</li> <li>Sécurité des médicaments/Assurance-qualité</li> </ul>	1.3	0.7	0.7	1.9
- 44 DSSI ; Office des hôpitaux/Office du médecin cantonal: Santé publique	6.8	0.1	0.1	7.0
<ul> <li>45 DIJ ¦ Office des mineurs: Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse</li> </ul>	2.9	0.1	0.1	3.0
- 45 DIJ ; Office des mineurs : Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	2.5	0.3	0.3	2.8
<ul> <li>45 DIJ ¦ Office affaires communales : Organisation du territoire et affaires communales</li> </ul>	11.0	0.2	0.2	11.2
<ul> <li>49 DTT   Office des transports publics et de la coordination des transports :</li> <li>Transports publics et coordination des transports</li> </ul>	4.9	0.0	0.0	4.9
- 49 DTT ; Office des eaux et des déchets : Eaux et déchets	9.7	0.5	0.5	10.3

# 3.3.4 Etat des crédits d'engagement

	Total approuvé Total ap			
en millions CHF	2020	2021		%
Total état des crédits d'engagement	4 146.0	4 056.1	-89.9 -2.2	2%
dont compte de résultats	2 006.8	2 262.5	255.7 12.7	7 %
dont compte des investissements	2 139.2	1 793.6	-345.6 -16.2	2%

#### 3.3.5 Reports de crédit

# 3.3.5.1 Reports de crédit sur l'exercice sous rapport

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2020 non utilisé	Coûts de projet	Montant du report de crédit 2020/2021
Total groupe de produits	39.0	38.8	1.7
<ul> <li>45 DIJ ¦ Office des services et des ressources : Dépenses dans le domaine des TIC 2017-2020</li> </ul>	37.8	35.4	1.2
<ul> <li>46 DSE   Police cantonale (POCA) : Remplacement d'installations de contrôle de la vitesse et du respect des feux de signalisation</li> </ul>	1.2	3.4	0.5

#### 3.3.5.2 Reports de crédit sur l'exercice suivant

	Solde crédit d'engagement 2021 non utilisé	Coûts de projet	Montant du report de
en millions CHF			crédit 2021/2022
Total groupe de produits	0.7	1.0	0.2
<ul> <li>52 JUS ; Juridictions civile et pénale: Dépenses pour le tri des dossiers</li> </ul>	0.7	1.0	0.2

#### 3.3.6 Crédits d'objet

# 3.3.6.1 Crédits d'objet bouclés

	Montant approuvé	Montant utilisé		Ecart
en millions CHF			CHF	%
Total des crédits d'objet bouclés	1 973.3	1 843.1	-130.2	-6.6%

#### 3.3.7 Crédits-cadres

#### 3.3.7.1 Crédits-cadres bouclés

	Montant approuvé	Montant utilisé		Ecart
en millions CHF			CHF	%
Total des crédits-cadres bouclés	650.8	480.2	-170.6	-26.2%

#### Indication concernant les crédits

La plateforme ouverte « <u>Visualisation des finances du canton de Berne</u> » publie les informations détaillées à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal de protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public.

# 3.4 Indicateurs financiers

#### 3.4.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants:

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Quotient d'endettement net	121.1%	112.5%	112.0%	106.2%	110.0%
Degré d'autofinancement I	100.9%	171.6%	166.5 %	95.0%	72.2%
Degré d'autofinancement II	112.7%	178.2%	162.4%	108.6%	75.8%
Quotité de la charge des intérêts	0.8%	0.7 %	0.6%	0.4%	0.4%
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9%	68.2 %	64.6%	64.0%
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6%	4.8%	4.4%	4.6%
Part du service de la dette	5.7%	4.8%	4.1 %	3.3%	3.5%
Endettement net II en CHF par habitant1)	5 034	4 761	4 714	4 657	4 662
Quotité d'autofinancement	5.0%	6.3%	5.7 %	3.8%	2.7%
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834	6 763	6 858
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783	8 801	8 840
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900	4 858	4 880
Quote-part d'endettement II II <sup>2)</sup>	15.4%	15.9%	16.4%	16.3%	16.0%
Revenu cantonal <sup>2)</sup> (en mio CHF)	56 182	55 265	53 620	53 839	55 391
Quote-part de l'État <sup>2)</sup>	19.5%	19.9%	20.3 %	21.3%	21.3%
Quote-part de l'impôt <sup>2)</sup>	8.4%	8.8%	9.0%	9.5%	8.8%

Sources:

#### 3.4.1.1 Quotient d'endettement net

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotient d'endettement net	121.1%	112.5%	112.0%	106.2%	110.0%

Méthode de	Endettement net I:
calcul	Revenus fiscaux
MCH2	Endettement net I:
	20 Capitaux de tiers
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	- 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux
	40 Revenus fiscaux
Valeurs indica-	< 100 % bon
tives	100% - 150% suffisant
	> 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

 $<sup>^{1)}</sup>$  Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne 2011 à 2019

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> BAK Economics: estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2017, AFC

#### 3.4.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Degré d'autofinancement I	100.9%	171.6%	166.5%	95.0%	72.2%

Méthode de	Autofinancement <sup>1)</sup> x 100					
calcul	Investissement net					
MCH1	Autofinancement					
	Résultat global du compte de résultats					
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif					
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement					
	+ 383 Amortissements supplémentaires					
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement					
	- 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif					
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif					
	- 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2					
	Investissement net					
	Investissements bruts					
	50 Immobilisations corporelles					
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers					
	+ 52 Immobilisations incorporelles					
	+ 54 Prêts					
	+ 55 Participations et capital social					
	+ 56 Subventions d'investissement accordées					
	+ 58 Investissements extraordinaires					
	- Recettes d'investissement					
	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier					
	+ 61 Remboursements					
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles					
	+ 63 Subventions d'investissements acquises					
	+ 64 Remboursement de prêts					
	+ 65 Report de participations					
	+ 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées					
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires					
Valeurs indica- tives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 1.3.4.3. «Autofinancement».					
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.					

#### 1) Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus de l'investissement net, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit:

Solde du compte de résultats

- + 33 Amortissements du patrimoine administratif
- + 366 Amortissements des subventions d'investissement
- + 383 Amortissements supplémentaires
- 4 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
- 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif

4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2

Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est pour cette raison qu'est maintenue l'ancienne définition de l'autofinancement. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

# 3.4.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Degré d'autofinancement II	112.7%	178.2%	162.4%	108.6%	75.8%

Méthode de	Autofinancement x 100					
calcul	Investissement net					
MCH2	Autofinancement					
	Résultat global du compte de résultats					
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif					
	+ 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux					
	- 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux					
	+ 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif					
	+ 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif					
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement					
	- 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif					
	+ 383 Amortissements supplémentaires					
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement					
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif					
	+ 389 Attributions au capital propre					
	- 489 Prélèvements sur le capital propre					
	- 4490 Réévaluations patrimoine administratif					
	Investissement net					
	Investissements bruts					
	50 Immobilisations corporelles					
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers					
	+ 52 Immobilisations incorporelles					
	+ 54 Prêts					
	+ 55 Participations et capital social					
	+ 56 Subventions d'investissement accordées					
	+ 58 Investissements extraordinaires					
	- Recettes d'investissement					
	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier					
	+ 61 Remboursements					
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles					
	+ 63 Subventions d'investissement acquises					
	+ 64 Remboursement de prêts					
	+ 65 Report de participations					
	+ 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées					
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires					
Valeurs indica- tives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle:					
	> 100 % haute conjoncture					
	80 % - 100 % cas normal					
	50% - 80% récession					
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propre moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résulta global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possibl de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net pa des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.					

# 3.4.1.4 Quotité de la charge des intérêts

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotité de la charge des intérêts	0.8%	0.7%	0.6%	0.4 %	0.4%

Méthode de	Charge nette des intérêts x 100					
calcul	Revenus courants					
MCH2	Charge nette des intérêts:					
	340 Charges d'intérêts					
	- 440 Revenus des intérêts					
	Revenus courants:					
	40 Revenus fiscaux					
	+ 41 Régales et concessions					
	+ 42 Contributions					
	+ 43 Revenus divers					
	+ 44 Revenus financiers					
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux					
	+ 46 Revenus de transferts					
	+ 48 Revenus extraordinaires					
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif					
	- 489 Prélèvements sur le capital propre					
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2					
Valeurs indica-	0%-4% bon					
tives	4% - 9% suffisant					
	> 9% mauvais					
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.					

# 3.4.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9%	68.2 %	64.6%	64.0%

Méthode de	Dette brute x 100						
calcul	Revenus courants						
MCH2	Dette brute:						
	200 Engageme	nts courants					
	+ 201 Engagemen	nts financiers à court terme					
	- 2016 Instruments	financiers dérivés à court terme					
	+ 206 Engagemen	nts financiers à long terme					
	- 2066 Instruments	financiers dérivés à long terme					
	- 2068 Subvention	s d'investissement portées au passif					
	Revenus courants:						
	40 Revenus fis	caux					
	+ 41 Régales, co	ncessions					
	+ 42 Contributio	ns					
	+ 43 Revenus di	vers					
	+ 44 Revenus fir	anciers					
	+ 45 Prélèvemer	ts sur les Fonds et financements spéciaux					
	+ 46 Revenus de	transferts					
	+ 48 Revenus ex	traordinaires					
	- 487 Dissolution	supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif					
	- 489 Prélèvemer	ts sur le capital propre					
	+ 4895 Prélèvemer	ts sur la réserve de réévaluation MCH2					
Valeurs indica-	< 50 % très bon						
tives	50 % - 100 % bon						
	100% - 150% moyen						
	150 % - 200 % mauvais						
	> 200 % critique						
Signification	Cet indicateur renseigne sur non par rapport aux revenus	e niveau de la dette et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou dégagés.					

# 3.4.1.6 Quotité d'investissement

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6%	4.8%	4.8%	4.6%

Méthode de	Investissements k	bruts x 100
calcul	Dépenses totales	S
MCH2	Investissements b	bruts:
	50 lm	nmobilisations corporelles
	+ 51 In	nvestissements pour le compte de tiers
	+ 52 lm	nmobilisations incorporelles
	+ 54 Pr	rêts
	+ 55 Pa	articipations et capital social
		subventions d'investissement accordées
	+ 58 In	nvestissements extraordinaires
	Dépenses totales	S:
	De	épenses courantes
	30 CI	Charges de personnel
	+ 31 Cl	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Re	téévaluations sur créances
	+ 34 Cl	Charges financières
	- 344 Re	téévaluations des immobilisations du patrimoine financier
	+ 36 Cl	Charges de transferts
	- 364 Re	téévaluations des emprunts du patrimoine administratif
	- 365 Re	téévaluations des participations du patrimoine administratif
	- 366 Ar	mortissements des subventions d'investissement
	+ 380 Cl	Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Cl	Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Cl	Charges financières extraordinaires
	+ 386 Cl	Charges de transferts extraordinaires
	+ In	nvestissements bruts
	50 lm	nmobilisations corporelles
	+ 51 In	ovestissements pour le compte de tiers
	+ 52 lm	nmobilisations incorporelles
	+ 54 Pr	rêts
	+ 55 Pa	articipations et capital social
	+ 56 St	subventions d'investissement accordées
	+ 58 In	nvestissements extraordinaires
Valeurs indica-	< 10 % ef	ffort d'investissement faible
tives	10% - 20% ef	ffort d'investissement moyen
	20%-30% ef	ffort d'investissement élevé
	> 30 % ef	ffort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur rer	nseigne sur l'effort d'investissement déployé.

# 3.4.1.7 Part du service de la dette

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Part du service de la dette	5.7%	4.8%	4.1 %	3.3%	3.5%

Méthode de	Service de la dette x 100					
calcul	Revenus courants					
MCH2	Service de la dette:					
	340 Charges d'intérêts					
	- 440 Revenus des intérêts					
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif					
	+ 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif					
	+ 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif					
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement					
	- 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif					
	Revenus courants:					
	40 Revenus fiscaux					
	+ 41 Régales, concessions					
	+ 42 Contributions					
	+ 43 Revenus divers					
	+ 44 Revenus financiers					
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux					
	+ 46 Revenus de transferts					
	+ 48 Revenus extraordinaires					
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif					
	- 489 Prélèvements sur le capital propre					
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2					
Valeurs indica-	< 5 % charge faible					
tives	5% – 15% charge acceptable					
	> 15 % charge forte					
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus					
	courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge					
	de manœuvre budgétaire est restreinte.					

# 3.4.1.8 Endettement net II en CHF par habitant

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement net II en CHF par habitant	5 034	4 761	4 714	4 657	4 662

Méthode de	Endettement net II
calcul	Population résidante permanente
MCH2	Endettement net II:
	20 Capitaux de tiers
	- 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	- 10 Patrimoine financier
	-144 Prêts
	- 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente:
	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indica-	< 0 CHF patrimoine net
tives	0-1000 CHF endettement faible
	1001-2500 CHF endettement moyen
	2501-5000 CHF endettement important
	> 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant-e-s que de leur nombre.

# 3.4.1.9 Quotité d'autofinancement

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotité d'autofinancement	5.0%	6.3%	5.7 %	3.8%	2.7%

Méthode de	Autofinancement x 100
calcul	Revenus courants
MCH2	Autofinancement:
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
	- 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4490 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants:
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Régales, concessions
	+ 42 Contributions
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indica-	> 20 % bon
tives	10% – 20% moyen
	< 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion des revenus pouvant être consacrée au financement des investissements
	Le taux d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultat
	est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'existe donc pas de revenus disponibles pou
	financer les investissements.

# 3.4.1.10 Endettement brut I

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834	6 763	6 858

Méthode de	Endettement brut I
calcul	200 Engagements courants
MCH1	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme
	- 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	- Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme)
Valeurs indica- tives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

# 3.4.1.11 Endettement brut II

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783	8 801	8 840

Méthode de	Endettement brut II:
calcul	200 Engagements courants
MCH1	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme
	+ 205 Provisions à court terme
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme
	- 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	+ 208 Provisions à long terme
	- Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme)
Valeurs indica- tives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

# 3.4.1.12 Endettement net II

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900	4 858	4 880

Méthode de	Endettement net II:
calcul	20 Capitaux de tiers
MCH2	- 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	- 10 Patrimoine financier
	- 144 Prêts
	- 145 Participations, capital social
Valeurs indica-	Aucune
tives	
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que l'« endettement net II» répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

# 3.4.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part d'endettement II	15.4%	15.9%	16.4%	16.3%	16.0%

Máthadada	Endettement brut II
Méthode de calcul	
MCH1	Revenu cantonal:
IVICITI	Endettement brut II
	200 Engagements courants
	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme
	+ 205 Provisions à court terme
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme
	- 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	+ 208 Provisions à long terme
	- Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme)
	Revenu cantonal:
	Voir références au chapitre 3.4.1
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1) et se compose de trois éléments:  - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats¹) (art. 101a ConsC),  - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et  - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC).

# 3.4.1.14 Quote-part de l'État

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part de l'État	19.5%	19.9%	20.3%	21.3%	21.3%

Méthode de	Dépenses totales					
calcul	Revenu cantonal					
MCH1	Dépenses totales:					
	Dépenses courantes					
	30 Charges de personnel					
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation					
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif					
	+ 34 Charges financières					
	+ 36 Charges de transfert					
	+ Investissements bruts					
	50 Immobilisations corporelles					
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers					
	+ 52 Immobilisations incorporelles					
	+ 54 Prêts					
	+ 55 Participations et capital social					
	+ 56 Subventions d'investissement accordées					
	+ 58 Investissements extraordinaires					
	Revenu cantonal:					
	Voir références au chapitre 3.4.1					
Valeurs indica-	Aucune					
tives						
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.					

# 3.4.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte	Compte	Compte	Compte	Compte
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part de l'impôt	8.4%	8.8%	9.0%	9.5 %	8.8%

Méthode de	Impôts directs
calcul	Revenu cantonal
MCH1	Impôts directs:
	400 Impôts directs personnes physiques
	+ 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal:
	Voir références au chapitre 3.4.1
Valeurs indica- tives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Compte rendu politique

# 4 Compte rendu politique

# 4.1 Informations générales sur l'activité du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif fixe les buts de l'activité étatique sous réserve des compétences du Grand Conseil. Il planifie et coordonne les activités du canton et dirige l'administration. Le Conseil-exécutif est en outre chargé de représenter le canton, tant à l'interne que vis-à-vis de la Confédération et des autres cantons.

En 2021 aussi, la crise persistante liée au coronavirus a fortement sollicité le Conseil-exécutif. Afin de garantir une collaboration étroite, le Conseil-exécutif a tenu des séances en dehors de la planification ordinaire et a régulièrement recouru à des moyens de communication virtuels tels que les téléconférences.

L'année sous revue a été l'occasion de roder encore davantage les processus administratifs internes adaptés à la crise tout en maintenant les liens avec la Confédération et les communes. Le Conseil-exécutif a toutefois lancé à l'automne 2021 une évaluation externe portant sur la gestion de crise au sein de l'administration cantonale et notamment à l'interface avec les communes, afin de pouvoir réaliser des améliorations à court et à moyen termes.

#### 4.2 Priorités des Directions

#### 4.2.1 Compte rendu de la Chancellerie d'Etat (CHA)

En tant qu'état-major du Conseil-exécutif et à l'interface avec le Grand Conseil, la CHA a, cette année encore, été fortement sollicitée par la crise persistante liée au coronavirus. Il a fallu soutenir le Conseil-exécutif et les DIR, notamment en matière de communication et pour la rapide modification de l'ordonnance cantonale du 4 novembre 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 (O COVID-19; RSB 815.123).

Le 28 mars 2021, la commune de Moutier a de nouveau été appelée à voter sur son maintien dans le canton de Berne. Les électrices et électeurs ont décidé de changer de canton. Le canton de Berne met en œuvre la décision populaire, et les négociations avec le canton du Jura pour régler les modalités ont débuté. En outre, le projet « Avenir Berne romande » initié en parallèle doit clore définitivement la « Question jurassienne » et insuffler une dynamique nouvelle au développement du Jura bernois, de la place des francophones et du bilinguisme dans le canton. Ces deux projets sont menés par la CHA.

Le Secrétariat à l'administration numérique, rattaché à la CHA, a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie pour la transformation numérique de l'administration. En collaboration avec les DIR, un projet pilote pour le lancement d'un processus d'innovation a ainsi été réalisé avec succès. En outre, la nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN) a été traitée en première lecture lors de la session d'hiver du Grand Conseil.

D'autres projets de législation conséquents qui relèvent du domaine de compétences de la CHA ont fort bien avancé au cours de l'année sous revue. En effet, la CHA a préparé un projet en faveur du droit de vote à 16 ans, donnant suite à une motion adoptée par le Grand Conseil. De plus, ce dernier a approuvé une nouvelle réglementation

concernant les prestations financières versées aux membres du Conseil-exécutif à l'issue de leur mandat. La révision totale de la loi cantonale du 1<sup>er</sup> décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) a également été traitée en première lecture par le Grand Conseil lors de la session d'hiver. Enfin, la procédure de consultation sur le projet d'une nouvelle législation sur l'information et la communication a été clôturée.

# 4.2.2 Compte rendu de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

Situation économique

En 2021, les économies suisse et bernoise se sont remises étonnament vite de l'effondrement conjoncturel historique causé par la pandémie de coronavirus en 2020. L'effet de rattrapage considérable induit par les mesures d'assouplissement prises au printemps a profité à l'économie intérieure. L'économie d'exportation a elle aussi bénéficié de la reprise conjoncturelle globale, malgré quelques goulets d'étranglement dans la chaîne de livraison internationale. Même si la recrudescence de la pandémie au dernier trimestre a ralenti la reprise, le PIB s'est maintenu à un niveau exceptionnellement élevé (plus de 3 %) en 2021. Cette bonne situation conjoncturelle s'est répercutée sur le marché de l'emploi: après avoir atteint un pic en janvier 2021, le taux de chômage a constamment régressé jusqu'en octobre 2021 pour atteindre, au final, une moyenne annuelle inférieure à celle de 2020.

Pandémie de coronavirus: programme d'aide aux cas de rigueur et indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail Depuis le début de la pandémie, la Confédération a pris de nombreuses dispositions pour atténuer les conséquences économiques de cette dernière. Elle a notamment proposé aux entreprises des mesures d'aide pour les cas de rigueur, adapté son système d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail et élaboré un programme de protection financière en faveur des grandes manifestations. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a été chargée d'exécuter les mesures cantonales pour les cas de rigueur sous la houlette de son secrétaire général. Les entreprises ont soumis 4226 demandes, dont 390 (<10%) ont été rejetées. Au total, des contributions d'un montant de 504 millions de francs ont été allouées, dont environ 429 millions (85%) proviennent de la Confédération. A certaines périodes, pas moins de cent personnes étaient engagées dans ce cadre, dont des membres de l'Office de l'économie et du Secrétariat général, du personnel d'autres offices et Directions du canton de Berne, des employées et employés temporaires ainsi que des mandataires externes. Cette équipe a employé autant que possible des outils numériques et des plateformes virtuelles.

Le nombre de demandes de réduction de l'horaire de travail soumises à l'Office de l'assurance-chômage (OAC) en raison de la pandémie est resté élevé malgré une tendance décroissante. Entre début janvier et fin novembre 2021, l'Autorité cantonale du travail (ACt) a ainsi traité 17 800 préavis (contre 38 619 en 2020) et la Caisse de chômage (CCh) 33 671 décomptes (contre 63 340 en 2020). A fin novembre 2021, la CCh avait versé un total de 1,2 milliard de francs (CHF 810 mio en 2020 et CHF 398 mio en 2021). Au vu du nombre toujours élevé de préavis et de décomptes soumis ainsi que de l'instabilité des décisions politiques, il reste difficile d'évaluer la charge de travail qui attend l'ACt et la CCh.

#### Wyss Academy for Nature

Opérationnel depuis 2020, le Hub bernois de la Wyss Academy for Nature a d'ores et déjà mis en route 15 projets sur l'ensemble du territoire cantonal. Sa démarche est axée sur la recherche, l'élaboration et la mise à l'épreuve de solutions pour répondre aux grands défis à la jonction entre climat, biodiversité et utilisation des sols. Il est essentiel de trouver des solutions efficaces et à grande échelle à ces problèmes de plus en plus pressants. La Wyss Academy for Nature entend apporter sa pierre à l'édifice. Grâce aux contributions de ses trois partenaires, la Fondation Wyss, le canton de Berne et l'Université de Berne, le centre de recherche investira 200 millions de francs à l'échelle mondiale sur une période de dix ans. Sur les 50 millions de francs injectés par le canton, 30 millions seront consacrés au programme de mise en œuvre dans le canton de Berne.

#### Sites médicaux

En juin 2021, la Confédération a reconnu le Swiss Center for Design and Health (SCDH) en tant que centre de compétences technologiques d'importance nationale. Durant la session d'automne, le Grand Conseil a approuvé une demande de crédit remaniée d'un montant de 22 millions de francs pour la période 2022-2029. Le SCDH a été créé pour devenir un centre national de recherche appliquée de pointe à la croisée du design et de la santé, d'un rayonnement international. En septembre de l'année sous revue, une convention de prestations portant sur la période 2021-2024 a été signée avec sitem-insel AG en vue de mesurer le degré de satisfaction des objectifs à l'aide d'indicateurs-clés au cours des quatre prochaines années. Par ailleurs, le Groupe stratégique Site de l'Ile (GSI) a proposé dans son rapport final une solution permettant de trouver, à moyen terme, un site d'implantation pour tous les projets d'importance stratégique (y c. possibilités d'extension de sitem-insel [sitem-insel 2] et implantation de l'industrie médicale).

#### Parc d'innovation Biel/Bienne

Le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne a ouvert ses portes en septembre de l'année sous revue. Outre la Swiss Smart Factory, il héberge un grand nombre de prestataires offrant aux PME des services dans le domaine de la recherche. Il propose par ailleurs aux start-up des locaux à proximité immédiate de la gare de Bienne. Après avoir largement contribué à la création et au financement initial de ce parc d'innovation, le canton de Berne le laisse désormais voler de ses propres ailes. Le parc doit désormais s'autofinancer au moyen des prestations qu'il propose aux entreprises novatrices suisses et étrangères.

# 4.2.3 Compte rendu de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

#### Pandémie de COVID-19

En 2021, le canton de Berne était toujours tributaire de la situation particulière liée à la propagation de la pandémie.

Sous la direction de l'état-major spécial coronavirus de la DSSI, la campagne qui a permis à plus de 700 000 personnes de se faire vacciner deux fois a commencé en janvier. En novembre, ce sont les rappels, destinés à certains groupes de personnes, qui ont débuté.

Parallèlement, le traçage des contacts a été constamment amélioré afin de pouvoir gérer un nombre très élevé de cas.

De mai à août, des tests de dépistage répétés ont été proposés dans les écoles de toutes les communes intéressées.

Pour contrer la pandémie, un effort important a été consenti pour intensifier rapidement la numérisation de l'administration. Toute une série de solutions en réseau ont vu le jour dans le cadre du traçage des contacts et de la logistique de vaccination et de distribution des vaccins. Les données issues de ces systèmes ont permis de coordonner la lutte contre la pandémie, d'une part, mais également de communiquer avec la population, d'autre part.

En vue de la maîtrise de la crise du coronavirus, la priorité a été accordée à l'exécution des ordonnances édictées l'année précédente:

- Ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.2): en vertu de cette ordonnance, des prêts destinés à assurer les liquidités ont été accordés aux hôpitaux répertoriés sis dans le canton de Berne pour un montant de CHF 16,8 millions. Echéant au 30 juin 2021, ces prêts ont été remboursés à temps.
- Ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS; RSB 101.3): cette ordonnance a permis de mettre en place un filet de sécurité pour les hôpitaux répertoriés situés dans le canton de Berne et pour d'autres prestataires de santé. En compensant la perte de revenu subie par les hôpitaux et en leur octroyant des contributions financières pour les infrastructures et le personnel supplémentaires fournis pour établir le diagnostic et assurer le traitement de personnes atteintes de COVID-19, le canton a montré que les efforts exceptionnels et le travail intense en faveur de la population, qu'elle soit bernoise ou non, devaient être soutenus au mieux financièrement. Durant l'exercice sous revue, les demandes des institutions ont été examinées et les subventions, fixées.
- Ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc; RSB 101.6): cette ordonnance visait à garantir le maintien de l'offre de prise en charge extrafamiliale pendant la crise également. Durant l'année sous revue, les soutiens demandés ont été examinés et ont fait l'objet d'une correction si nécessaire.

#### Réorganisation de la DSSI

Ayant procédé à la réorganisation décidée l'année précédente, la DSSI se compose à présent d'un Secrétariat général (SG) et de deux offices. L'Office de la santé (ODS) est issu de la fusion de l'Office des hôpitaux, de l'Office du médecin cantonal, de l'Office du pharmacien cantonal et en partie de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées. Les Divisions Personnes âgées et Soins ont été placées au sein de l'ODS et la Division Personnes handicapées se trouve dans le nouvel Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS). L'Office juridique fait désormais partie du SG. Introduite dans la pratique à compter du 1er janvier 2021, cette organisation a été mise en œuvre sur le plan formel le 1er août 2021 à l'entrée en vigueur, après révision, de l'ordonnance du 30 juin 2021 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la santé, des affaires sociales et l'intégration (ordonnance d'organisation DSSI, OO DSSI; RSB 152.221.121). Dans la comptabilité, la réorganisation est effective à compter du 1er janvier 2022.

Les objectifs de la réorganisation étaient les suivants: réunir les tâches traitant du même contenu, diminuer le nombre d'unités administratives directement subordonnées et optimiser la taille de ces dernières. Cela a permis de réduire les chevauchements et de

créer des synergies, tout en développant l'organisation en matière de conduite.

Rapport sur le paysage hospitalier (le paysage hospitalier bernois en mutation)

Par la motion urgente CGes (Siegenthaler, Thoune) « Paysage hospitalier en mutation: il est temps que le Conseil-exécutif fasse un état des lieux » (déposée le 22 août 2019 et adoptée le 4 décembre 2019), le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'établir un rapport sur le paysage hospitalier bernois. PricewaterhouseCopers AG (PwC AG) a été chargé par la DSSI d'examiner le système hospitalier du canton. Sur la base de cette analyse, le Conseil-exécutif a évalué la situation et élaboré une feuille de route qui comprend diverses mesures.

Pour assurer sur le long terme des soins hospitaliers durables, il faut augmenter la rentabilité des entreprises qui les fournissent. En ses qualités de fournisseur, financeur, autorité de surveillance et propriétaire, le gouvernement améliore le cadre général en agrandissant les régions de prise en charge, en élaborant un nouveau modèle bernois de soins et en intensifiant les incitations en faveur d'une meilleure mise en réseau, qui requiert des coopérations et des alliances stratégiques réunissant tous les partenaires du secteur de la santé.

Le rapport sur le paysage hospitalier a été adopté le 12 mai 2021 par le Conseil-exécutif et porté à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'automne 2021. Plusieurs déclarations de planification ont été formulées dans ce contexte.

Les travaux prévus sur la feuille de route seront engagés parallèlement à la mise en œuvre des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques, à l'élaboration des stratégies partielles sur la santé et à la prochaine planification des soins.

Nouvelles bases légales sur les programmes d'action sociale La nouvelle loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc; RSB 860.2) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil durant la session de mars 2021. Les nécessaires dispositions d'exécution ont été achevées peu après : au début de l'été, la nouvelle ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (OPASoc; RSB 860.21) ainsi que la nouvelle ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF; RSB 860.22), portant sur diverses modifications indirectes, notamment de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc;RSB 860.111) ont été mises en consultation. Les projets ont été remaniés en fonction des résultats de ces procédures avant que les textes définitifs soient adoptés par le Conseil-exécutif à la fin novembre, de sorte qu'ils ont pu entrer en vigueur au1er janvier 2022, avec les nouvelles ordonnances de Direction.

# 4.2.4 Compte rendu de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

# Territoire

Des changements grâce à des procédures d'aménagement du territoire plus efficaces

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire a complexifié les procédures et augmenté la charge de travail. En raison de la multiplication des dossiers, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a souvent été dans l'impossibilité de procéder aux examens préalables dans le délai d'ordre de trois mois. Les communes demandaient donc depuis un certain temps déjà une simplification et une accélération de la procédure, ainsi qu'une marge de manœuvre accrue. La situation a été analysée par le groupe de contact Aménagement, présidé par Evi Allemann et institué par la Direction de l'intérieur et la justice (DIJ) et l'Association des communes bernoises (ACB). Huit mesures de nature à optimiser la collaboration et à accélérer les procédures ont été proposées par la DIJ et l'ACB. Le but est d'accroître la marge de manœuvre des communes et leur responsabilité dans les procédures d'aménagement du territoire les concernant, ainsi que de rendre les procédures plus efficientes. Les mesures doivent permettre de régler le plus grand nombre de questions possible dès le stade initial ainsi que de définir le rôle et les tâches des communes et du canton, désireux de travailler sur la base d'un partenariat. La plupart des mesures sont déjà concrétisées; d'autres supposaient une modification préalable de la législation, qui a donné lieu à une procédure de consultation en 2021. Le groupe de contact Aménagement est donc maintenu avec le mandat de suivre la mise en œuvre des mesures et de rechercher si nécessaire d'autres possibilités d'optimisation.

Exploitation du potentiel des géodonnées et des cartes pour des prestations novatrices

L'an dernier, la mise en œuvre de la stratégie sur la géoinformation ainsi que des conventions-programmes relatives au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière et à la mensuration officielle était à l'ordre du jour. L'Office de l'information géographique (OIG) a en outre poursuivi l'introduction du cadastre des conduites sur l'ensemble du territoire cantonal. La nouvelle fonction de recherche des propriétaires proposée par le géoportail a été très utilisée, sur des appareils mobiles également.

#### **Famille**

Soutien amélioré aux enfants ayant des besoins particuliers Dans le canton de Berne, environ 4000 enfants et adolescents ont besoin d'une protection particulière. Pour eux comme pour quelque 550 enfants et jeunes d'autres cantons, cette protection peut être fournie par 85 institutions de type résidentiel, 65 prestataires d'offres ambulatoires ayant conclu un contrat de prestations général avec l'Office des mineurs (OM) ainsi que par plus d'un millier de familles d'accueil. En été 2021, le Conseil-exécutif a adopté les deux ordonnances d'exécution de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022. Elles garantissent que les enfants et les jeunes ayant un besoin particulier de protection aient accès à de bonnes prestations adaptées à leur situation. L'OM pourra centraliser le pilotage des offres et des coûts, ce qui en assure une gestion uniforme, efficace et économique. L'image d'un canton favorable aux familles se voit ainsi consolidée.

Réorganisation concernant les cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse

En 2019, le Conseil-exécutif avait décidé de rendre autonomes les cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse pour des raisons de bonne gouvernance et d'égalité de traitement avec des institutions comparables. Au printemps 2021, le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil une demande de crédit en vue de cette autonomisation. Bien que la Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil, compétente en la matière, ait soutenu le projet, le Grand Conseil a décidé, durant la session d'été 2021, de ne pas entrer en matière au sujet de la demande de crédit et de maintenir les cinq institutions au sein de l'administration

cantonale. En conséquence, quatre des cinq institutions seront rattachées au 1er janvier 2023 à une autre entité. La DIJ reprendra trois institutions qui dépendaient d'autres Directions: le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz, le Foyer scolaire du Château de Cerlier (tous deux relevant jusqu'alors de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration) ainsi que le Foyer d'éducation Lory (qui relevait de la Direction de la sécurité). La DIJ a lancé en été 2021 les travaux préparatoires concernant l'intégration des quatre institutions et leur transfert, sous l'angle organisationnel.

Système de la réduction des primes simplifié et plus équitable Durant la session d'automne 2020, le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi du 6 juin 2000 portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM; RSB 842.11). Dès 2022, les concubins qui ont des enfants ensemble seront traités comme les couples mariés pour ce qui est du droit à une réduction des primes de l'assurance-maladie. La modification permet aussi de simplifier le calcul du droit à la réduction des primes des jeunes adultes. Puisque le système de réduction des primes devient plus équitable et plus simple, cela permet de préserver la confiance à long terme.

#### **Droit**

Ancrage de la réforme de la justice dans la Constitution

Les autorités judiciaires du canton de Berne sont performantes et efficientes. La réforme prévue vise à ancrer l'existence de la Direction de la magistrature, des tribunaux suprêmes et du Parquet général dans la Constitution. Il s'agit d'entériner les adaptations législatives déjà en vigueur. D'autres optimisations sont prévues concernant l'organisation des autorités judiciaires et l'amélioration des possibilités de carrière. Le projet de révision a été largement approuvé en procédure de consultation. A diverses occasions, des réserves ont été émises au sujet de la constitutionnalité de la Direction de la magistrature. La DIJ a donc demandé un avis de droit à Giovanni Biaggini, professeur de l'Université de Zurich. Il en est ressorti que l'organisation des autorités judiciaires bernoises était compatible avec le droit supérieur. Les principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des juges sont respectés. La première lecture a eu lieu durant la session d'automne 2021, la seconde étant prévue pour la session d'été 2022. La date de la votation populaire n'a pas encore été fixée.

#### Révision de la loi sur le notariat

Le Conseil-exécutif a fixé au 1er juin 2021 l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi du 22 novembre 2005 sur le notariat (LN; RSB 169.11) approuvée par le Grand Conseil durant la session de printemps 2020, ainsi que celle de la révision de certaines dipositions d'exécution inscrites dans l'ordonnance du 26 avril 2006 sur le notariat (ON: RSB 169.112) et dans l'ordonnance du 26 avril 2006 sur les émoluments de notaires (OEmN; RSB 169.81). Désormais, les notaires pourront exercer leur métier sous forme de SA ou de Sàrl également et travailler au sein d'une étude commune offrant des prestations professionnelles de conseil. La loi révisée prévoit des simplifications administratives et encourage la numérisation au sein des études de notaires bernois. S'agissant des émoluments des notaires, le compromis bénéficiant d'un large soutien qui a été trouvé favorise modérément la concurrence. Les barèmes échelonnés utilisés pour les affaires principales sont conservés, mais il est dorénavant possible d'appliquer un tarif inférieur à l'émolument minimal pour des clients de condition économique modeste ou qui poursuivent un but d'utilité publique. L'émolument calculé en fonction du temps employé remplace les simples barèmes-cadres utilisés jusqu'ici.

#### Religion

Carte numérique des religions

En 2021, le Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses a développé une carte numérique des religions en collaboration avec l'Office de l'information géographique. Cette carte assure une bonne visibilité du paysage confessionnel bernois et facilite la construction de relations entre le canton et les communautés religieuses de droit privé. Des communautés appartenant à plus de 20 traditions religieuses sont actives dans plus de 630 lieux dans le canton. La carte présente toute la diversité religieuse et, pour la première fois, les lieux de rassemblement des communautés religieuses sous une forme numérique accessible au grand public. Le projet a bien démarré puisque plus de 90 pour cent des communautés contactées y participent.

# 4.2.5 Compte rendu de la Direction de la sécurité (DSE)

Grâce à des plans de protection efficaces et à leur application rigoureuse par le personnel, la Direction de la sécurité (DSE) a pu maintenir en permanence toutes les prestations publiques en 2021 malgré la pandémie de COVID-19. Pour y parvenir, toutes les unités administratives ont accompli un surcroît de travail considérable.

Durant le premier semestre, la Police cantonale (POCA) s'est surtout appliquée à contrôler la mise en œuvre des mesures visant à endiguer la pandémie. Elle a exercé son influence et imposé le respect des mesures lorsque nécessaire. Ce faisant, les membres de la POCA ont toujours agi avec professionnalisme, beaucoup de tact et dans le respect du principe de proportionnalité. La population a généralement apprécié la présence policière renforcée et les échanges accrus qui en ont découlé. Lorsque les mesures de lutte contre le COVID-19 ont été assouplies en été 2021, les autres missions et interventions policières ont repris plus d'importance. Ainsi, les tâches de police de sécurité et de police judiciaire sont revenues au premier plan, par exemple lors d'évènements, de manifestations et de rencontres de football. La POCA a continué de contrôler le respect des mesures anti-COVID-19 dans le cadre de son travail quotidien. Pendant l'année sous revue, elle a de nouveau apporté un soutien ponctuel à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, plus précisément à l'état-major spécial coronavirus et à divers projets. Elle a réussi à prévenir d'importantes absences de personnel pour cause de maladie grâce aux plans de protection mis en œuvre en interne. Ainsi, elle a été en mesure d'accomplir sa mission de base, d'assurer des tâches supplémentaires et de garantir sa capacité de résistance à tout moment.

À l'Office de l'exécution judiciaire également, toutes les unités d'organisation ont assumé une charge de travail supplémentaire notable dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Elles ont notamment acheté du matériel de protection et élaboré des plans de protection et d'urgence, afin de réduire autant que possible le nombre de contaminations et de se préparer au mieux à une éventuelle pénurie de personnel. Au printemps, elles ont mené une campagne de grande envergure pour permettre à toutes les personnes détenues et à l'ensemble du personnel de se faire vacciner. Les réglementations en vigueur dans les unités d'organisation ont été adaptées continuellement à l'évolution de la situation, si nécessaire par modification d'ordonnance, notamment en matière de stratégie de dépistage, de port obligatoire du masque, de télétravail et de quarantaine, mais aussi de sorties et de congés. Dans l'ensemble, les mesures se sont avérées efficaces, tels les plans de protection prévoyant des unités d'isolement dans les prisons régionales de

Berthoud et de Thoune. La bonne marche du service a été assurée à tout moment dans les différentes unités.

Alors qu'au milieu de l'année 2021, le Conseil fédéral avait encore mis en vigueur de légers assouplissements des mesures de protection, la situtation s'est de nouveau tendue au cours du deuxième semestre, notamment à l'Office de la circulation routière et de la navigation. Néanmoins, ce dernier a continué de fournir toutes ses prestations sans restriction et dans le respect des plans de protection en vigueur. Dans des cas particuliers, par exemple des manifestations impliquant la présence physique des cadres, l'obligation de présenter un certificat s'est révélée utile.

L'Office de la population a également continué d'adapter ses processus à la mise en œuvre rigoureuse des règles de distanciation et d'hygiène, en s'appuyant sur les expériences passées. Ses services ont pu fournir leurs prestations sans restrictions significatives. Tant au Service des migrations que dans les sept offices de l'état civil et centres de documents d'identité, les guichets sont toujours restés ouverts durant l'année sous revue, ce qui a permis la tenue des convocations et des rendez-vous clientèle – jusqu'à 2000 par jour. Parmi les mesures mises en œuvre de manière systématique, on peut encore mentionner un taux d'occupation réduit des centres de retour cantonaux, où sont hébergées les personnes dont la demande d'asile a été rejetée.

À l'instar des autres offices de la DSE, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires a dû gérer les multiples répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ses activités: de nombreux cours ont dû être annulés ou donnés virtuellement dans les domaines de la protection de la population et du sport. Une coordination centralisée a été mise en place pour l'appui fourni par la protection civile au traçage des contacts et au dépistage à large échelle dans les écoles obigatoires. S'agissant des affaires militaires, il a fallu annuler des manifestations, réduire les effectifs des recrutements et reporter les journées d'information, d'abord suspendues complètement pendant plusieurs semaines.

# 4.2.6 Compte rendu de la Direction des finances (FIN)

Le 30 mars 2021, le Conseil-exécutif a informé l'opinion publique du résultat des comptes de 2020. Avec des charges de CHF 11 904,4 millions et des revenus de CHF 11944,6 millions, le compte de résultats a dégagé un excédent de CHF 40,2 millions, alors que le budget de 2020 tablait sur un solde positif de CHF 218,3 millions. Le résultat a en particulier été affecté par les dépenses considérables engagées pour combattre la pandémie de Covid-19, qui se sont élevées à CHF 302,8 millions. L'investissement net a atteint CHF 390,8 millions, soit un montant inférieur de CHF 55,5 millions au budget. Avec un autofinancement à hauteur de CHF 371,2 millions, cet investissement n'a pas pu être financé entièrement par les fonds propres, le découvert se montant à CHF 19,6 millions. Le 8 juin 2021, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé à l'unanimité tant le rapport de gestion et les comptes annuels 2020 que la proposition du Conseil-exécutif de renoncer à la compensation du découvert de CHF 19,6 millions conformément à l'article 101b, alinéa 4 de la Constitution cantonale du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1).

En 2021 aussi, la Direction des finances a dirigé l'élaboration du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025, un processus à nouveau profondément marqué par la pandémie de Covid-19 et par son impact sur les finances cantonales. Sous la

houlette de la Direction des travaux publics et des transports, une priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments a été menée de front avec le processus de planification. La Direction des finances a coordonné ces travaux afin qu'ils s'inscrivent dans le cadre général des questions de politique financière. Lors de sa session d'hiver 2021, le Grand Conseil a adopté le budget 2022 avec un excédent de charges de CHF 88,2 millions et un nouvel endettement de CHF 155,9 millions. Il a aussi approuvé le plan intégré mission-financement de 2023 à 2025.

Dans le cadre du projet ERP (Enterprise Resource Planning) de progiciel de gestion intégré, le canton est passé à la phase de réalisation de l'étape 1 de la solution SAP du canton de Berne conformément aux bases et au cahier des charges. Les fonctions du système ont subi des tests poussés et la phase de réalisation s'est achevée en automne 2021 sur la préréception réalisée dans les délais prévus. La direction du projet a en même temps donné le feu vert à la phase de déploiement de l'étape 1, de sorte que toutes les conditions sont réunies pour que le processus de planification cantonale qui aura lieu au printemps 2022 puisse se faire pour la première fois en utilisant la nouvelle solution SAP. Pour garantir l'exploitation, la planification et le développement de sa solution SAP, le canton de Berne met sur pied un «Customer Center of Expertise SAP» (centre d'expertise client CCoE SAP CTBE) rattaché pour l'instant à l'Administration des finances. Le Conseil-exécutif a aussi approuvé le lancement de l'étape 2 du projet (ACE 1114/2021), qui porte sur l'élaboration d'une proposition de mise en œuvre de processus de travail efficients et automatisés à partir de 2023. Toutes les Directions concernées, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature siègent dans divers organes et participent ainsi activement au projet jusqu'à sa conclusion.

Avec l'introduction d'un progiciel de gestion intégrée, la tenue d'une comptabilité analytique d'exploitation ne revêtira plus la même importance qu'auparavant, si bien qu'il faudra également adapter les bases légales. Le projet ERP est donc aussi l'occasion de procéder à une révision totale formelle de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0) pour la remplacer par une loi moderne sur les finances (LFin), qui a été mise en consultation au printemps 2021, parallèlement au dialogue mené par la Commission des finances du Grand Conseil et la Direction des finances. Le Conseil-exécutif a approuvé en novembre 2021 la proposition qu'il a soumise au Grand Conseil, et la première lecture de la loi aura lieu durant la session de printemps 2022. La nouvelle LFin et l'ordonnance y relative, qui a aussi été soumise à une révision totale du point de vue formel (ordonnance sur les finances, OFin ; auparavant: ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations [OFP; RSB 621.1]), doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2023.

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de dissoudre graduellement, à partir du 1er janvier 2023, le Fonds d'investissements hospitaliers et le Fonds des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) qui visait à régulariser les recettes découlant de ces distributions. Les soldes non utilisés des deux Fonds, totalisant environ CHF 430 millions, seront affectés au financement des investissements, dont le volume augmentera fortement ces prochaines années. Les propositions de modifications législatives présentées par le Conseil-exécutif lui permettent de donner suite à des revendications politiques du Grand Conseil. Si, ces prochaines années, le volume annuel des investissements dépasse le montant ordinaire fixé à CHF 450 millions, les besoins supplémentaires seront financés, jusqu'à la fin 2030 au plus tard, par les ressources de ces deux Fonds. Si elles ne sont pas entièrement épuisées fin 2030, le solde sera crédité au compte de

résultats 2031. Le projet mis en consultation en été 2021 a trouvé un écho largement favorable. Le Conseil-exécutif a approuvé en novembre 2021 la proposition qu'il a soumise au Grand Conseil, et la première lecture aura lieu durant la session de printemps 2022. L'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2023.

Durant sa session de mars 2017, le Grand Conseil avait décidé de réaliser une évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (EG20) avec effet au 31 décembre 2020. En vertu de cette décision, il faut réévaluer quelque 730 000 immeubles dans le canton de Berne. Le Tribunal fédéral a été saisi d'un recours contre la «valeur médiane cible» fixée à 70% par le décret du Grand Conseil, jugée trop basse. Le Tribunal fédéral a admis le recours le 21 décembre 2021, mais les considérants n'ont pas encore été communiqués à la date d'établissement de ce rapport. Le Conseil-exécutif évaluera les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral dès qu'il disposera de ces considérants. Il arrêtera ensuite la marche à suivre.

Les nouvelles dispositions légales régissant l'imposition à la source au niveau fédéral sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le but principal de cette révision était d'éliminer les inégalités de traitement entre les personnes imposées à la source et celles relevant de la procédure ordinaire et d'harmoniser le mode de calcul de l'impôt à la source entre les cantons.

En 2021, le Conseil-exécutif a entamé les travaux de révision de la loi sur les impôts du 21 mai 2000 (LI; RSB 661.11), qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2024, et lancé la procédure de consultation.

Les Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des organisations chargées de tâches publiques («Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques ») sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Remplaçant l'ancienne «Stratégie générale de surveillance et de controlling des participations, entreprises et institutions cantonales », elles la précisent et l'étendent dans le domaine du controlling des participations cantonales, tout en améliorant la transparence en matière de pilotage et de surveillance des participations. Un délai transitoire de deux ans court jusqu'à l'entrée en vigueur complète des nouvelles lignes directrices.

Le Conseil-exécutif envisage aussi des adaptations dans le domaine de la gestion des risques. Lors de sa séance du 24 novembre 2021, il a adopté les « Directives sur la gestion des risques du canton de Berne», qui remplacent en date du 1er janvier 2022 l'ancienne ligne directrice du 27 février 2008 intitulée « Risiko- und Versicherungsrichtlinie der Verwaltung des Kantons Bern» (ACE 323/2008). Les nouvelles directives posent le cadre d'une gestion efficace et prospective des risques dans l'administration du canton de Berne et constituent la base contraignante de la définition, de la mise en œuvre, de la surveillance et du développement de la gestion des risques. Elles règlent par ailleurs les définitions, les buts, les principes, l'organisation et les responsabilités en matière de gestion des risques, et fixent le déroulement et le contenu du processus de gestion des risques.

La mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020 à 2023 a respecté le calendrier et a notamment porté sur l'examen de l'égalité salariale entre hommes et femmes au moyen d'une analyse correspondante. En vue de la mise en œuvre de l'initiative «Work Smart» prévue par la stratégie, le Conseil-exécutif a par ailleurs approuvé une Stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale. Il s'engage ainsi en faveur de formes de travail flexibles et sans contrainte de lieu, et se

prononce sans réserve en faveur du télétravail. Cette stratégie fixe les principes du télétravail après la pandémie de Covid-19.

En application de sa stratégie de propriétaire de 2018, Bedag Informatique SA a fondé avec effet au 1er janvier 2022 sa filiale Bedag Solutions SA (dont le cœur de métier est le développement de logiciels). Désormais, la part du canton au chiffre d'affaires de la société mère Bedag Informatique SA (dont le cœur de métier est le centre de calcul) dépasse 80 %, de sorte que le canton de Berne pourra lui octroyer des mandats de gré à gré, étant donné qu'il s'agit de marchés en interne («in house»).

En janvier 2021, le Conseil-exécutif a approuvé la Stratégie TIC 2021-2025. Cette stratégie vise à mieux aligner encore les technologies de l'information et de la communication sur les exigences des domaines spécialisés et à faire avancer la transformation numérique de l'administration cantonale. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur la gestion des applications et des données afin de soutenir la mise en œuvre des processus numériques communs à toutes les unités administratives et les autorités.

En septembre 2021, le Conseil-exécutif a autorisé la clôture du programme IT@BE de mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016-2020. Ce programme a permis, depuis mi-2016, de transformer l'ensemble des TIC de l'administration cantonale sur les plans organisationnel et technique. À cet effet, près de 10 000 postes de travail répartis sur plus de 300 sites dans l'ensemble du canton ont été migrés vers le poste de travail cantonal standard et une organisation d'assistance centralisée a été mise en place. Les services de base TIC, autrefois hétérogènes et coûteux, ont été harmonisés et rationalisés, de sorte que les objectifs du programme IT@BE ont été totalement atteints à tous les égards.

En approuvant la loi du 8 juin 2021 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP; RSB 731.2), le Grand Conseil a donné le feu vert à l'application dans le canton de Berne du droit des marchés publics modernisé et harmonisé à l'échelon suisse. Le Conseil-exécutif a mis le nouveau droit en vigueur au 1er février 2022 (cf. www.be.ch/marchespublics). Le Grand Conseil a inscrit dans la LAIMP une réserve en faveur du système de recours bernois à deux instances, de sorte que le canton de Berne ne pourra probablement pas adhérer au concordat et qu'il devra appliquer le nouveau droit des marchés publics, comme le prévoit la LAIMP pour ce cas, par analogie comme droit cantonal ayant le rang de loi. Après la LAIMP, le Conseil-exécutif a approuvé l'ordonnance concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP; RSB 731.21) et en a fixé l'entrée en vigueur au 1er février 2022 également.

# 4.2.7 Compte rendu de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

Tout comme en 2020, l'INC a été fortement touchée par la pandémie de COVID-19 durant l'exercice 2021, mais elle a pu s'appuyer sur une gestion de crise déjà bien rodée. Entre le début de l'été et l'automne, la situation s'est calmée grâce à la baisse du nombre de cas, certaines mesures appliquées dans les écoles ont pu être abandonnées. Avec le début de la saison froide, la situation a pris un nouveau tour: le nombre de cas a progressé et il a fallu prendre de nouvelles mesures dans le domaine de la formation. Grâce à la bonne collaboration entre l'INC, les écoles, les autres Directions, les syndicats de communes et les partenaires sociaux, les problèmes ont pu être abordés et réglés rapidement.

L'ordonnance du 25 novembre 2020 portant introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture (Oi COVID-19 culture; RSB 423.411.2), entrée en vigueur en décembre 2020, a été modifiée à deux reprises au cours de l'année 2021. En février 2021, les actrices et acteurs culturels ont été intégrés au cercle des bénéficiaires d'indemnités pour pertes financières et, en octobre 2021, le plafond des indemnités en question est passé de CHF 500 000 à CHF 1 million pour les entreprises culturelles. Afin de financer la part du canton au titre des indemnités pour pertes financières et des contributions à des projets de transformation, le Conseil-exécutif a autorisé deux mises de fonds à affectation liée dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Afin d'être préparé en cas de prolongation par la Confédération de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19; RS 818.102), le processus législatif de nouvelle loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 a été

Au cours de la période sous revue, le Conseil-exécutif a approuvé la conclusion des contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale pour les années 2021 à 2024 dans la région de Haute-Argovie ainsi que la conclusion de la convention-programme avec la Confédération pour les années 2021 à 2024 dans les domaines des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des sites. Par ailleurs, il a approuvé le renouvellement des subventions versées au titre de l'exploitation du Bibliobus pour les années 2021 à 2024 et de la remise en état du Zentrum Paul Klee pour les années 2022 à 2026. La demande de crédit correspondante sera présentée au Grand Conseil à la session de printemps 2022. Un crédit pour le financement des fouilles de sauvetage liées aux projets de prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et de nœud de transports publics de Kleinwabern a été approuvé. Le Grand Conseil a en outre approuvé le crédit destiné au nouveau site de la Collection cantonale d'œuvres d'art, tout comme les subventions cantonales destinées au Centre de recherche et de documentation du Jura bernois Mémoires d'Ici pour les années 2022 à 2025. Par ailleurs la commission d'experts pour l'archéologie nouvellement élue s'est constituée pour la période de 2021 à 2024. La première phase du projet de révision du recensement architectural (révision formelle des ensembles bâtis, révision formelle pour le Jura bernois et les communes pilotes et entrée en vigueur) est achevée. La deuxième phase du projet (2021 à 2023) sera consacrée à la mise en œuvre juridique des recensements architecturaux révisés dans les quelque 260 communes restantes.

Dans toutes les filières des écoles moyennes, la transformation numérique dans l'enseignement progresse. L'approche AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) a été introduite ou est en cours d'introduction dans toutes les écoles. Les questions didactiques en rapport avec l'utilisation des ressources numériques gagnent en importance.

Dans le cadre de la formation gymnasiale, les premiers examens de maturité organisés selon le nouveau plan d'études ont eu lieu. Les concepts relatifs à l'acquisition des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures par les gymnasiens et gymnasiennes ont été réexaminés et, le cas échéant, optimisés. Afin de tenir compte des évolutions au niveau fédéral, le développement de l'enseignement visant à favoriser les compétences transversales sera renforcé.

Le coup d'envoi du nouveau plan d'études de la formation en école de culture générale a été donné pour la première année de formation. Celui-ci prévoit le renforcement des secteurs professionnels de la santé, du travail social et de la pédagogie, touchés par une pénurie de personnel qualifié.

Dans la formation professionnelle, les examens finaux ont de nouveau pu être organisés conformément au droit en vigueur au cours de la période sous revue. La motivation des entreprises à former des jeunes reste élevée. Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclus reste constant par rapport aux années précédentes. Le développement des formes d'enseignement et d'apprentissage numériques s'est poursuivi dans les écoles professionnelles.

Les travaux préliminaires concernant les réformes prévues pour 2023 dans les secteurs du commerce de détail, de la formation commerciale initiale et des machines, des appareils électriques et des métaux (FUTUREMEM) se sont poursuivis.

La crise du coronavirus a également marqué l'orientation professionnelle et personnelle. Les consultations ont été proposées sur place et à distance, la plupart des manifestations ont eu lieu en ligne et de nombreuses informations ont été diffusées dans des vidéos explicatives. Les infothèques de Thoune, Langenthal, Berne, Langnau et Berthoud ont par ailleurs été réaménagées.

Deux nouvelles prestations sont proposées depuis le début de 2021 : le projet pilote « viamia » (mesure destinée aux personnes de plus de 40 ans souhaitant faire un bilan professionnel) et un nouveau modèle de conseil en gestion de carrière pour les adultes.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, le Conseil-exécutif, après avoir pris connaissance à l'unanimité de la Stratégie sur la pédagogie spécialisée, a adopté au premier semestre 2021 la proposition de révision de la loi du 19 mars 1993 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210) pour la seconde lecture. A la suite de l'adoption par le Grand Conseil de la révision de la LEO, le Conseil-exécutif a modifié deux ordonnances en vigueur et édicté la nouvelle ordonnance du 10 novembre 2021 sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OOSEO; RSB 432.282).

Comme en 2020, la situation pandémique s'est fortement répercutée sur la charge de travail dans les établissements de la scolarité obligatoire. Les mois de mai à août ont été particulièrement chargés puisqu'un crédit d'engagement du Conseil-exécutif a permis de réaliser des tests hebdomadaires à grande échelle dans les écoles.

En 2021, le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil la révision partielle simultanée des trois lois bernoises sur les hautes écoles (loi du 5 septembre 1996 sur l'Université [LUni; RSB 436.11], loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise [LHESB; RSB 435.411] et loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone [LHEP; RSB 436.91]). Le but de cette révision était d'accorder une plus grande autonomie aux trois hautes écoles dans les domaines du droit sur le personnel qui concernent spécifiquement l'enseignement supérieur.

Le Conseil-exécutif a adopté les nouveaux mandats de prestations conclus avec l'Université de Berne et la Haute école pédagogique germanophone pour les années 2022 à 2025.

Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1er août 2021, 1,2 pour cent de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements, ce qui est un peu inférieur

aux fonds affectés en 2020 (soit 1,5 % de la masse salariale). Les effets du système salarial dégressif introduit pour le corps enseignant et les directions d'école ont donc été atténués.

Adoptée en 2019, la stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant a pour but de simplifier et, si possible, de numériser d'ici à 2023, grâce à l'introduction de SAP, les processus entre les écoles, le corps enseignant et le service de versement des traitements centralisé à la Section du personnel de l'Office des services centralisés.

Les directions d'école recevront des leçons supplémentaires pour leur participation exceptionnelle au traçage cantonal des contacts.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter des enseignantes et enseignants, un poste a été créé à l'INC pour assister les directions d'école dans cette tâche. Par ailleurs, les programmes de mentorat des personnes qui débutent dans l'enseignement ou qui réintègrent l'enseignement ainsi que les formations continues organisées par la PHBern ont été développés.

# 4.2.8 Compte rendu de la Direction des travaux publics et des transports (DTT)

L'Office des immeubles et des constructions a pu améliorer de manière significative ses conditions de travail grâce à la nomination d'un nouveau responsable, à des adaptations structurelles ciblées et au recrutement d'effectifs supplémentaires. Il sera ainsi possible d'accorder une priorité maximale à des projets de construction de grande envergure.

D'importants jalons ont pu être atteints avec la priorisation des projets pour les hautes écoles, la planification de la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire et l'adoption des directives et principes d'application régissant les surfaces de bureau dans le canton de Berne. Le nouveau bâtiment des laboratoires de la Murtenstrasse à Berne a pu être remis aux utilisatrices et utilisateurs dans le cadre du budget approuvé et dans la qualité requise.

Les projets lauréats pour le nouvel Office de la circulation routière et de la navigation de Münchenbuchsee ainsi que le remplacement du bâtiment des sciences naturelles de l'Université sur le site Muesmatt à Berne ont été évalués dans le cadre de concours. La demande de permis de construire pour le nouveau centre de police de Berne a été déposée et l'appel d'offres pour une entreprise totale, lancé. La phase d'optimisation du projet Campus Bienne a pu être clôturée avec succès. Le Tribunal fédéral ayant estimé dans un arrêt que la Ville de Bienne n'avait pas la compétence pour mener une procédure d'expropriation, l'ouverture du campus Bienne a dû être reportée. Indépendamment de cette décision, le nouvel appel d'offres pour une entreprise totale a été lancé début 2022. Le projet du campus Berne a été analysé et également optimisé sur la base des expériences faites avec le campus Bienne.

La société Bio Schwand AG a déposé son bilan au 31 janvier 2022, ouvrant d'office la faillite. La société anonyme était bénéficiaire du droit de superficie et locataire vis-à-vis du canton. En outre, le canton de Berne avait initialement accordé à la société Bio Schwand AG deux prêts d'un montant total de CHF 2,9 millions. Ces prêts étaient toutefois déjà couverts par une correction de valeur. Cette faillite n'a donc aucune répercussion sur les comptes du canton de Berne.

Avec l'approbation unanime par le Grand Conseil de l'arrêté sur l'offre pour les transports publics et du crédit-cadre d'investissement pour la période 2022-2025, les bonnes bases ont été créées pour développer l'offre de transports publics au cours des prochaines années. L'offre de nuit (Moonliner) a été intégrée dans l'offre cantonale de base via le changement d'horaire 2021/22. Une procédure de commande extraordinaire a été effectuée pour les transports publics pour les années 2021, 2022 et 2023, et les compensations financières liées au manque à gagner résultant de la pandémie en 2020 ont été garanties. Le Conseil-exécutif a en outre approuvé en 2021 la stratégie cantonale sur le transport de marchandises et la logistique. L'Office des transports publics et de la coordination des transports a accompagné le processus d'élaboration des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation 2021 et des projets d'agglomération de quatrième génération ainsi que le dépôt des projets d'agglomération auprès de la Confédération.

Avec la nouvelle version du plan du réseau routier, le crédit-cadre d'investissement 2022/25 et le nouveau crédit-cadre pour le maintien de la substance 2022/23, l'Office des ponts et chaussées a créé une base solide pour les futures mesures de maintien de la substance et l'optimisation du réseau des routes cantonales. Une étude de faisabilité et une méthode de priorisation sont en cours d'élaboration dans le domaine des itinéraires prioritaires pour les vélos.

Depuis la mise en service de la branche Est du contournement de Bienne, d'importants axes urbains ont pu être délestés du trafic. Les travaux de réaménagement de la traversée de Brügg ont été réalisés avec succès et ceux de la traversée d'Orpond seront bientôt terminés. La nouvelle organisation faîtière de projet «Espace Biel/Bienne.Nidau» (EBBN) née suite à l'abandon du projet de la branche Ouest et mise en place par le canton, les villes de Bienne et Nidau ainsi que les communes de Port, de Brügg et d'Ipsach, a élaboré des analyses et défini des priorités sur la base des recommandations issues du rapport final du groupe de dialogue. Lors de la première rencontre participative «Rendez-vous» qui a eu lieu en novembre 2021, le public a pris connaissance des scénarios d'avenir proposés par le groupe de dialogue et a pu exprimer ses idées sur le sujet.

Le plan de route pour les deux grands projets d'aménagement routier d'Aarwangen et de Berthoud-Oberburg-Hasle a été approuvé le 10 janvier 2022. Sous réserve de l'approbation des demandes de crédit par le Grand Conseil lors de la session d'été, la phase de construction débutera en 2023.

Sur la rive droite du lac de Thoune en direction de la ville, les conditions de trafic restent insatisfaisantes. Des mesures d'amélioration sont en cours d'élaboration et seront mises en œuvre rapidement. Les travaux pour le contournement de Wilderswil sont en cours. La moitié du volume bâti est réalisée et la mise en service est prévue pour fin 2023. Grâce à la nouvelle route, le village sera délesté du trafic de transit dans environ deux ans. En outre, le projet est étroitement coordonné avec les travaux d'accès direct à la zone industrielle sur le site de l'ancien aérodrome et comprend également des mesures de protection contre les crues.

Les différents projets d'aménagement des eaux, qui permettront de renouveler et d'améliorer les ouvrages de protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoune et Berne, sont en bonne voie et respectent le budget et le calendrier prévus. Le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité le crédit de réalisation pour le projet « Chesselau ». Les procédures de consultation pour les projets « Thoune

Nord», «Oberi Au» et «Elfenau/Nessleren» sont terminées. Les travaux de protection des rives le long de l'autoroute à Heimberg ont été achevés avec succès.

Les nombreuses intempéries de l'été 2021 ont mis à l'épreuve le personnel du service d'entretien des routes et du service d'aménagement des eaux de l'Office des ponts et chaussées pendant plusieurs semaines, tout en montrant l'importance des mesures de lutte contre les crues. Grâce à la galerie d'évacuation des crues réalisée en 2011, la commune de Lyss a été efficacement protégée d'une crue exceptionnelle le 28 juin 2021. La galerie d'évacuation a parfaitement rempli sa mission. Au vu des dégâts qu'il a permis de prévenir, l'investissement de 50,0 millions de francs peut donc être considéré comme amorti.

L'Office des eaux et des déchets a été lui aussi fortement sollicité suite aux intempéries, aux crues et aux inondations survenues pendant les mois de juin et juillet. De nombreux cours d'eau ont atteint un niveau de danger élevé. Les lacs de Thoune, de Neuchâtel et de Bienne ont été particulièrement touchés. Les mesures préventives de régulation de l'OED ont permis de lutter efficacement contre les crues. La galerie d'évacuation des crues de Thoune a puêtre mise à contribution pour abaisser le niveau du lac de Thoune de 19 cm environ. Des simulations ont en outre montré que les mesures de régulation préventives ont permis d'éviter une hausse de 20 à 25 cm du niveau de l'eau pour les lacs du pied du Jura.

En plus des analyses chimiques et biologiques classiques, des prélèvements sont effectués depuis 2021 aux points de mesure principaux et régionaux pour détecter d'éventuels composés traces organiques. Cette mesure supplémentaire permet de disposer d'une vue d'ensemble de la qualité de l'eau des petits et grands cours d'eau du canton de Berne. L'Office des eaux et des déchets (OED) a participé en 2021, avec le ministère public et la Commision de gestion du Grand Conseil (CGes), aux investigations visant à déterminer les causes de la mortalitépiscicole du Blausee survenue en 2020. Des analyses complémentaires des eaux souterraines effectuées en 2021 n'ont pas mis en lumière la présence d'un quelconque polluant.

À Reconvilier, les parcelles polluées aux métaux lourds devant faire l'objet d'un assainissement ont été délimitées et la phase pilote du projet d'assainissement débutera prochainement.

L'autorisation d'exploiter au sens de la législation sur les déchets a été octroyée pour la centrale électrique à bois d'Aarberg. Quelque 70 000 tonnes de bois usagé, exporté comme déchet jusqu'à présent, pourront ainsi être utilisées chaque année à des fins de production d'électricité. La mise en service de la centrale à bois d'Aarberg permettra d'augmenter sensiblement la part d'électricité issue de sources renouvelables.

# 4.3 Politique du personnel

### 4.3.1 Évaluation générale de la situation

La mise en œuvre de la stratégie relative au personnel du canton de Berne pour 2020 à 2023 a débuté en 2020. Cette stratégie indique les principaux axes, objectifs et mesures en matière de politique du personnel pour les années 2020 à 2023. Les mesures de mise en œuvre prévues pour 2021 comprenaient en particulier l'examen de l'égalité salariale entre hommes et femmes, l'analyse de l'égalité des salaires et le lancement du «portail des carrières » (page Internet Emplois et carrière: <a href="www.be.ch/carriere">www.be.ch/carriere</a>). En outre, la mesure visant à réaliser l'initiative «Work Smart» a joué un rôle particulièrement important, le télétravail s'étant répandu comme forme de travail du fait de la persistance de la pandémie de coronavirus. Des cours ont par ailleurs été mis en place pour former les cadres à diriger leurs collaborateurs et collaboratrices « à distance ».

#### 4.3.2 Aspects juridiques

Pour maîtriser la crise due au corornavirus, il a de nouveau fallu prendre différentes mesures à titre préventif dans le domaine du personnel. Ainsi le Conseil-exécutif a-t-il édicté en 2021 cinq arrêtés afin de mettre en œuvre de manière adéquate dans l'administration cantonale les consignes et les recommandations fédérales.

#### 4.3.3 Conditions d'emploi

La révision partielle de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1) entrée en vigueur le 1er janvier 2021 a étendu au samedi matin de 6h à 12h le droit à l'allocation de fin de semaine de CHF 6 de l'heure.

Afin de réaliser l'initiative « Work Smart » de la stratégie relative au personnel du canton de Berne pour 2020 à 2023, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale. Il encourage ainsi les formes de travail flexibles et sans contrainte de lieu, et se prononce clairement en faveur du télétravail. Cette stratégie fixe les axes du télétravail après la pandémie. Dans la mesure où les besoins du service le permettent, le travail à domicile du personnel de l'administration cantonale peut en principe être autorisé pour au maximum 50 pour cent du degré d'occupation, d'entente avec le supérieur ou la supérieure hiérarchique.

#### 4.3.4 Politique salariale

Les perspectives de politique finanière s'étant massivement détériorées à cause de la pandémie de coronavirus, le Grand Conseil a pris différents arrêtés durant les débats de sa session d'hiver 2020 sur le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024. Il a notamment adopté une déclaration de planification prévoyant pour 2021 des mesures salariales de 0,4 pour cent dans le budget ordinaire. De plus, il a été possible de financer de telles mesures à hauteur de 0,8 pour cent de la masse salariale sur les gains de rotation, comme les années précédentes. Des gains de rotation sont dégagés lorsque des agents et agentes qui quittent le canton sont remplacés par des personnes plus jeunes, touchant un traitement d'un montant inférieur. L'utilisation de ces gains n'entraîne donc pas d'augmentation de la masse salariale globale.

Au total, une part de 1,2 pour cent de la masse salariale était disponible pour la progression des traitements en 2021.

Les moyens à disposition ont été affectés intégralement à la progression individuelle des traitements au 1er janvier 2021. Le Conseil-exécutif a renoncé à compenser le renchérissement, puisque l'évolution de celui-ci avait été négative à -0,7 pour cent.

#### 4.3.5 Formation et perfectionnement

En 2021, environ 470 personnes ont été formées à 22 professions différentes dans le cadre d'un apprentissage. La participation au Salon bernois de la formation professionnelle, à l'automne, a permis une nouvelle fois de mieux faire connaître le canton de Berne en tant qu'entreprise de formation. Grâce au réseau de stages pour les personnes sans emploi après avoir achevé leur apprentissage dans l'administration cantonale, une place de stage a pu être proposée à 33 personnes pour une durée de quatre mois.

En 2021, les cours prévus ont tous pu avoir lieu, certains en ligne, d'autres en présentiel avec un plan de protection. Les participants et participantes ont jugé la qualité de l'offre bonne et proche de la pratique. Les retours d'expérience sur les cours en ligne des deux dernières années ont été pris en compte dans l'élaboration du programme de cours de 2022.

#### 4.3.6 Égalité

L'analyse de l'égalité des salaires réalisée en 2021 à l'aide de l'instrument Logib a révélé que la rémunération des femmes (traitement brut moyen) était de 10,9 pour cent inférieure à celle des hommes. Si cette différence relève pour une part importante de facteurs objectifs et non discriminatoires, il reste encore une différence inexpliquée de 2,4 pour cent en défaveur des femmes. Ce résultat se situe par conséquent nettement en-dessous du seuil de tolérance de cinq pour cent. Les Directions et la Chancellerie d'Etat ont toutefois été invitées à examiner les résultats de l'analyse de l'égalité des salaires et à tenir compte des agents et agentes concernés dans le cadre de la progession salariale, en leur octroyant des échelons supplémentaires. Le Conseil-exécutif souligne ainsi l'importance qu'il accorde à l'égalité salariale. Celle-ci sera désormais vérifiée régulièrement, la prochaine fois dans quatre ans.

#### 4.3.7 Indicateurs

Comparaison entre effectif	Effe	ectif actuel er	n décembre 202	21	Effectif	cible*
actuel et effectif cible en équivalents plein temps	Nombre de personnes	Engage- ments à durée indé- terminée	Engage- ments à durée déter- minée	Total	Cible	Différence par rapport à cible
Conseil-exécutif	7	7.0	0.0	7.0	7.0	0.0
Contrôle des finances	25	21.3	1.8	23.1	24.0	-0.9
Chancellerie d'Etat	109	77.3	6.1	83.4	80.9	2.5
Services parlementaires	31	16.4	4.5	20.9	19.4	1.5
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (sauf Office de l'assurance-chô- mage)	1 008	719.1	52.1	771.2	768.8	2.4
Office de l'assurance-chômage (Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement)	601	347.0	196.4	543.4	-	-
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	456	282.8	34.6	317.4	305.5	11.9
Direction de l'intérieur et de la justice	1 133	871.6	52.6	924.2	920.7	3.5
Direction de la sécurité	4 501	3 916.8	95.0	4 011.8	4 095.1	-83.3
Direction des finances	1 148	977.2	22.3	999.5	1 032.6	-33.1
Direction de l'instruction publique et de la culture	1 584	950.1	105.7	1 055.8	1 034.4	21.4
Direction des travaux publics et des transports	851	740.4	15.0	755.4	759.1	-3.7
Autorité de surveillance de la protection des données	8	5.8	0.0	5.8	5.7	0.1
Autorités judiciaires et Ministère public	988	732.7	57.2	789.9	775.0	14.9
Total	12 440	9 665.5	643.3	10 308.8	-	-

<sup>\*</sup> L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisé. Il tient compte non seulement des postes vacants, mais aussi d'une petite réserve comme marge de manœuvre. Le total des engagements à durée indéterminée ne doit pas dépasser l'effectif cible. Néanmoins, le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier

ou la chancelière et la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements à durée déterminée entraînant un dépassement de l'effectif cible.

# Indicateurs concernant le personnel au 31.12.2021 (personnes engagées pour une durée indéterminée touchant un traitement mensuel, sauf personnel de nettoyage, personnes en formation et stagiaires)

Structure du personnel				Hommes	Femmes	Total
Proportion de l'effectif total du person	roportion de l'effectif total du personnel					
Proportion de personnes travaillant à	temps partiel par s	sexe		18.9%	61.1 %	39.2%
Age moyen (en années)	45.8	43.2	44.5			
Ancienneté moyenne (en années)					10.6	12.1
Structure des âges					Classes d'âge (e	en années)
Proportion de l'effectif total du	< 20	21-30	31-40	41-50	51-60	60+
personnel						
Hommes	0.2 %	7.9%	23.8%	25.9%	31.4%	10.8%
Femmes	0.3%	13.4%	26.7 %	25.9%	26.8%	6.9%
Total	0.2%	10.6%	25.2 %	25.9%	29.2 %	8.9 %
Fluctuations				2019	2020	2021
Taux de fluctuation net (résiliations des rapports de travail par les employé-e-s)				4.4%	3.6%	3.7 %
Taux de fluctuation brut (tous les départs, y compris départs à la retraite et résilia-				7.8%	6.9%	8.4%
tions de rapports de travail par l'emple	oyeur)					

# 4.3.8 Partenariat social

En 2021, les directions des trois associations de personnel ont rencontré chaque trimestre des représentant-e-s de l'Office du personnel (OP), de l'INC ainsi que de la DSSI. En outre, des échanges menés dans un esprit pragmatique avec les partenaires sociaux ont permis de discuter des questions d'actualité en rapport avec la pandémie, des mesures salariales de 2022 et de l'évolution des conditions d'engagement.

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Délégation des mombres du Conseil exécutif dans des organes administratifs

# 5 Délégation des membres du Conseil-exécutif dans des organes administratifs

Conseiller/ère Organisation

# 5.1 Liste des membres

Aux termes de l'article 17, alinéa 2 de la loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (loi d'organisation, LOCA; RSB 152.01), les membres du Conseil-exécutif ne peuvent siéger dans les organes administratifs d'entreprises ou d'organisations économiques ou d'utilité publique que si l'intérêt du canton le requiert. Depuis de l'anneé 1995, le Conseil-exécutif s'en tient aux principes suivants:

- 1. Les membres du Conseil-exécutif sont délégués d'office dans les organes administratifs d'entreprises publiques
  - s'il existe une obligation fondée sur une norme de droit ou
  - si le Conseil-exécutif détermine la représentation ou
  - qu'il y a un lien direct entre l'exercice du mandat et l'activité de la Direction à la tête de laquelle se trouve le membre du Conseil-exécutif concerné.

 Le canton peut, dans d'autres cas aussi, avoir intérêt à ce qu'un membre du Conseil-exécutif le représente ou assume certaines charges dans des entreprises publiques ou des organisations d'utilité publique. Mais il ne s'agit plus dans ces cas de représentation d'office.

Conformément à la LOCA, le Conseil-exécutif rend ici compte de l'activité de ses membres dans des organes administratifs (état au 31.12.2021).

Fonction / Remarque (\*)

Direction	d'État	Organisation	Fonction / Remarque (*)
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	Christoph Ammann	Banque Nationale Suisse	Membre du conseil de banque (*)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	Pierre Alain Schnegg	SwissDRG SA	Président du conseil d'administration
		Cantosana SA	Président du conseil d'administration
		Axsana SA	Membre du conseil d'administration
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	Evi Allemann	Caisse de compensation du canton de Berne (CCB)	Membre du conseil de surveillance
		Office AI de Berne	Membre du conseil de surveillance
Direction de la sécurité (DSE)	Philippe Müller	Institut suisse de police	Président du conseil de fondation
Direction des finances (FIN)	Beatrice Simon	Salines Suisses SA	Membre du conseil d'administration
		Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (ABJ)	Présidente (*)
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	Christine Häsler	Bernische Denkmalpflege-Stiftung	Présidente
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	Christoph Neuhaus	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la	Président
		protection de l'environnement (DTAP)	
		Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses»	Président (*)

<sup>(\*)</sup> pas exercé d'office

Direction

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31. 12. 2021 du canton de Berne

# 6 Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31, 12, 2021 du canton de Berne

# à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne

En notre qualité d'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, comprenant le compte de résultats, le compte des investissements, le bilan, l'état du capital propre, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 29 à 94), comptes que le Conseil-exécutif a approuvés le 23 mars 2022.

#### Responsabilité du Conseil-exécutif

Conformément à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil-exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil-exécutif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité du Contrôle des finances

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de sorte à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

La révision inclut des opérations de vérification destinées à recueillir des éléments probants au sujet des valeurs et des informations figurant dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, et en particulier de son évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, dans la mesure où il influence l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. La révision comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### Motif de l'opinion avec réserve

La comptabilité des immobilisations de FIS présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier sur le plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations de FIS ont pour conséquence une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations erronées entraînent ainsi de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte la régularité de la comptabilité dans le domaine de la comptabilité des immobilisations sous chiffre 2.6.9 (Régularité de la comptabilité des immobilisations compromise) dans l'annexe.

#### **Opinion avec réserves**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, à l'exception de l'incidence possible du point décrit dans le paragraphe «motif de l'opinion avec réserve», sont conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) ainsi qu'à l'ordonnance et aux instructions déterminantes.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux prescriptions cantonales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels conforme aux prescriptions émises par le Conseil-exécutif.

En dépit de la réserve formulée au paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », nous recommandons :

- à la Commission des finances du Grand Conseil de proposer au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021;
- au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

En raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants à l'heure actuelle, le problème de régularité des comptes ne peut pas être corrigé dans un délai raisonnable.

Berne, le 23 mars 2022

# Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund

Chef du Contrôle des finances Expert-comptable diplômé

L. Benninger

Suppléant du chef du Contrôle des finances

Expert-comptable diplômé

Rapport de gestion 2021, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

# 7 Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

#### Canton de Berne

#### Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

#### 377/2022 27 avril 2022

# Rapport de gestion 2021 – comptes annuels de l'exercice et annexe

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil:

 d'approuver le rapport de gestion 2021 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre f de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2021 suivantes:

<ul> <li>Excédent de charges</li> </ul>	CHF	63 196 034,86
- Investissement net	CHF	411 743 738,49
- Capital propre	CHF	642 965 254,09

2. d'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP):

•	,	
– CR Autorités	CHF	896 274,09
- CR Chancellerie d'Etat	CHF	325 920,24
- Cl Chancellerie d'Etat	CHF	210 254,08
<ul> <li>CR Direction de l'économe, de l'énergie et de l'environnement</li> </ul>	CHF	1 055 699,80
<ul> <li>CI Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégra- tion</li> </ul>	CHF	19 782 924,86
<ul> <li>CI Direction de l'interiéur et de la justice</li> </ul>	CHF	254 297,46
<ul> <li>CI Direction de l'instruction publique et de la culture</li> </ul>	CHF	46 935,85
<ul> <li>CI Direction des travaux publics et des transoprts</li> </ul>	CHF	8 854 802,64
<ul> <li>Cl Autorités judiciaires et Ministèrie public</li> </ul>	CHF	45 124,35

- d'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2, en association avec art. 75, al. 1, lit. h LFP), qui sont présentés dans les indications complémentaires du rapport de gestion 2021, volume 1, chapitre 3.3;
- 4. de renoncer, conformément à l'article 101b, alinéa 4 de la constitution du 6 juin 1993 du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1), à compenser le découvert de CHF 114 568 764,08 résultant de la lourde charge que font peser sur les comptes de 2021 les dépenses visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 et de la forte progression des besoins d'investissement ces prochaines années.

Le Conseil-exécutif signale en outre les éléments suivants :

- Après élimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier d'un montant de CHF 9 769 133,29, les comptes de 2021 dégagent un excédent de charges de CHF 72 965 168,15. Ce résultat ne permet pas de respecter les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement au sens de l'article 101a ConstC.

Lors de l'adoption du budget 2021, durant sa session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé à la majorité requise des trois cinquièmes de ses membres un excédent de charges de CHF 548 726 272,76. L'excédent de charges des comptes de 2021 ne doit donc pas déjà être intégralement reporté au budget du deuxième exercice suivant (2023) (art. 101a, al. 2 ConstC): conformément à l'article 101a, alinéa 3 ConstC, il peut être amorti dans un délai de quatre ans. Il faudra en tenir compte pour l'élaboration du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

Berne, le 27 avril 2022

Au nom du Conseil-exécutif,

la présidente: Simon

le chancelier: Auer

# 8 Portefeuille d'informations

Vous trouverez davantage d'informations sur le rapport de gestion, volume 1 « Comptes annuels et annexe » dans les documents suivants :

- Volume 2 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) »
- Plateforme financière ouverte « <u>Visualisation des finances du</u> <u>canton de Berne</u> » (compléments du rapport de gestion et du bud-get/plan intégré mission-financement)

Le volume 2 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) » contient le compte rendu des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi que la clôture des comptes des différents groupes de produits, des comptes spéciaux et des financements spéciaux du canton de Berne.

Vous pouvez télécharger ces documents au format PDF sur le site internet de la Direction des fi-nances.

La plateforme ouverte « Visualisation des finances du canton de Berne » présente de manière claire et conviviale les valeurs repères et les résultats du rapport de gestion et de la planification. Cette pla-teforme visualise à partir de l'exercice 2017 à la fois les charges et les revenus du compte de résultats et les dépenses et les recettes du compte des investissements (jusqu'à l'échelon des Directions), ainsi que les coûts et les rentrées financières sous la forme d'un calcul des marges contributives (incluant des informations sur les presta-tions) de tous les groupes de produits du canton de Berne. Elle propose également pour la même période d'autres informations sur les indicateurs cantonaux, ainsi que les effectifs du personnel et les affaires de crédit de chaque Direction.

La plateforme est actualisée trois fois par an :

- fin avril (clôture des comptes annuels après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant l'approbation par le Grand Conseil)
- fin août (clôture de la planification après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant l'approbation par le Grand Conseil),
- fin janvier (clôture de la planification après l'approbation par le Grand Conseil).

# Adresses utiles

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le rapport de gestion, veuillez vous adresser à:

Administration des finances du canton de Berne:

Münsterplatz 12 3011 Berne

Téléphone 031 633 54 09 E-mail info.fv@be.ch

Communication du canton de Berne

Postgasse 68

3011 Berne

Téléphone 031 633 75 91 E-mail communication@be.ch

Autorités Postgasse 68

3011 Berne

Téléphone 031 633 75 11 E-mail info.sta@be.ch

Chancellerie d'État

Postgasse 68 3011 Berne

Téléphone 031 633 75 11 E-mail info.sta@be.ch

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Münsterplatz 3a 3011 Berne

031 633 48 44 Téléphone E-mail

info.weu@be.ch

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Rathausgasse 1 3011 Berne

Téléphone 031 633 79 20 E-mail info.gsi@be.ch

Direction de l'intérieur et de la justice

Münstergasse 2 3011 Berne

031 633 76 76 Téléphone info.dij@be.ch E-mail

Direction de la sécurité

Kramgasse 20 3011 Berne

031 633 47 23 Téléphone E-mail info.sid@be.ch Direction des finances

Münsterplatz 12 3011 Berne

Téléphone 031 633 44 66 E-mail info.fin@be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture

Sulgeneckstrasse 70

3005 Berne

Téléphone 031 633 85 11 E-mail gs.bkd@be.ch

Direction des travaux publics et des transports

Reiterstrasse 11 3011 Berne

Téléphone 031 633 31 11 E-mail info.bvd@be.ch

Autorité cantonale de surveillance de la protection des données

Poststrasse 25 3072 Ostermundigen

Téléphone 031 633 74 10 E-mail datenschutz@be.ch

Autorités judiciaires et Ministère public

Direction de la magistrature

Nordring 8 3013 Berne

Téléphone 031 633 45 50

E-mail justizleitung@justice.be.ch